

Tendre vers un espace public urbain plus inclusif : vision de la ville de Liège par la communauté queer sous le prisme de l'architecture



Figure 1 : Couverture  
© Romane Muselle

**Inspiration** : La source d'inspiration pour la création de cette couverture a été le livre « Le soin des choses » de Jérôme Denis et de David Pontille. J'ai pris comme référence cet ouvrage fort qui met en lumière des phénomènes invisibilisés, souvent peu abordés mais pourtant capitaux, car j'y ai retrouvé des valeurs et des objectifs similaires à ceux de ce travail de fin d'études.

**Information sur l'illustration** : Cette image représente une photo prise à l'intersection de la rue de la Régence et de la place Cockerill, le 10 mai 2024, soit la veille de la Pride liégeoise s'étant déroulée au niveau de la place St-Léonard. Sur ce cliché, nous pouvons observer des affiches qui mettent en avant cet évènement. Ces pancartes ont été arrachées et la touche rouge dessinée par-dessus montre la situation initiale, lorsque cet acte de détérioration n'avait pas encore eu lieu.

**Impact de la couleur** : L'aplat bleu sur l'image d'origine permet de ne pas mettre l'accent sur certains détails moins importants afin de s'intéresser à l'image dans sa globalité. Les seuls éléments qui ressortent de la monochromie de l'illustration sont les informations de couleur rouge, au niveau des affiches. *Le rouge représente, tout au long de ce travail, les éléments à mettre en évidence sur les dessins, à savoir les composants importants donnant à l'espace une dimension queer. La seule exception repose sur les couleurs du drapeau arc-en-ciel qui seront réalisées dans leurs teintes d'origine.*

**Choix des couleurs** : Le bleu a été choisi car il a pour signification des notions positives qui illustrent un état espéré dans le cadre d'une ville plus inclusive : la tranquillité, la sécurité, la confiance, la liberté, la sérénité, le bien-être. Il représente également la connaissance, la vérité et le rêve. La couleur rouge renvoie davantage à l'action, au danger, au courage, au pouvoir, à la colère et à la puissance, concepts qui pourraient s'apparenter au processus nécessaire pour atteindre l'objectif final.



**Tendre vers un espace public urbain plus inclusif : vision de la ville de Liège par la communauté queer sous le prisme de l'architecture**

Travail de fin d'études présenté par Romane Muselle  
en vue de l'obtention du grade de Master en Architecture.  
Année académique 2023-2024

Sous la direction des  
Professeur Eric LE COGUIEC et  
Professeure associée Justine CONTOR





SÍ TU PRÔNES LA HAINE  
TU DE L'AUTRE  
TU N'AS PAS TA PLACE ici

Figure 2 : La Zone  
© Romane Muselle



## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	p. 13
EN MARCHE... .....	p. 17
PRÉFACE .....	p. 21
INTRODUCTION .....	p. 25
MÉTHODOLOGIE .....	p. 27
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : PROTOCOLE .....	p. 33
DÉVELOPPEMENT DE QUELQUES CONCEPTS PRIMORDIAUX .....	p. 35
ÉTAT DE L'ART .....	p. 39
VOLET THÉORIQUE : L'ESPACE PUBLIC URBAIN TEINTÉ DE NUANCES QUEERS .....	p. 45
La ville : un lieu androcentré, chargé d'individualités, de possibilités et de discriminations .....	p. 45
Origine et grands principes des théories queers .....	p. 51
Quand la spatialité rencontre le mouvement queer .....	p. 53
La performativité : un fondement des queer studies .....	p. 57
L'importance des lieux spécifiquement communautaires .....	p. 61
Un espace urbain plus inclusif et juste : quelques pistes de stratégies d'adaptation .....	p. 65
VOLET EMPIRIQUE : QUID DU CAS DE LIÈGE ? .....	p. 73
Après la théorie, la pratique .....	p. 73
Retour sur le cas pratique : la situation à Liège .....	p. 74
Première phase : Établissement d'une démarche respectueuse et d'une confiance mutuelle .....	p. 77
Deuxième phase : Co-construction du parcours à réaliser .....	p. 79
Troisième phase : Les marches exploratoires .....	p. 85
ANALYSE CRITIQUE : QUE RETENIR DE CETTE EXPÉRIENCE ? .....	p. 91

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>p. 119</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>p. 123</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>p. 129</b>

## TABLE DES FIGURES

<b>Figure 1 : Couverture .....</b>	<b>p. 1</b>
<b>Figure 2 : La Zone .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Figure 3 : Croquis : Le Lion d'Or .....</b>	<b>p. 18</b>
<b>Figure 4 : Liège, zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ .....</b>	<b>p. 75</b>
<b>Figure 5 : Le photolangage .....</b>	<b>p. 78</b>
<b>Figure 6 : Méthode du photolangage .....</b>	<b>p. 78</b>
<b>Figure 7 : Construction du parcours .....</b>	<b>p. 80</b>
<b>Figure 8 : Premières analyses lors de l'établissement du chemin à arpenter .....</b>	<b>p. 80</b>
<b>Figure 9 : Réflexion sur le chemin à parcourir .....</b>	<b>p. 81</b>
<b>Figure 10 : NOTRE perception des espaces « positifs » dans le centre de Liège .</b>	<b>p. 82</b>
<b>Figure 11 : NOTRE perception des espaces « négatifs » dans le centre de Liège .</b>	<b>p. 83</b>
<b>Figure 12 : NOTRE perception des espaces dans le centre de Liège .....</b>	<b>p. 84</b>
<b>Figure 13 : Marche 1 .....</b>	<b>p. 89</b>
<b>Figure 14 : Marche 2 .....</b>	<b>p. 90</b>
<b>Figure 15 : Croquis de la Maison Arc-en-Ciel .....</b>	<b>p. 93</b>
<b>Figure 16 : La rue Roture, en direction du KulturA. ....</b>	<b>p. 96</b>
<b>Figure 17 : Abracadabra .....</b>	<b>p. 99</b>
<b>Figure 18 : Passage piéton, rue Hors-Château .....</b>	<b>p. 102</b>
<b>Figure 19 : Croquis de l'hommage à Ihsane Jarfi .....</b>	<b>p. 103</b>
<b>Figure 20 : Croquis d'un collage observé depuis le quai de la Ribuée .....</b>	<b>p. 105</b>
<b>Figure 21 : Drapeaux au niveau de la place Xavier-Neujean .....</b>	<b>p. 106</b>

**Figure 22 : Croquis illustrant la Pride liégeoise du 11 mai 2024 à Saint-Léonard ... p. 107**

**Figure 23 : Place Saint-Léonard le 4 juillet 2024 ..... p. 108**

**Figure 24 : Place Saint-Léonard le 11 mai 2024, lors de la Pride liégeoise ..... p. 109**

**Figure 25 : Rue Pierreuse ..... p. 121**

**Figure 26 : Quatrième de couverture ..... p. 150**

## Quelques précisions ...

Dans ce travail de fin d'études, le choix a été fait d'utiliser l'écriture inclusive. Se distinguant par l'utilisation de points médians et de pronoms inclusifs, ce nouveau type d'écriture a été privilégié car il est signe d'inclusivité, permettant ainsi l'évocation et la prise en compte de l'ensemble des identités queers. Ce choix d'écriture semblait, de plus, évident puisqu'il est en concordance avec le caractère queer de la recherche.

La police d'écriture utilisée n'a pas non plus été choisie au hasard. En effet, il s'agit de la police de caractères BBB Poppins TN qui est un « fork post-binaire de la fonte libre Poppins dessinée par Jonny Pinhorn ». Cette typographie inclusive, « initialement dessinée par Eugénie Bidaut et Camille Circlude pour l'usage du Théâtre National Wallonie-Bruxelles », a été conçue pour dépasser et s'émanciper de la binarité de genre (<https://typotheque.genderfluid.space/poppins.html>).



## REMERCIEMENTS

Ce travail de fin d'études a pu éclore grâce à l'aide précieuse de nombreuses personnes à qui j'aimerais exprimer toute ma gratitude.

J'aimerais, dans un premier temps, adresser un remerciement sincère à mon promoteur, Monsieur Eric Le Coguiec, pour la liberté et la confiance qu'il a pu m'accorder au travers de ce mémoire. J'aimerais également lui adresser toute ma reconnaissance pour ses encouragements, durant l'ensemble de mon cursus d'architecture, à toujours oser explorer, innover et repenser la signification et le rôle des éléments qui nous entourent.

J'adresse également mes sincères remerciements à ma co-promotrice, Madame Justine Contor, pour l'intérêt qu'elle a porté à mon sujet, sa confiance, ses nombreux conseils, les lectures et les outils fournis tout au long de ma recherche.

Je remercie également Jean-Didier Bergilez, Caroline Glorie, Nath Jonniaux, Guy Massart, Cyrille Prestianni et Sarah Schlitz\* d'avoir pris le temps de discuter avec moi de ce travail et de m'avoir conseillée, forgeant de ce fait les prémisses de ce mémoire.

J'adresse un grand merci également à Madame Claudine Simart pour ses conseils.

Ce mémoire a pu voir le jour grâce à l'aide d'une série d'acteur·rice·s qui ont pris le temps de communiquer et de partager ma recherche. Je remercie toutes ces personnes ayant contribué à diffuser mon message, en privé ou sur des groupes, lors de ma recherche de participant·e·s. Un merci particulier aux collectifs « Glue Gang » et « A nous la nuit » pour la transmission sur leurs réseaux sociaux.

J'adresse également mes remerciements à Monsieur Pavel Kunysz pour ses conseils avisés au commencement de ce mémoire. Je le remercie également, tout comme Madame Céline Bodart, pour l'intérêt porté à mon travail de fin d'études et pour leur rôle de lecteur·rice dans ce cadre.

Finalement, je remercie mes grands-parents, mes parents, mon frère Quentin, ainsi que ma sœur Emma, pour leurs avis et recommandations, leurs relectures, tout comme leur patience et leur soutien sans faille. J'aimerais également remercier mes ami·e·s pour leurs encouragements et leur écoute.

Enfin, merci infiniment à Ju, Lucie, Lucy, Noah, Thomas et Victoria sans qui ce travail n'aurait tout simplement pas pu voir le jour.

\*

Jean-Didier Bergilez est architecte ainsi que vice-doyen à l'enseignement et enseignant à la Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'ULB/ISA-La Cambre (Bruxelles). Il est un des coordinateurs des enseignements Histoire, Théorie et Critique (HTC) et Pratiques Critiques, ainsi qu'un des coordinateurs d'hortence, le laboratoire de recherche en Histoire, Théorie et Critique. Jean-Didier Bergilez est également membre de la plateforme éditoriale A16 (Bruxelles), a fait et fait encore partie de plusieurs comités de rédaction (revues Criticat, CLARA et SEXTANT). Il est également membre du comité scientifique de la collection « *Genre(s) & Sexualité(s)* » (Éditions de l'Université de Bruxelles). Il porte également un intérêt aux rapports entre Espace(s), Genre(s) et Sexualité(s).

Caroline Glorie est assistante et docteure en Information et Communication de l'Université de Liège (sa thèse s'intitule « *L'espace public littérarisé. Critique féministe d'une transformation structurelle (Fraser, Negt, Kluge, Enzensberger après Habermas)* »). Elle est co-directrice de la revue Eigensinn et membre du Groupe de travail « Mesures contre la violence fondée sur le genre ou la préférence sexuelle, y compris le harcèlement sexuel » au sein du Conseil Genre et Egalité de l'Université de Liège. Caroline Glorie est également membre du Feminist & Gender Lab (UR Traverses), du groupe de recherche « Re-lire les Cahiers du Grif ». Elle a aussi co-fondé la collective d'écritures féministes « La Bâtarde ».

Nath Jonniaux est artiste (auteur·rice, compositeur·rice et interprète), anthropologue ainsi que spécialiste en études de genre et en études critiques des masculinités. Ayant réalisé des études à l'Université de Liège en Anthropologie à la Faculté des Sciences Sociales puis un master de spécialisation en études de genre, Nath Jonniaux porte un intérêt aux questions de spatialité avec le genre et réalise des recherches touchant aux domaines du genre, de la santé et des sexualités.

Guy Massart est anthropologue social. Il a été maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles et l'est actuellement au sein de l'Université de Liège en Faculté des Sciences Sociales. Guy Massart est également titulaire d'un doctorat en Sciences de la Communication et a été consultant et professeur d'anthropologie à la Mindelo Escola Internacional de Arte (M\_EIA). Il est aussi administrateur délégué de l'association Songes. Guy Massart réalise des projets ethnographiques

expérimentaux (de par le média de communication et les méthodes de recherche participative).

Cyrille Prestianni est paléobotaniste à l’Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, enseignant et chercheur à l’EDDy Lab à l’Université de Liège ainsi que docteur en paléontologie. Il a également été le président de la Maison Arc-en-Ciel de Liège de 2017 à 2024.

Sarah Schlitz est une femme politique et membre du parti politique Ecolo. Diplômée d’un master en sciences politiques et d’un master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire à l’Université de Liège, elle a exercé une série de fonctions tout au long de sa carrière politique : conseillère communale pour le parti Ecolo à la ville de Liège (2012–2019), conseillère communale au sein du mouvement Vert Ardent (octobre 2018-septembre 2019), députée fédérale à la Chambre des Représentants, chargée des sujets des droits des femmes, de la mobilité et du climat (octobre 2018-octobre 2020), Secrétaire d’État à l’Égalité des Chances, à l’Égalité des Genres et à la Diversité (2020–2023) et députée fédérale Ecolo-Groen à la Chambre des Représentants (2024-aujourd’hui). De 2015 à 2019, Sarah Schlitz a également été chargée de mission pour Inter-Environnement Wallonie, en exerçant notamment la fonction de co-présidente de la Coalition Climat. Plusieurs sujets apparaissent comme importants pour elle : la mobilité douce (cyclable et piétonne), l’aménagement territorial (avec notamment l’accès PMR), les droits des femmes, la lutte contre les violences de genre, les discriminations, les droits LGBTQIA+, les droits des personnes sans-papiers, ...

*Le 1<sup>er</sup> mai 2024, 13h11.*

*Place Delcour, Outremeuse, Liège.*

*26 min 11 s après le début de la marche.*

*Nous avons déjà emprunté, depuis notre départ au niveau de la Faculté d'architecture, plusieurs rues et ruelles lorsque nous marquons l'arrêt.*

- « *C'est là* » entend-s-je.

*En m'arrêtant, je ne remarque pas directement la raison de cette parole. Je questionne le groupe sur l'élément ayant déclenché ce propos.*

- « *Le drapeau* » me répond-on.

*Je remarque alors, surprise, qu'un drapeau arc-en-ciel, bien visible, est effectivement posé au centre de la terrasse au coin de la rue.*

*Nous dirigeons tous nos regards en direction de l'objet flottant devant le café.*

*Après quelques secondes de silence, un premier trouble se fait sentir au sein du groupe. Certain·e·s expriment leur ressenti mitigé à l'égard de ce lieu, comme si un sentiment d'embarras transparaissait de cet endroit.*

*Un doute quant au statut vraiment queer du café émerge. Que représente ce drapeau pour les personnes l'ayant mis là ? A qui s'adresse-t-il vraiment ? Représente-t-il l'inclusion ?*

*La terrasse est occupée, ce jour-là, en grande partie par des personnes plus âgées que nous. Quelques membres du groupe soumettent l'idée qu'il pourrait plutôt s'agir d'un lieu davantage homosexuel, avec une population vieillissante occupant cet espace.*

- « *Après, il faut des espaces pour tout le monde* »

*Nous approuvons.*

*Il est vrai que cela est déjà bien, après tout.*

- « *On peut demander pourquoi il y a un drapeau et tout* » me propose-t-on.

*Après quelques hésitations, nous traversons la route qui nous sépare de la terrasse et pénétrons dans le bâtiment. Nous accostons le propriétaire du café, debout derrière le comptoir, pour le questionner sur la raison qui l'a poussé à placer un drapeau devant son établissement et la signification de ce dernier.*

*Celui-ci nous répond que, par ce drapeau, il veut signifier que tout le monde est le/la bienvenu·e dans ce café et que si cette philosophie, représentée à travers le drapeau, ne plaît pas à certaines personnes, elles n'ont qu'à passer leur route.*

*Selon ses dires, un quart de ses client·e·s seraient visiblement issu·e·s de la communauté LGBT.*

*Après ce bref échange, nous remercions le gérant et quittons le café.*

*Satisfait·e·s de cette discussion, nous rejoignons le reste du groupe et continuons notre chemin jusqu'à notre prochain arrêt, quelques mètres plus loin.*



Figure 3 : Croquis : Le Lion d'Or  
© Romane Muselle

Durant mon dernier quatrième de Master 2, mes cours se déroulant au niveau des bâtiments situés dans la rue des Peintres, en face même de la place Delcour, je n'ai cessé de passer, plusieurs fois par semaine, à proximité du café décrit dans ce court extrait. Au cours de mes cinq années d'études, j'ai également côtoyé cette place plus d'une fois. À de très nombreuses occasions, j'aurais pu remarquer ces drapeaux arc-en-ciel (un deuxième trônant également plus haut sur la façade). Pourtant, il m'aura fallu attendre cette marche du 1<sup>er</sup> mai pour constater leur présence.

Comment cela se fait-il ?

Ai-je déjà regardé ces drapeaux sans réellement les voir ? Est-il devenu normal d'apercevoir un drapeau arc-en-ciel en ville à tel point qu'il devienne pratiquement invisible ?

Pourtant ce drapeau n'apparaît absolument pas comme un élément neutre dans le paysage visuel de l'espace public. Comme nous le voyons dans la description ci-dessus, un symbole émerge de cet objet. Il apparaît comme un artefact profondément politique, un étendard multicolore, signe d'un des prismes de l'inclusivité qui peut autant plaire que déranger.

Mais quelle influence a-t-il réellement au sein de notre société et de l'espace public urbain ? Sa redondance efface-t-elle l'effet qu'il tente de créer ?

Et, après tout, existe-t-il également d'autres éléments tentant de donner à Liège un caractère d'inclusivité ?

En définitive, peut-on considérer que Liège est une ville inclusive ? Ou alors, dans le cas contraire, un espoir est-il permis de doter de cette caractéristique l'espace public urbain liégeois ?



## PRÉFACE

Nous vivons dans un monde complexe ; complexe, non pas dans un sens péjoratif, comme une difficulté qui semblerait insurmontable et irrésoluble, mais plutôt comme une situation abondant de questions et d'inconnues. Nous évoluons dans un contexte où une série d'éléments de nature différente s'entremêlent, éléments qui nous dépassent la plupart du temps. Il faut d'ailleurs, il me semble, presque toujours y être confronté·e directement, d'une manière personnelle ou sous la forme de crises nous impactant, pour prendre conscience de cette complexité dans laquelle nous vivons.

Parmi les difficultés de notre monde, nous retrouvons la question de notre bien-être dans l'espace public extérieur, au-delà de notre sphère privée. La ville, en particulier, apparaît comme menaçante pour un grand nombre de personnes. C'est à l'occasion d'un de mes cours de sociologie, dans le cadre de mes premières années d'études d'architecture, que j'ai pris conscience de cette réalité. J'ai, en effet, perçu le lien qui pouvait exister entre le genre et l'espace, à travers les théories de Bourdieu. Cette vérité m'a troublée. L'espace était donc genré et discriminant, mais surtout il existait une volonté derrière ce phénomène. Le fait, en tant que femme, d'éviter certains quartiers en ville ou d' « avoir la boule au ventre » en en traversant d'autres était finalement presque normalisé puisque le genre féminin n'était au départ pas prioritaire dans l'espace public. Cette hostilité de la ville résultait de normes et de liens de domination, extrêmement puissants et violents. Tout en gardant à l'esprit cette découverte, j'ai continué ma vie d'étudiante.

C'est au travers d'un évènement que j'ai pris conscience que, au-delà du genre féminin, de nombreux autres individus pouvaient également être craintifs vis-à-vis de l'espace public et de la ville, particulièrement. En effet, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le journal étudiant « le P'tit Torê » qui prônait les valeurs d'inclusivité et de tolérance. Au travers de celui-ci, j'ai eu l'occasion de faire des rencontres, de comprendre et d'utiliser l'écriture inclusive, de participer à des évènements liés à la question du genre et de la sexualité et de collaborer avec des membres actif·ve·s dans l'Université au travers du Conseil Genre et Egalité.

C'est alors que j'ai découvert ce que je nommais plus haut la complexité de notre monde ; une complexité de genre, de sexe et de sexualité qui donne à chaque personne la liberté d'être qui elle veut être ; une complexité positive sur ce point,

mais négative quand il s'agit de questionner les relations et interactions que peuvent vivre ces individus face à l'espace public.

J'ai ainsi décidé de réaliser mon travail de fin d'études sur ce sujet. J'ai choisi de m'intéresser à la question de l'architecture queer, ou plutôt de l'urbanisme queer, dans l'espace public afin de comprendre ce dernier avec ses qualités et ses faiblesses pour ses usager·ère·s. J'ai également souhaité axer ma recherche en m'intéressant plus particulièrement à l'espace public urbain, espace qu'il me semble primordial d'étudier vu son incidence sur nos vies et nos comportements face à autrui. Nous ne pouvons, de fait, pas prendre le parti de faire totalement abstraction de notre bien-être au sein de l'espace public et de nous intéresser uniquement à notre épanouissement au sein de notre sphère privée puisque les deux prismes de notre développement personnel sont étroitement liés, « la vie quotidienne se situ[ant] dans les structures spatiales urbanisées ou aménagées, qui peuvent être une condition contrainte ou stimulante » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 50).

Mon cas d'étude repose sur la ville de Liège, ville que j'ai l'occasion de fréquenter de par mes études.

Ce thème m'enthousiasme et me touche, pourtant il m'effraie aussi. J'ai des doutes. Je doute de la légitimité que je pourrais avoir en tant que personne comprenant la communauté queer, mais n'y appartenant pas. Je doute que mon travail soit pertinent et représentatif de la réalité. Je doute que mes propos soient mal compris ou mal perçus. Je souhaite sincèrement que mon travail serve à lever le voile sur un sujet encore trop peu abordé dans notre société, particulièrement dans les domaines touchant à la notion de spatialité, qu'il apporte du sens, mais je doute. Qui suis-je pour décrire un phénomène que je ne connais pas ? Après tout, je n'ai jamais été victime de discrimination liée à mon appartenance à une communauté. Je ne pense même pas en avoir été réellement témoin un jour. Comment imaginer une nouvelle façon de construire la ville sans avoir vécu les défauts et les déviances de cette dernière à l'encontre de cette communauté ? Comment bien comprendre le vécu des personnes queers ?

J'ai des craintes et je doute, mais je suis aussi déterminée ; déterminée à voir un jour un monde où plus personne ne se sentira en insécurité dans l'espace public, où plus aucune insulte, aucune menace, aucun regard ambigu ne cognera les pavés de nos

villes. Je suis actuellement ignorante sur ce sujet, mais j'aimerais comprendre, j'aimerais voir la réalité des choses pour agir en conséquence. J'aimerais qu'à mon niveau, avec cette « enquête », cette question épingleuse ne soit plus laissée de côté et qu'elle soit justement mise en avant. J'aimerais que, dans l'avenir, plus aucune personne ne soit discriminée en raison de son genre ou de son orientation sexuelle. J'aimerais, tout simplement, ouvrir la porte à la construction d'un monde plus inclusif.



## INTRODUCTION

Quoique de plus en plus abordées dans diverses disciplines telles que la sociologie, l'anthropologie ou encore l'histoire, les interrogations et théories queers des chercheur·euse·s sous le prisme des domaines touchant à la notion de spatialité restent assez rares (Borghi, 2012, p. 109). Les questions de genre et de sexualité en architecture, en géographie et/ou en urbanisme sont peu étudiées et le lien entre l'espace, la sexualité et le genre reste souvent réduit à des études essentiellement théoriques ou liées à des zones spécifiques telles que des quartiers gais, par exemple (Cattan & Leroy, 2010, p. 11). Cela peut s'expliquer par le fait que ces thématiques sont parfois vues comme des objets d'étude illégitimes et par la peur de certain·e·s chercheur·euse·s d'être marginalisé·e·s en raison du dérangement que peuvent susciter les thèmes de la sexualité et du genre (Borghi, 2012, p. 109). Pourtant, nous vivons dans une époque où la revendication et l'acceptation de son identité semblent de plus en plus mises en lumière et cette démarche, encore inenvisageable il y a quelques années, paraît entrer également dans la sphère publique. Cette observation est enthousiasmante pour l'avenir, cependant, on remarque que le constat est plus nuancé dans l'espace public urbain. En effet, comme j'ai pu le constater en discutant avec une série de personnes issues de la communauté queer ou intéressées par ces liens entre la ville actuelle et l'identité de genre, « de sexe » ou « de sexualité », assumer et montrer son identité en public restent assez complexes. Notre société actuelle est peu enclue à accepter les différences et celleux qui oseraient s'éloigner des normes en vigueur, à savoir principalement le modèle hétéronormé et cisgenre, seraient susceptibles d'être victimes des effets néfastes de la ville. Il faudrait changer cela. Écouter les revendications en termes de reconnaissance, de protection et de bien-être des personnes queers et agir pour répondre à ces besoins semblent une nécessité de notre époque.

De nombreux pas devraient être entrepris dans maints domaines pour espérer un jour entrevoir une meilleure inclusivité dans la ville. En ma qualité d'étudiante en architecture, j'ai décidé de faire un de ces pas, certes minime, afin de permettre au moins à cette pensée d'exister et d'engendrer, avec un peu de chance, une agitation sur ces thèmes bien trop peu abordés à mes yeux.

L'architecture n'est peut-être pas le levier le plus central pour faire bouger les choses, mais elle a un rôle primordial à jouer pour cette visibilité et cette égalité pour toutes car « l'architecture représente une force importante dans la construction et la performance du genre » (Vallerand, 2016, p. 2). Il est donc important de s'y intéresser.

Aussi ai-je décidé de me questionner, dans ce travail de fin d'études, sur la qualité de la ville de Liège vue par la communauté queer. La Cité Ardente aux couleurs de l'inclusivité pourrait-elle exister à l'avenir ou demeurera-t-elle sous la forme d'un rêve utopique ? Telles sont l'interrogation et l'analyse transversale qui vont occuper ce mémoire intitulé : « Tendre vers un espace public urbain plus inclusif : vision de la ville de Liège par la communauté queer sous le prisme de l'architecture ».

## MÉTHODOLOGIE

La méthodologie à appliquer dans le cadre de mon travail fut assez périlleuse à trouver. J'ai, en effet, eu de longs questionnements personnels et collectifs quant à ma posture face aux personnes queers, ayant moi-même une position *d'outsider* à mon sujet de recherche (Bonté, 2021, p. 64) et quant à la façon d'interagir avec ces dernier·ère·s afin de rendre le travail approprié tout en évitant d'être intrusive ou maladroite face à la communauté queer.

La première étape par laquelle je suis passée est une étape théorique à travers une recherche documentaire. Effectivement, étant assez peu instruite quant à la notion queer ainsi qu'à tout autre concept touchant à la question du genre, de la sexualité et du sexe, il me semblait primordial de combler ces lacunes à travers la prise de connaissance d'une série de sources scientifiques fiables. Ces dernières ont consisté en des articles de revue, des mémoires et des ouvrages, pour la plupart issus du monde scientifique, écrits en français ou en anglais. À travers ces différents supports, j'ai également pu esquisser les premières relations entre le genre et la ville. Différent·e·s auteur·rice·s apparaissent de manière récurrente et peuvent être considéré·e·s comme des précurseurs des théories queers. Parmi ces auteur·rice·s, on peut, notamment, évoquer Judith Butler ou encore Teresa de Lauretis. J'ai collecté une série d'ouvrages de ces auteur·rice·s afin de prendre connaissance au mieux de leur théorie et des notions-clés de l'architecture et de l'urbanisme queers dans la ville. Pour compléter mon bagage théorique, j'ai également assisté à des conférences, des événements culturels et d'ordre plus formel. Enfin, je suis entrée en contact et ai eu la chance de pouvoir rencontrer et échanger avec des professeur·e·s, des doctorant·e·s, des chercheur·euse·s, des personnalités politiques et culturelles ainsi que des milieux associatifs qui œuvraient pour les questions queers et/ou portaient un intérêt vif pour ce sujet. Ces différent·e·s acteur·rice·s m'ont beaucoup apporté aussi bien pour mon sujet que pour les questions de méthodes à employer.

Dans un second temps, il me semblait important d'aborder ma question de recherche sous la forme d'une démarche inductive. En effet, au vu de mon enquête, favoriser l'expérience vécue par les personnes queers à travers différentes stratégies, plutôt que d'arriver avec une théorie de départ et la vérifier, me paraissait

plus en adéquation avec les objectifs de ma recherche.

Au départ envisagée sous une forme plus individuelle en interrogeant les personnes issues de la communauté queer dans le but d'avoir leurs opinions et avis et en passant par des phases de création d'hypothèses d'amélioration, d'observation personnelle et de vérifications des hypothèses, cette démarche m'est apparue comme ne correspondant pas à mes attentes et ne permettait pas une construction du travail comme je le souhaitais. Dès lors, j'ai changé mon approche et ai opté pour un autre point de vue, à savoir une élaboration commune d'un parcours à réaliser dans la ville au travers d'une marche exploratoire avec les personnes queers intéressées par ma recherche. Cette démarche empirique et *in situ* s'avère importante car mon objet d'étude, à savoir l'espace urbain liégeois, rencontre actuellement « des problèmes qui trouvent un écho dans le champ de la recherche aussi bien que dans celui de la conception » (Grosjean & Thibaud, 2001, p. 5). Par la méthodologie que je souhaite développer, ces deux champs de la recherche et de la conception sont disposés à s'articuler. Les usager·ère·s queers coproduisent la ville et sont donc muni·e·s de ressources et compétences qu'il est important de prendre en compte (Grosjean & Thibaud, 2001, p. 6).

Pour réaliser cette partie empirique de mon enquête, j'ai tout d'abord dû entrer en contact avec des personnes queers souhaitant m'aider à réaliser ce projet. J'ai ainsi contacté divers collectifs, associations queers et ai fait part de mon souhait de collaboration à l'aide de divers réseaux de communication. Après de longues semaines d'attente et quelques désistements de dernière minute, j'ai enfin eu la chance d'être contactée par six personnes, de profil assez varié, issues de la communauté queer, prêtes à collaborer avec moi pour cette enquête. Au vu du thème sensible de cette recherche touchant à l'intimité, je fus satisfaite de ce nombre de personnes enclines à participer à ce mémoire.

Divers rendez-vous ont alors été fixés avec le petit groupe constitué.

En premier lieu, il a été question de se rencontrer afin d'apprendre à se connaître et d'instaurer une confiance réciproque, le but étant vraiment de réaliser cette enquête commune dans le respect de chacun·e et avec bienveillance. Les différentes étapes et les objectifs de la recherche ont clairement été énoncés afin d'être le plus transparent possible et de s'organiser au mieux ensemble. Cette première rencontre, plus informelle et personnelle, est suivie d'une deuxième permettant d'avoir un premier aperçu de la personnalité de chacun·e et un premier

avis sur la façon dont iel perçoit la ville de Liège. Pour faciliter les échanges, la méthode du photolangage est utilisée. Des questions sont ainsi posées et une série d'images sont mises à disposition pour y répondre.

Après avoir eu l'occasion d'en apprendre plus l'un·e de l'autre, l'étape de construction de l'activité démarre réellement. De fait, lors de cette deuxième rencontre, une première réflexion collective a lieu. Celle-ci concerne la création du parcours à effectuer lors de la marche exploratoire qui constitue la troisième étape. Pour ce faire, une carte de Liège est préalablement imprimée dans un format suffisamment grand et recadrée pour permettre à l'ensemble du groupe de s'installer autour de cette dernière. Quatre catégories sont proposées, à savoir :

- 1) endroits que je fréquente positivement,
- 2) endroits que je fréquente négativement/par obligation,
- 3) endroits que je ne fréquente pas par manque d'occasions,
- 4) endroits que je ne fréquente pas par crainte.

Les différent·e·s intervenant·e·s sont muni·e·s de gommettes de quatre couleurs mises à disposition et doivent indiquer sur la carte les endroits qui correspondent aux catégories susmentionnées. Celleux-ci sont invité·e·s à exprimer par écrit ou oralement la raison de leurs choix, s'iels le souhaitent. Une fois cette carte créée en coopération, je déterminerai des points clés par lesquels passer.

La rencontre suivante concerne la marche exploratoire en elle-même. Afin que l'ensemble des participant·e·s puissent prendre part à la marche et afin de pouvoir questionner un territoire plus grand, il a été décidé d'en réaliser deux différentes. L'étape de la marche me semble intéressante à utiliser car « marcher c'est à la fois mettre à l'épreuve les ressources informationnelles du milieu urbain [...], réciter l'histoire vécue d'un territoire [...], mobiliser des manières de percevoir en situation » (Grosjean & Thibaud, 2001, p. 9). La marche permet en effet de mettre en avant les obstacles présents en ville pour la communauté queer et la réaction de cette dernière pour les surpasser ou les éviter. Ainsi, en petit groupe, nous déambulons dans l'espace public suivant les points clés déterminés. Pendant le parcours, les différent·e·s membres ont accès à une carte pour annoter leurs ressentis s'iels le souhaitent. Il est également demandé de partager leurs impressions de l'espace oralement ou par écrit selon leur souhait (Grosjean & Thibaud, 2001, p. 9). De plus, des appareils photos jetables leur sont confiés afin que chacun·e ait la possibilité de prendre des photos durant le parcours. À la fin de la marche exploratoire, il est proposé aux collaborateur·rice·s queers de garder cet appareil photo jetable pour

une période allant d'une à deux semaines afin d'avoir la possibilité de prendre en photo d'autres lieux ou espaces qui les ont particulièrement marqué·e·s positivement et/ou négativement. Le choix d'un appareil photo jetable individuel a été privilégié, plutôt que l'utilisation de smartphones. Même s'il est vrai, que d'un point de vue purement pratique, le recours aux portables pourrait sembler plus facile en termes de partage de photos et d'accessibilité, j'ai souhaité mettre en place le principe de l'appareil photo jetable car ce dernier prend la forme d'un objet nouveau, sortant du quotidien. À l'instar du principe du porte-clefs lestié énoncé par Latour dans « Le fardeau moral d'un porte-clefs » (Latour, 2007, p. 47), l'appareil photo jetable, de par sa présence, pourrait renvoyer à l'objectif qu'il représente. Dès lors, il faut « faire l'effort » de se saisir et de se promener avec cet artefact, ce qui pouvait, à mes yeux, renforcer l'attention portée aux espaces et ainsi inciter à se questionner sur d'éventuels lieux qu'il serait possible de photographier. Enfin, ce qui me plaisait aussi particulièrement avec l'appareil photo jetable était son fonctionnement qui permettait de réaliser un nombre limité de photos, photos non consultables une fois qu'elles étaient prises. L'aspect non vérifiable des photos prises était, selon moi, un grand atout, puisqu'il permettait de photographier des éléments en fonction de ses émotions et/ou humeur dans l'instant présent, de façon véritablement spontanée, sans pouvoir y revenir après réflexion et sans pouvoir améliorer, modifier ou effacer les éléments photographiés.

Les résultats seront synthétisés sous forme de cartes retravaillées et de photographies.

L'enquête envisagée reste bien évidemment une enquête éthique (Bonté, 2021, p. 48).

Dès l'appel de participant·e·s, il a été décidé de les informer de ma non-appartenance à la communauté queer afin d'expliquer clairement mes buts et l'importance de chaque voix au sein de mon étude. Par cette démarche, mon envie était également de rompre quelque peu l'image de domination de la chercheuse face à des enquêté·e·s, celle-ci pouvant être enclue à modifier le déroulement du projet (Bonté, 2021, p. 64). Pour ce faire, j'ai exprimé, notamment, l'importance que chaque acteur·rice avait à jouer dans le travail et ai essayé de dissoudre la méfiance des enquêté·e·s. De plus, cette enquête ne cherche pas à nuire à la communauté queer, bien au contraire, elle souhaite servir de « moyen de lutter, d'une part, contre la dépossession des personnes [...] des savoirs qui les concernent, et d'autre part, de

casser le schéma expert/patient inscrit au cœur de l'histoire » (Bonté, 2021, p. 65).

Mon travail s'inscrit explicitement dans le cadre d'un savoir situé. Celui-ci ne prétend en aucun cas représenter une vérité universelle créée à partir d'une objectivité scientifique. Mon promoteur ainsi que ma co-promotrice étant également sensibles aux questions de genre, ce travail de fin d'études ne se définit pas comme prônant une neutralité, une grande part de subjectivité l'habitant au contraire.

Ce mémoire est situé, puisqu'il est réalisé par mes soins avec mon point de vue propre, dans un « certain contexte socio-politique, historique et géographique particulier » (Collier & Gérardin-Laverge, 2020). Les objectifs de cette étude architecturale, mais aussi sociologique, sont tout sauf généraux et dénués d'intention précise. Le but de cette recherche est, en effet, de comprendre la perception qu'ont les personnes queers de l'espace public liégeois, à partir du point de vue et du vécu personnels des participant·e·s d'un groupe restreint me décrivant leur propre réalité subjective. Ma position ainsi que celle des participant·e·s donnent à l'étude un caractère particulier, engagé, avec des limites évidentes. Cette thématique étant également en perpétuelle évolution et profondément contextualisée, il semblerait inopportun de chercher à la figer à travers des connaissances universelles inertes (Collier & Gérardin-Laverge, 2020).



## **DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : PROTOCOLE**

L'approche entreprise dans le cadre de ce travail de fin d'études se base sur une démarche participative. Cette méthode a été favorisée dans ce travail, au détriment d'une démarche basée sur des entretiens, car elle permettait une implication plus active de la part des membres ayant joué un rôle dans cette recherche. Ce mode d'action offrait la possibilité de créer un groupe déterminé à exposer son point de vue et enclin à participer à cette étude, le thème les concernant directement. De plus, le choix d'élaborer une méthodologie basée sur ce principe permettait de créer des liens plus étroits avec les différent·e·s acteur·rice·s dans cette recherche, de mettre en avant l'importance qu'iels avaient à jouer dans ce travail ainsi que de bénéficier, de par cette démarche plus immersive et plus prenante, d'analyses et de discussions très intéressantes permettant une prise de conscience mutuelle de la problématique étudiée.

Ainsi, j'ai voulu m'entourer d'une série de personnes issues de la communauté queer afin que nous puissions faire naître un petit groupe et enquêter ensemble sur l'état actuel de la ville de Liège.

Ma perspective était de rencontrer des personnes qui s'éloignaient du modèle hétéro-cisgenre, modèle dominant actuellement la vie en ville. L'espace public actuel est en effet inégalitaire, soumis à des règles de hiérarchisation et parcouru par des discriminations. Le « droit à la ville » pour toutes, qu'importe son identité ou sa richesse, prend davantage la forme d'un rêve que d'une réalité au sein de notre société, même si des améliorations évidentes sont à pointer. De fait, le modèle espéré de Lefebvre d'une « ville fondée sur l'inclusion et la coexistence sociale dans des "espaces réussis, c'est-à-dire favorables au bonheur" » n'est pas atteint, puisque notre monde est davantage dirigé par des logiques de rentabilité économique que par celles d'une recherche d'inclusivité et d'accomplissement individuel et collectif de la population (Demazière, Erdi, Galhardo & Gaudin, 2018).

Je ne recherchais pas de profil spécifique en évoquant des « personnes queers », le terme queer renvoyant à l'intersectionnalité et pouvant s'apparenter à une identité fluide et changeante, comme explicité plus bas. De plus, la diversité des profils qui pouvaient ressortir de cette liberté de choix me semblait particulièrement intéressante. Chacun·e est amené·e à vivre l'expérience de la ville selon son vécu, ses caractéristiques, son ou ses identités, aussi me semblait-il complexe d'imposer la participation d'une catégorie de personnes en particulier. Cette fragmentation

m'apparaissait, par la même occasion, assez éloignée du concept et de l'idéologie queers.

Lors de mon annonce, principalement faite à l'aide des réseaux sociaux via mon profil et avec l'aide de collectifs queers ou non spécifiquement queers, j'ai eu la chance de pouvoir collaborer avec six personnes. Ces dernières appartenaient, fortuitement, toutes à ma tranche d'âge (18-25 ans) et étaient munies d'un capital culturel important. Certain·e·s des participant·e·s réalisaient des études universitaires, d'autres étaient membres d'associations ou cercles culturellement forts et souvent engagés. Il ne semble pas pertinent de considérer l'origine ethnique dans cette enquête car les personnes m'ayant contactée sont toutes de type caucasien. Les personnes qui m'ont accompagnée dans cette enquête étaient pour la plupart des personnes non-binaires. Certain·e·s avaient également une orientation sexuelle différente de l'hétérosexualité (asexualité, bisexualité et/ou homosexualité).

Au sein du groupe créé, je connaissais certaines personnes avant le début de l'étude, dans un cadre amical. Sur les six collaborateur·rice·s, trois d'entre eux ne m'étaient pas étranger·ère·s. Toutefois, les personnes entre elles ne se connaissaient pas toutes et aucune d'entre elles n'a influencé une autre, à ma connaissance, afin de rejoindre cette collaboration.

## **DÉVELOPPEMENT DE QUELQUES CONCEPTS PRIMORDIAUX**

Il est important de développer une série de termes spécifiques à cette étude afin de comprendre réellement la portée espérée de cette recherche.

Le premier mot sur lequel il est crucial de s'interroger est l'expression « **d'espace public** » ou « **des espaces publics** ». Le précurseur de ce concept est Jürgen Habermas qui, en 1962, défend sa vision d'un espace public bourgeois, représentant le modèle d'une « sphère publique libérale » où émergerait une « opinion publique issue des Lumières » (Granjon, 2019, p. 2). Cette vision de l'espace public va être grandement critiquée, du fait notamment qu'elle ne prend en considération qu'une petite partie de la société, au détriment de la classe dite « plébéienne » (Granjon, 2019, p. 2). L'espace public, espace politique de visibilité (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 169), au sein duquel l'intérêt commun est évoqué et débattu, est pourtant, non seulement un espace composé des « différentes sphères publiques étatiques », mais également animé par « diverses autres arènes publiques d'expression, extra-gouvernementales » associées à la classe plébéienne (Granjon, 2019, p. 2). Cette observation met en lumière le constat selon lequel les espaces publics ne sont pas destinés à toute personne mais sont réservés à certaines catégories d'individus définis selon divers critères de race, de classe, de sexe, mais également de maîtrise du langage ou de dispositions à s'exprimer. Cette non-intégration de l'ensemble de la population va engendrer une participation différenciée ainsi qu'un accès plus ou moins compliqué au sein de la sphère publique, phénomène engendré par les normes de domination en vigueur dans la société (Granjon, 2019, p. 2). Comme l'exprime Lefebvre en 1974, l'espace public apparaît ainsi comme « la projection au sol des rapports sociaux », ces rapports sociaux variant en fonction des contextes culturels et sociaux (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, pp. 255 et 291). Pour lutter contre cette suprématie de certaines catégories de personnes dans l'espace public, d'autres espaces publics dits alternatifs ou autonomes vont apparaître. Nancy Fraser évoquera ces lieux où des normes de visibilité et de délibération se différenciant du modèle dominant vont se créer en parlant de *contre-publics subalternes*. Au sein de ces espaces, une liberté émerge quant aux identités, besoins et intérêts qui composent les lieux (Granjon, 2019, p. 3). Oskar Negt et Alexander Kluge parleront plutôt

d'*espaces publics oppositionnels* pour évoquer ces endroits où la vision prônée s'écarte de la vision dominante, symbole de pouvoir.

Un autre sociologue, Isaac Joseph, définira, pour sa part, l'espace public, espace « de l'interaction en face-à-face », comme un espace « qui conjugue les propriétés d'un espace de circulation régi par un "droit de visite" [...] et les propriétés d'un espace de communication régi par un droit de regard qui demande que toute action puisse satisfaire aux exigences d'une "parole" publique, c'est-à-dire de se soumettre aux protocoles de l'aveu et aux procédures de la justification » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 159). On constate ainsi que la façon d'agir dans l'espace public est régie par un ensemble de principes intériorisés auxquels il ne faut pas se soustraire afin de pouvoir espérer un sentiment positif dans la sphère publique. Cette attitude est couplée à des rituels qui permettent le maintien d'une civilité commune (la motilité coopérative, les échanges confirmatifs et marques de gratitude, les échanges réparateurs, ...). Cependant, on remarque que l'interaction possible dans l'espace public varie grandement en fonction du profil de chaque protagoniste. Les rituels seront dès lors également modifiés selon qu'il s'agisse, par exemple, de deux hommes ou d'un homme et d'une femme, comme l'exprime Carol B. Gardner. Une domination entre les sexes, ancrée dans les normes, persiste dans ce dernier cas (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 159). Goffman expliquera ce phénomène en parlant de « personne ouverte », personne dont « [l]a disponibilité dans l'espace public est contrainte » et qui peut être sollicitée à tout moment (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 159). Les femmes et les enfants sont, par exemple, une illustration de ce phénomène.

La signification singulière et plurielle est également différente puisque l'espace public n'a pas de définition et de limitation géographique claire mais désigne plutôt un lieu abstrait où peuvent avoir lieu des interactions positives ou négatives, tandis que les espaces publics se rapportent davantage à des endroits spécifiquement architecturaux.

Un second terme qui va être explicité est celui du « **genre** ». Ce terme est défini par le Larousse comme un « concept qui renvoie à la dimension identitaire, historique, politique, sociale, culturelle et symbolique des identités sexuées » (Larousse en ligne, s. d). La notion du genre, qui va beaucoup évoluer et prendre des définitions différentes, se rapporte, dans un premier temps, à une « construction sociale »

(Borghi, 2012, p. 111) que l'être humain se fait de lui-même (ou que les autres projettent sur un individu). Cette caractéristique, qui n'est donc pas innée, va provoquer, artificiellement, une hiérarchie entre les sexes, « donnant du sens aux relations de pouvoir » (Fernandez, 2018, p. 42).

Judith Butler, par la suite, mettra l'accent particulièrement sur le statut de « catégorie utile » que ce genre joue dans les rapports de pouvoir, en refoulant le lien avec le sexe (Butler, 2006, p. 9). En effet, Butler va s'éloigner de la vision primaire opposant le sexe et le genre, imaginant plutôt que ces deux termes sont tous les deux construits « par des relations de pouvoir » et que le genre représente une « interprétation plurielle » et culturelle du sexe (Butler, 2006, pp. 10, 67 et 70). L'opposition du genre va plutôt émerger dans la sexualité, cette dernière prenant l'image d'un rappel à l'ordre du genre (Butler, 2006, p. 11). En effet, « les normes de genre [vont] traverse[r] la sexualité » (Butler, 2006, p. 13).

Le genre va constituer une caractéristique qui va émaner de la répétition des « pratiques du corps », en se basant justement sur les normes de genre (Butler, 2006, p. 14).

Butler va également évoquer le marquage du genre, en expliquant que l'unique genre marqué est celui du féminin, le masculin représentant l'universalité (Butler, 2006, p. 73). De fait, le masculin n'aura pas besoin de prendre la forme d'un genre, celui-ci prenant forme sous l'attribut « général ».

Les troisième et quatrième expressions énoncées sont celles du « **sex**e » et de la « **sexualité** ». Ces deux mots, comme évoqué au-dessus, seront profondément liés au genre. Le **sex**e, tout d'abord, va être défini comme le « caractère physique permanent de l'individu humain, animal ou végétal, permettant de distinguer, dans chaque espèce, des individus mâles et des individus femelles » (Larousse en ligne, s. d.). Cette notion renvoie à une réalité biologique censée être immuable, même si modifiable actuellement. Le **sex**e sera vu comme une « une *substance*, un être identique à lui-même sur le plan métaphysique » (Butler, 2006, p. 86). La **sexualité**, quant à elle, est l'« ensemble des diverses modalités de la satisfaction sexuelle » (Larousse en ligne, s. d.).

Le dernier terme, primordial dans cette recherche, est le mot « **queer** ». D'après le dictionnaire Larousse, le terme *queer*, utilisé sous la forme d'un nom ou d'un adjectif, désigne aussi bien une personne « dont l'orientation ou l'identité sexuelle ne correspond pas au modèle social hétéronormé » que quelqu'un·e « qui affirme son refus des catégories liées au sexe » (Larousse en ligne, s. d.). Ce terme, complexe, a beaucoup évolué depuis sa création. Traduite au départ de l'anglais par « bizarre » et « étrange », cette dénomination sera d'abord une injure homophobe avant que les personnes considérées comme « a-normales » dans la société se l'approprient, pour s'identifier positivement (Partouche, 19 mai 2020). Dans les années 80, le mot sera utilisé par le mouvement activiste radical queer pour exprimer un refus de catégorisation et pour combattre la normativité oppressante avant de prendre, au contraire, la forme d'un terme regroupant une série de catégories identitaires (Vallerand, 2016, p. 4).

Ce terme politique « queer » désigne ainsi, à l'heure actuelle, les personnes qui s'éloignent du modèle cisgenre et hétérosexuel et est souvent mis en avant par les personnes qui « bousculent le cadre LGBT [...] "classique" » (Barker & Scheele, 2023, p. 9). Ce terme, plus percutant et inclusif que le sigle, se démarque également par les priorités que les personnes queers défendent (Barker & Scheele, 2023, pp. 13 et 14).

Les personnes queers sont également opposées à l'identification à un caractère fixe de l'identité, trop rigide (Barker & Scheele, 2023, p. 18). Ainsi, un aspect important pour les personnes queers est la question de l'intersectionnalité. Chaque individu est en effet composé d'un ensemble de critères qui lui sont propres et qui vont engendrer sa personnalité et son identité. Elles s'opposent donc à la notion LGBT qui a tendance à créer une catégorie spécifique et fixe selon la lettre du sigle. La binarité (du sexe, genre et orientation sexuelle) semble donc être une notion révolue pour les personnes queers (homosexuel/hétérosexuel ou homme/femme) qui voient l'identité de toute personne comme une composition plus complexe et non fixe, en évolution permanente. Le terme queer vise à la libération des normes sociétales et au respect pour toutes (Exton, 7 novembre 2023).

## ÉTAT DE L'ART

Nous voyons, à l'heure actuelle, des changements et des réflexions liés à l'inclusivité (du point de vue des thèmes du genre, du sexe et de la sexualité, dans notre cas) émerger au sein des espaces publics dans le monde. Certaines innovations, centrées davantage sur la communauté LGBTQIA+ que sur celle queer, apparaissent avec la création et l'identification de quartiers ou de lieux plus inclusifs, des endroits où peuvent se regrouper des minorités marginalisées dans le passé et parfois encore malheureusement à l'heure actuelle. Des lieux commerciaux, culturels ou encore locatifs se revendiquent comme LGBTQIA+ friendly, au travers de labels indiquant leur acceptation, se développant (Lucie). Des villes sont étudiées comme Montréal, Paris ou encore Bruxelles afin d'analyser les pratiques urbaines ayant entraîné l'appropriation et le développement de quartiers communautaires, la plupart du temps davantage homosexuels (communication personnelle, 12 janvier 2024).

À première vue, nous pourrions ainsi penser que notre société et nos espaces publics sont développés pour assurer une inclusivité plus grande et pour promouvoir celle-ci. Nous pourrions imaginer que nous vivons dans une société où il est dorénavant possible d'assumer pleinement qui nous sommes publiquement et qu'une ville totalement inclusive est donc possible.

Cependant, même s'il est indéniable que des évolutions voient le jour, de nombreuses difficultés et des obstacles très souvent tuts et minimisés persistent. Même si une plus grande visibilité des minorités sexuelles et de genre se dessine, une augmentation de la violence envers celles-ci est également visible en Belgique mais également en Europe, tout comme la persistance des discriminations (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024). De plus, il est important de ne pas généraliser. L'ensemble des villes et pays n'évolue, en effet, pas vers une plus grande inclusivité. Il en est de même pour toutes les personnes et communautés directement concernées par cette évolution. Il est également nécessaire de se questionner sur les avantages, mais également les inconvénients, voire les dangers qui peuvent découler de ces modifications et améliorations pour les communautés impactées mais également pour tout autre acteur·rice politique concerné·e par ces changements.

En effet, concrètement, seules quelques grandes villes, principalement des capitales, semblent bénéficier d'une mise en lumière sur ces thématiques. D'autres

espaces publics urbains, plus communs, restent assez flous quand à de potentiels lieux spécifiques à certaines identités. Parmi ces villes où une ignorance de la situation actuelle de la sphère publique est observée, nous retrouvons notamment la ville de Liège, espace public choisi pour ce travail de fin d'études.

Un second point important à analyser est la question du public visé dans les analyses et recherches réalisées. De fait, les études portant sur l'inclusivité et l'ouverture dans l'espace public ciblent souvent l'homosexualité en omettant toute une diversité d'autres identités. Différents profils identitaires sont peu abordés et représentés, tels l'asexualité par exemple.

Des différences existent entre ces sous-communautés s'éloignant du modèle hétéro-cisgenre, aussi est-il crucial d'étendre ces analyses à une plus grande part de la population. La place de la communauté queer, étudiée dans ce mémoire, n'est que peu, voire jamais évoquée dans le cas de Liège, alors que quelques outils apparaissent pour mettre en évidence les endroits gais qui peuplent l'espace public urbain liégeois, à titre d'exemple (Lucy).

Aussi, il est essentiel de se questionner sur la vision que la communauté queer a de Liège, pour identifier les points forts mais également les éléments sensibles qui composent la ville.

Avant de s'intéresser à la dimension urbanistique et architecturale au travers de l'espace public urbain, il semble nécessaire d'analyser les évolutions qu'a pu connaître la ville de Liège, mais également la Belgique de manière générale, en termes de changements réglementaires et légaux au profit d'une plus grande inclusivité (à nouveau, à destination des personnes LGBTQIA+ principalement).

En comparaison avec d'autres pays, la Belgique semble être une nation qui a engendré une série d'actions en faveur des personnes « non-hétéro-cisgenres ». Étant un des pays les plus performants en matière de droits LGBT (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024), sans pour autant en être le meilleur, notre pays laisse entrevoir que les choses commencent à bouger grâce aux avancées législatives initiées par certain·e·s politicien·ne·s (communication personnelle, 5 décembre 2023). Durant la coalition Vivaldi notamment, une ouverture et un intérêt accru sur les questions LGBT sont apparus (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024). Hélas, au lieu de servir de catalyseur à l'émergence de nouvelles ambitions pour résoudre les problèmes actuels sécuritaires persistant dans l'espace public, le « statut de championne » revêtue par

la Belgique, l'a, semble-t-il, poussée à limiter ses actions, prenant comme acquis un travail important déjà fourni par rapport à d'autres pays (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024). De surplus, cet élan positif initié est extrêmement fragile et pourrait être freiné, voire complètement arrêté, parfois de manière très dure, suivant les partis politiques belges au pouvoir, partis qui ont une plus ou moins grande affinité ou opposition face à ces sujets sociétaux (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024). Des évolutions positives peuvent émerger tout aussi rapidement que des retours en arrière, brisant les avancées esquissées vers plus d'inclusivité. Puisque la différence continue à déranger certaines personnes, une lutte constante contre l'exclusion est indispensable et des stratagèmes doivent être trouvés pour éviter cette régression, tels la création de lois suffisamment complexes pour éviter leur abolition instantanée, des lois demandant parfois des années pour être complètement comprises (communication personnelle, 5 décembre 2023).

Parmi les initiatives politiques positives ayant éclos, nous retrouvons l'instauration d'un « plan pour une Belgique LGBT friendly, au niveau fédéral » (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024). Par cette mesure, des engagements concrets impliquant tous les ministres du gouvernement fédéral engagé·e·s dans la stratégie ont été mis en place (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024). Une autre progression a vu le jour sur le sujet des luttes contre les discriminations, de manière générale (donc y compris envers les minorités sexuelles et de genre). Pour mener à bien cette avancée, les législations en matière de discriminations ont été renforcées, afin notamment d'inclure la prise en compte de discriminations multiples, indirectes et intersectionnelles dans les peines encourues. D'autres interventions ont également été mises en place, comme la réforme visant à permettre la reconnaissance d'un motif de haine, qui est une circonstance aggravante, dans toute infraction pénale commise (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024).

Les progressions observables sur le plan des communautés sont souvent étroitement liées à celles portant sur l'égalité hommes-femmes, toujours problématique même si des évolutions ont déjà pu apparaître. En effet, des réformes sont instaurées en prenant comme porte d'entrée les droits des femmes, mais ces changements sont également imaginés au service de minorités pouvant subir les mêmes injustices et discriminations que les femmes.

Pourtant, malgré l'ensemble de ces évolutions (dirigées en majorité vers la communauté LGBTQIA+ mais concernant également celle queer), il semble encore complexe en tant que personne queer de vivre en Belgique (communication personnelle, 5 décembre 2023). Des violences institutionnelles au niveau de l'État se font, de fait, sentir avec, par exemple, les difficultés administratives pour pouvoir officiellement prendre l'identité qui nous correspond au mieux. D'autres secteurs vont également renfermer des difficultés pour les personnes queers comme le secteur médical. Dans ces milieux, des violences pourraient être perçues. Ces micro-agressions, parfois engendrées inconsciemment, fragilisent la confiance des personnes queers, ne les incitant ainsi pas spécialement à une exposition dans l'espace public urbain.

Une série d'autres complications liées à la vie quotidienne restent, de plus, visibles pour les personnes queers. Des exemples illustrent la difficulté qu'elles peuvent vivre dans le monde public extrêmement genré. Que cela concerne les magasins de vêtements ou encore la pratique d'un sport, tout est question de genres et de normes liées à ces genres. Les adaptations restent assez rares dans les cas énoncés, ce qui peut créer un mal-être et une gêne.

À l'ensemble de ces complexités et petites actions faisant comprendre aux personnes queers leurs « différences » et leur éloignement par rapport aux normes sociétales s'ajoute la violence publique qui peut émaner des « structures de planification hétéronormatives de la ville » (Greiner, 19 mai 2023). En effet, même si le modèle qu'on se fait de l'espace public urbain est un lieu où tout le monde est le·la bienvenu·e et libre de s'exprimer, la réalité est tout autre. Ce portrait est une « représentation idéalisée de l'espace public », représentation essentielle pour pouvoir être en démocratie (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023).

Ainsi la ville de Liège, tout comme la majorité des autres villes, « n'est pas construite pour être accueillante [et sûre], ni pour les femmes, ni pour les minorités de genre ou sexuelles » (communication personnelle, 5 décembre 2023). L'espace public liégeois, qui se différencie fortement de l'espace privé en termes d'inclusion et de sécurité (Noah), peut apparaître comme extrêmement violent et hostile pour tout un pan de la société dont les femmes et les personnes queers. Cette vérité existe car l'espace public a été créé sur base d'une structure de domination qui influence

notre création du vivre-ensemble (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023).

Outre les raisons normatives, la ville de Liège, pour des raisons historiques, va être vécue et perçue différemment que d'autres villes telles Bruxelles par exemple. Liège a, en effet, une trajectoire particulière par rapport à d'autres villes européennes, ou même belges, puisqu'elle prend le statut d'une « ville industrielle dans la révolution industrielle » (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023). Son aménagement a ainsi été pensé pour répondre à cette particularité en organisant notamment le développement urbain autour de la Meuse, grand fleuve commercial et profondément lié à l'industrie. La Meuse a également servi de scission entre différents quartiers. D'autres éléments structurels vont également être pris comme références dans la création de ces délimitations spatiales. Des populations diverses vont se rendre dans les différents quartiers, ce qui va également engendrer des usages différenciés. Ainsi, des quartiers comme ceux du centre et de Droixhe ne seront pas vécus de la même manière. Les différents profils identitaires peuplant notre société seront plus ou moins bien acceptés selon ces subdivisions. La relation entre deux espaces différents est également à examiner du point de vue de la configuration urbaine, en s'intéressant aux divisions ou aux liens qui peuvent exister entre les différents quartiers (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023).

Fort heureusement, les personnes queers semblent s'opposer à cette réalité injuste en osant s'introduire dans l'espace public et en se créant elles-mêmes la place qui ne leur est pas laissée. Leur façon d'occuper ce territoire qui ne semble pas leur appartenir va passer par une visibilité accrue de cette communauté autrefois invisible dans la sphère publique et une appropriation plus grande de la ville. Pour pouvoir s'affirmer et s'exprimer, elles vont mettre en place leurs propres espaces sécurisés et contrôlés (communication personnelle, 5 décembre 2023). Ces endroits vont apparaître en amont de toute logique de catégorisation ou de planification (communication personnelle, 12 janvier 2024). Les actions susmentionnées de protestation contre les normes urbaines sont évidemment positives mais peuvent également amener leur lot de préjudices avec notamment un phénomène de sur-attention qui provoque des réactions ou des avis inopportun (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023).

Ainsi, il semble primordial d'envisager une nouvelle façon d'imaginer et de construire la ville en se centrant davantage sur une pensée queer architecturale afin de créer une ville plus mixte et inclusive. De fait, en Belgique, actuellement, l'urbanisme ne semble pas avoir encore instaurer une dynamique où la construction d'espaces égalitaires verrait le jour (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024). L'attention portée sur la dimension queer en architecture ou en urbanisme supposerait une remise en cause des normes constructives actuelles en dépassant le stade de la binarité féminin-masculin (Delafon, 18 juin 2024). Plutôt que de chercher à créer des lieux queers, il semble plus important d'écouter la communauté queer avec ses besoins et envies. De fait, les personnes queers ne participent pas à l'aménagement urbain (Greiner, 19 mai 2023), or celles-ci sont les plus aptes à définir ce que sont et ce que devraient être une ville et des lieux publics plus inclusifs. La communauté queer s'est organisée selon des cultures et traditions politiques fortes qui lui sont propres. Dès lors, plutôt que de tenter de réfléchir, en tant que concepteur·rice de l'espace n'appartenant pas à cette communauté, à des façons innovantes de réinventer la ville, il faudrait s'intéresser à l'expertise des personnes queers dans la conception et dans toutes les phases de planification de leurs propres espaces, comme le suggérait Lefebvre dans son idée d'un « nouvel urbanisme » (Demazière, Erdi, Galhardo & Gaudin, 2018). L'architecture (ou urbanisme) queer a bien compris cet enjeu puisqu'elle tente de privilégier l'adaptabilité des lieux selon les nécessités de chacun·e en prônant cette multiplicité des identités. Celle-ci doit repenser les structures de constructions actuelles, promouvant l'hétérosexualité cisgenre, pour assurer le maintien de ces espaces queers apparus indépendamment dans l'espace public urbain.

Cette nouvelle vision urbanistique ne peut voir le jour qu'à condition qu' « une vraie volonté du politique de créer des espaces qui sont inclusifs, qui sont sécurisés, qui sont accueillants, qui sont propres » émerge (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024).

À la suite de ce premier chapitre s'intéressant au cas d'études et esquissant les prémisses d'une réflexion plus complexe sur l'état actuel des espaces publics et sur les évolutions possibles, nous allons parcourir plus longuement les grands principes théoriques primordiaux pour une compréhension plus fine du sujet de ce travail et nous allons chercher à vérifier la pertinence et la justesse de ces grands principes du volet théorique en analysant plus finement la situation réelle à Liège.

## ***VOLET THÉORIQUE : L'ESPACE PUBLIC URBAIN TEINTÉ DE NUANCES QUEERS***

### ***La ville : un lieu androcentré, chargé d'individualités, de possibilités et de discriminations***

La ville. Ce mot tellement usité de tous qu'il en devient presque anodin. Nous pouvons d'ailleurs constater l'appropriation de la notion de ville dans un imaginaire collectif en se référant aux définitions très larges données à ce terme dans les dictionnaires : « Milieu géographique et social formé par une réunion importante de constructions abritant des habitants qui travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération » (Le Robert en ligne, s. d.), « Agglomération relativement importante et dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées. (Sur le plan statistique, une ville compte au moins 2 000 habitants agglomérés.) » (Larousse en ligne, s. d.) ou encore « Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, souvent entourées de murs d'enceinte, de remparts, de fossés. » et « La ville, dite par opposition à la campagne. » (Littré en ligne, s. d.). Pourtant la ville est bien plus qu'un terme désignant un lieu géographique construit et agencé, opposable à la campagne, empli de circulations, de bâtiments, d'activités et de personnes foisonnant dans un espace. Elle prend la forme d'un lieu de tous les possibles mais également de tous les dangers ; un lieu d'innovation et d'ouverture mais également un lieu hostile où tout le monde n'a pas sa place actuellement, en particulier lorsqu'on s'éloigne de la norme imposée dans la société ; un lieu à déconstruire pour mieux le reconstruire, en prenant en compte la diversité des individualités qui peuplent notre monde et en essayant de permettre à tous de vivre plus sereinement et librement ; une ville où l'adaptation ne viendrait pas des personnes vivant dans l'espace mais de l'espace lui-même accueillant tous les profils singuliers actuels.

Mais, avant d'envisager une ville plus inclusive et sécuritaire, il en va de comprendre la ville actuelle avec ses défauts et ses qualités.

Un premier point central auquel s'intéresser repose sur la construction de la ville. L'espace public urbain a, en effet, été imaginé, au départ, par et pour des hommes (genre masculin) blancs occidentaux, hétérosexuels et valides (Hancock, 2011, p. 2). Ce « "mètre étalon" de l'urbanisme, de l'architecture ou de l'aménagement » qui est aussi généralement représenté comme appartenant à la classe moyenne et

relativement jeune est imaginé « à l'image du Modulor corbuséen » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 11).

Ce fondement « d'une expérience et d'une représentation masculine et plus généralement dominante de l'espace » (Bonté, 2021, p. 57) a engendré un sentiment d'hostilité et d'inadaptation au sein de la ville pour toute personne ne répondant pas à ce modèle spécifique du « masculin neutre ». L'homme hétéro-cisgenre, se considérant et considéré au sein de l'espace public comme dominant, va chercher à se comparer aux autres identités de notre société, la création des identités ne fonctionnant que par des principes d'opposition et de correspondance (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023). Celui-ci se définit comme la référence, comme « tout le monde », tandis que les autres individus seront représentés tels la figure de « l'autre » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 157).

Ainsi, tous les autres individus ne correspondant pas à ces critères peuvent sentir une gêne, voire une peur, dans l'espace public urbain qui n'est pas créé à leur image. Ils pourraient également tenter d'adopter et de se conformer aux codes de « l'homme blanc cisgenre » afin de bénéficier de sa validation (Lucy). Pourtant, l'espace public est censé être un « espace d'hospitalité *universelle*, dans lequel *tout le monde a la légitimité d'aller et venir* » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 159).

Cette première observation met en évidence le caractère politique de la ville, véritable créatrice d'injustices et de discriminations au sein de la population. Ainsi, l'espace public, dans son ensemble, « n'est pas a priori un espace de sociabilité et de liberté pour tous et pour toutes » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 10). La promesse d'un droit à la ville pour toutes est donc biaisée puisqu'on constate que nos identité et intimité sont gages d'une introduction plus ou moins aisée et confortable dans le monde extérieur. On remarque, dès lors, à titre d'exemple, que l'orientation sexuelle va influencer l'accès à « l'espace public hétéronormé » et que cette inégalité va être « naturalisée dans les comportements humains », engendrant un habitus qui va structurer « les pratiques spatiales » (Cattan & Leroy, 2010, pp. 9 et 18).

Ces inégalités vont également être visibles et dissemblables au sein même des personnes et communautés lésées par cette vision primaire de la ville. De fait, suivant les rapports sociaux de chaque individu, celui-ci va rencontrer plus ou moins de discriminations. À titre d'exemple, un homme transgenre blanc pourra

estimer un espace comme plus sûr et plus libre en termes d'usages qu'une femme transgenre blanche qui, au contraire, pourra le percevoir comme hostile. Dans le deuxième cas, les violences transphobes s'ajoutent aux violences misogynes, ce qui est susceptible d'engendrer davantage de comportements inappropriés à leur encontre, dénommés des « rappels à l'ordre » par Marylène Lieber (Bonté, 2021, pp. 57 et 58).

Paradoxalement, même si la ville est un lieu excluant et agressif, elle est également l'endroit où les personnes différant du modèle hétérosexuel-cisgenre ont tendance à se rassembler pour retrouver des individus qui leur ressemblent, tout en conservant un certain anonymat. De fait, les espaces publics apparaissent comme des « *milieux d'interrelation, de rencontre et d'échange* » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 169). Une ambivalence entre la visibilité et l'anonymat émerge alors et offre des possibilités de rencontre et de création de réseaux de sociabilité qui s'éloignent des contraintes exigées par les normes sociétales actuelles (Cattan & Leroy, 2010, p. 10). La ville agit « comme un aimant, entraînant d'intenses migrations tant pendulaires (Pollak, 1982) que de longue durée ou définitives (Weston, 1995 ; Knopp et Brown, 2003 ; Aldrich, 2004) » (Cattan & Leroy, 2010, p. 10). Elle peut donc également être vue comme un « espace privilégié de la libération sociale et sexuelle » (Cattan & Leroy, 2010, p. 9).

Ce statut particulier de la ville, intériorisé voire naturalisé, qui oscille entre émancipation et oppression (Cattan & Leroy, 2010, p. 12) illustre bien le caractère incertain que chacun·e peut ressentir face à l'espace public quant à la position à adopter pour soi-même et vis-à-vis des autres. Cette difficulté s'accroît d'autant plus qu'il y a « autant de manières de se représenter ce qu'est une ville qu'il y a de villes » (Cattan & Leroy, 2010, p. 12). Nous pouvons toutefois mettre l'accent sur une caractéristique inhérente de ce lieu, à savoir l'hétérogénéité de l'organisation et des relations sociales qui y règnent (Cattan & Leroy, 2010, p. 12). Ces relations sociales sont primordiales à prendre en compte lors d'une recherche de la compréhension de la ville puisque « la variation du caractère public d'un espace n'est pas déterminée par les caractéristiques propres de cet espace, mais résulte des pratiques sociales, des idéologies et des symboles dominants qui le sous-tendent » (Cattan & Leroy, 2010, p. 17).

Dès lors, nous comprenons qu'il faut dépasser la simple vision urbanistique lorsque nous abordons l'espace public urbain pour prendre en considération l'idée selon laquelle la ville ne se résume pas « à une surface passive sur laquelle se déploient les comportements » (Cattan & Leroy, 2010, p. 17), mais est créatrice de cultures et d'identités, qu'elles soient individuelles ou collectives. Cette dernière devrait ainsi permettre et accepter les différences provenant des identités diverses. Cependant, l'individualisme de plus en plus présent dans nos sociétés, accompagné des normes profondément ancrées et intérieurisées, a engendré une dualité entre soi et l'autre, entre « le normal » et le « stigmatisé » (Cattan & Leroy, 2010, p. 18). Ces normes dominantes qui conditionnent l'application ou non de certains comportements de toutes, y compris de la part des personnes stigmatisées qui ont elles-mêmes intégré ces normes sont appelées par Young *l'impérialisme culturel*. Le constat d'une telle réalité théorique est sans appel : les individus côtoyant la ville vont difficilement accepter l'autre, différent de soi et qui s'éloigne de la norme, et cela va engendrer une marginalisation, voire une invisibilisation de certaines communautés qui vont devoir mettre en place une série de stratégies pour exister telles que l'effacement, la dissimulation et/ou le dévoilement. D'autres mécanismes psychologiques de déni vont également être employés dans le but d'ignorer volontairement la violence potentiellement subie (Bonté, 2021, p. 58). Ces comportements et cette stigmatisation ressentie par les personnes non hétéro-cisgenres vont être d'une telle force qu'elles vont intérieurement se fixer des limites à ne pas dépasser en déterminant par exemple des lieux du « possible », des lieux du « peut-être » et des lieux de l'« impossible » (Cattan & Leroy, 2010, pp. 12, 17, 18 et 19).

Pourtant, cette vision actuelle de la ville n'a pas toujours existé et la composition hétérogène de la sphère publique était même vue comme assez positive selon l'École de Chicago, en particulier. Aussi, l'altérité et la pluralité d'individus qui existaient dans la ville étaient mises en avant et célébrées, permettant à l'espace public urbain de maximiser l'interaction sociale et spatiale. Lefebvre évoquait d'ailleurs le « droit à la ville » en parlant d'un « droit à la liberté et à l'émancipation individuelle dans un espace fortement socialisé » (Cattan & Leroy, 2010, p. 12).

Les différences étaient valorisées, les lieux de rencontre encouragés (Demazière, Erdi, Galhardo & Gaudin, 2018). Cette vision fantasmée de la ville renvoie à une représentation d'une forme de vivre-ensemble rêvée, où l'espace public serait le

lieu où l'on côtoie l'autre, où on l'accepte et où on apprend de sa différence, l'endroit où il serait possible de se libérer des diktats imposés en reniant toute forme d'appropriation. Berman employait la notion d' « *openminded public space* » pour parler d'un « espace qui encourage les rencontres entre des individus de différentes origines, classes, cultures, religions, ... » (Cattan & Leroy, 2010, p. 12).

Cette représentation de la ville va être, par la suite, ébranlée pour finalement déboucher sur la ville que nous connaissons actuellement, à savoir une ville duale, comme l'exprime Castells en 1989 dans sa théorie de la *Dual City*. Le principe envisagé est que la ville est fragmentée selon différents critères (riches/pauvres ; exclus/intégrés, ...). La perception de la ville comme lieu d'ouverture et de liberté prend finalement l'image d'un espace créant de l'exclusion sociale la plupart du temps inapparente, où les catégorisations prédominent et engendrent un processus d'entre-soi et un sentiment d'inégalité et d'oppression pour les populations « dominées ». Le contrôle social persiste et un maintien des critères de domination masculine demeure (Cattan & Leroy, 2010, p. 13). Les pratiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire ainsi que celles de la sphère politique font en sorte d'homogénéiser les comportements des usager·ère·s et d'invisibiliser les différences, faute de ne pouvoir les supprimer. Ce mécanisme va engendrer une peur face à l'altérité et l'exclusion rencontrée dans la ville va se coupler à l'exclusion produite par la ville-même (Cattan & Leroy, 2010, p. 12).

En conséquence, une hiérarchie va se créer entre les différentes identités (sexuelles ou autres), ce qui va amener au constat énoncé par Ruddick en 1996 : « un espace public ouvert et accessible à tous n'a jamais existé, pas plus hier qu'aujourd'hui » (Cattan & Leroy, 2010, p. 12).



## Origine et grands principes des théories queers

Parmi les individus qui peuvent subir des injustices et discriminations dans la ville, nous retrouvons la communauté queer.

Il faudra attendre la fin des années 80 pour que le terme queer soit utilisé dans le cadre universitaire avec la théorie queer (Vallerand, 2016, p. 4). Avant ces queer studies, d'autres théories précurseuses ont vu le jour et ont ouvert la voie aux théories queers : les gender studies.

Ces gender studies, apparues assez récemment, à savoir en 1970, découlent elles-mêmes des revendications féministes qui consistaient à remettre en question la binarité homme-femme qui existait et les inégalités qui en découlaient comme, par exemple, la catégorisation entre travail de reproduction pour les femmes et travail de production pour les hommes (Borghi, 2012, p. 109 et 111). Cette dichotomie homme-femme trouve son origine dans plusieurs théories comme la théorie des sphères séparées, principe qui mettait la femme au centre du domestique, dans le privé, et l'homme dans le monde public (Vallerand, 2016, p. 2) ou encore la théorie des formes élémentaires de Durkheim qui compare la dualité des sexes à la dualité du sacré et du profane (Louargant, 2002, p. 4).

Les queer studies ont un rôle crucial à jouer dans notre société puisqu'elles vont permettre non seulement d'identifier les obligations et les potentiels que les structures spatiales créent dans la ville, mais elles vont également servir de tremplin pour ouvrir « la porte à la conception de lieux plus accueillants pour une diversité de gens souvent mis de côté par les formes traditionnelles d'architecture » (Vallerand, 2016, p. 8). Elles vont également permettre de s'interroger sur divers sujets sociaux comme les politiques culturelles, l'identité ou encore la parenté, en prenant en considération les questions raciales, migratoires, géographiques, communautaires, activistes et de classes sociales (Vallerand, 2016, pp. 8-9).



## Quand la spatialité rencontre le mouvement queer

À la suite de l'émergence de ces différentes théories, il a fallu y inclure la question de l'espace. Cette interrogation est apparue en réponse à d'autres réflexions liées aux études sociologiques abordant la sexualité et les genres. Ainsi, les premiers liens entre genre et espace sont apparus après des études portant sur « les rapports sociaux de sexe », ce qui a permis la question des rapports entre genre et violence. Il faudra ainsi attendre, pour la littérature francophone et plus précisément française dans ce cas, le milieu des années 1980, avec Jacqueline Coutras, pour évoquer pour la première fois la lecture genrée de l'espace. D'autres auteur·rice·s poursuivront ce questionnement dont, notamment, Sophie Louargant, en 2000, et Claire Hancock, celles-ci se basant sur des références anglophones, féministes et postcoloniales (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 99).

Par après, avec l'apparition de la notion de queer et de communauté queer, il a été question de s'interroger sur l'existence et le développement d'espaces définis comme queers. Il est important de constater qu'au fil de son évolution, la signification des "espaces queers" a été abordée selon plusieurs points de vue.

La première définition donnée à ces lieux est celle de lieux spécifiquement gais ou lesbiens. Les espaces queers représentent alors physiquement une communauté homosexuelle qui s'éloigne d'un territoire basé sur l'hétéronormativité. Un élargissement de cette représentation peut être fait en prenant également en compte les personnes sortant du cadre de l'homosexualité et de l'hétérosexualité. Par cette approche, les lieux où on observe un ensemble de personnes perçues comme non hétéronormées, de par leurs caractéristiques physiques essentiellement, sont associés aux lieux dits queers. Il s'agit, dans ce cas, d'une correspondance faite entre la sexualité des concepteur·rice·s ou des utilisateur·rice·s du lieu et la perception que le grand public se fait de ces espaces.

La seconde façon d'interpréter les espaces queers est celle d'espaces où la sexualité est perçue de manière explicite. Ce sont les actes sexuels et non pas l'appropriation que les individus se font des lieux qui définissent ces espaces.

La dernière approche perçoit l'espace queer comme « un espace de remise en question et d'imminence » (Vallerand, 2016, p. 6). Elle entend par là que l'espace queer n'est pas figé mais perpétuellement en création face à l'hétéronormativité.

L'architecture queer n'est alors plus définie comme certains lieux regroupant les personnes de la communauté LGBTQIA+ mais prend l'image d'une diversité de lieux qui questionne la qualité hétérosexiste de ceux-ci. L'espace queer est donc rempli de fluidité et de subversion, de liberté et de multiplicité. Vu sous cet angle, on peut considérer que l'espace queer est changeant car il évolue dans le temps et dans l'espace ainsi qu'en fonction du contexte et du vécu des personnes qui côtoient le lieu et qui vont y créer des relations (Vallerand, 2016, pp. 5-7). Il est ainsi indispensable, comme nous l'apprend Robert Sack, pour chaque individu de construire dans la ville le « nous », l'espace mixte où chaque personne aura la possibilité de mettre en avant et de montrer son interprétation de l'espace. Sack continue son raisonnement en expliquant que la territorialité, vue sous ce prisme, se définit comme « une stratégie, une tentative de la part d'un individu ou d'un groupe, d'exercer une influence ou un contrôle sur des gens, des relations, des actions, des interactions ou un accès, en délimitant et affirmant son pouvoir sur une aire géographique » (Germain, 2012, p. 438).

Notre attention doit tout de même être attirée par la troisième approche du terme *d'espaces queers*. En effet, nous pourrions penser par cette définition que ces lieux sont neutres ou encore polyvalents. Toutefois, comme le suggère Bassda, il est impossible d'avoir un espace totalement libre et ouvert car la société ne peut fonctionner qu'en créant des catégorisations (Jamoullé, 2022, p. 62).

Cette approche d'espaces queers a mis en exergue une série d'autres théories architecturales se rapportant à ces lieux. Parmi celles-ci, nous pouvons retrouver la théorie d'une architecture mineure. Ce principe repose sur l'idée selon laquelle les espaces dits queers feraient partie d'une architecture qui ne s'inscrit pas dans le contexte d'une binarité publique et privée mais plutôt à l'intersection de ces derniers (Vallerand, 2016, p. 7). Cet entre-deux se répercute aussi sur l'opposition masculin >< féminin. Cette couche *mineure* n'est cependant pas exclue de la société qui contient la couche *majeure*, la *majorité*, mais se retrouve en celle-ci, tout en jouant avec elle pour la déformer à son avantage (Jamoullé, 2022, p. 62).

La question de l'architecture et des espaces queers dans la ville a posé les jalons d'une nouvelle façon de représenter l'espace public. Ainsi de nouveaux types de « géographies » ont vu le jour comme la *géographie du genre* et la *géographie de la sexualité*.

La géographie du genre, tout d'abord, longtemps évitée par les géographes pour cause de remise en question de sa légitimité, étudie les liens qui existent entre l'espace et le genre dans toutes ses déclinaisons ainsi que les rôles qui sont attribués aux genres féminin et masculin dans la ville. La question de l'intersectionnalité vient par la suite se rajouter à cette géographie du genre en liant les notions de genre, classe et « race » (Borghi, 2012, p. 111). Ces caractéristiques de l'identité, recouvrant le sexe et le genre mais également la race, la classe sociale et l'âge, participent au phénomène d'exclusion de certain·e·s. On remarque toutefois que l'orientation sexuelle a tendance à prendre autant voire plus d'importance dans ce processus d'exclusion et de stigmatisation que les critères de race et de classe sociale (Cattan & Leroy, 2010, p. 13).

La géographie de la sexualité est arrivée plus tard et est donc moins développée. Son analyse repose principalement sur une cartographie de certaines zones urbaines ainsi que sur le rapport entre le pouvoir, les identités sexuelles et l'espace (Borghi, 2012, p. 111).

Ainsi, par ces représentations, les géographes ont défini des arrangements spatiaux qui conditionnaient la définition et la reproduction de groupes sociaux sexués et certain·e·s spécialistes, comme Evelyne J. Peters, ont pu mettre le doigt sur les causes qui expliquaient la raison pour laquelle « les groupes marginalisés vu comme des déviants ne peuvent s'intégrer dans l'espace » (Louargant, 2002, p. 6).

C'est à la suite de ces nouvelles formes de géographies et de ces nouvelles façons pour les géographes de voir la relation entre le territoire et les individus qui le composent qu'est apparue la théorie queer.

Une autre notion théorique est la *cartographie queer*. Celle-ci pourra être définie comme la *cartographie de la ren@rde*, tirant son nom d'une des deux stratégies politiques opposables (celles du lion et du renard) abordées par Antonio Negri dans l'introduction au livre d'Althusser « Machiavel et nous ». Cette cartographie représente une des deux approches de la cartographie des sexualités minoritaires.

La seconde porte le nom de la cartographie de l'identité, autrement appelée du lion. Cette dernière s'appuie sur le prisme de l'identité sexuelle qui est perçue comme immuable. Cette représentation se base sur le principe de la force. Au contraire de celle du lion, la cartographie queer va plutôt mettre en avant le côté rusé du renard qui va réussir à créer et modifier l'espace « des équipements collectifs de subjectivation », la subjectivation prenant la forme d'une soumission pour son auteur, Guattari (Preciado, 2014, pp. 99-104 et Rambeau, 2013, p. 3). Ainsi, ces deux visions de la cartographie pourraient se résumer comme suit : la *cartographie du lion* s'intéresse à l'identité, à la position, à la représentation ou encore aux corps, tandis que celle de la ren@rde met plutôt en avant la création d'une nouvelle subjectivité, favorise la mobilité et la performativité (terme très important dans l'architecture et l'urbanisme queers qui sera développé plus bas) ainsi qu'une réflexion plus rationnelle et politique (Preciado, 2014, p. 104).

## *La performativité : un fondement des queer studies*

Des notions importantes sont celles de la performativité et de la théorie de la performativité du genre. Celles-ci peuvent être associées à la performance. Ces concepts sont régulièrement repris dans la théorie queer. D'après Judith Butler, 'performer' signifie 'exécuter' et suggère une création ou une transformation, une création de symboles et de signifiants qui nourriront potentiellement des performances futures, une transformation de la situation existante ou une transformation de soi. La performance est donc une action qui peut être porteuse d'idées et de revendications. À partir de cette réflexion, Butler revendique l'idée selon laquelle le genre est également une performance. C'est en réalisant l'action du genre qu'on définit notre genre. Avec cette analyse, le sexe apparaît à son tour, non pas comme une condition naturelle, mais naturalisée. Ainsi, la performance permet de prouver que l'hétéronormativité est contredite. En partant du principe que la performance crée le genre, on peut considérer que la performance et le corps sont liés car c'est dans ce dernier qu'a lieu l'acte performatif. Ce raisonnement a permis de repenser les relations qui lient le corps et sa façon de se comporter publiquement, l'espace produit, les normes liées au genre et à la sexualité (Borghi, 2012, p. 114). En considérant de ce fait que le genre peut être vu comme « une catégorie relationnelle », nous observons qu'il faut voir la ville comme un espace constitué de plusieurs masculinités et fémininités, et non pas seulement d'hommes et de femmes (Mosconi, Paoletti et Raibaud, 2015, p. 25). L'espace public ne peut être reconnu alors que comme un ensemble de relations entre concepteur·rice·s, client·e·s et utilisateur·rice·s permanent·e·s et temporaires qui ont pour bagage leurs expériences sociales, politiques et historiques (Vallerand, 2016, p. 5). Les lieux queers sont ainsi vus en termes de performativité et de relations (Vallerand, 2016, p. 7).

Cette analyse montre que la performance peut jouer un rôle important dans l'architecture queer et dans l'urbanisme queer, ainsi que dans la création d'espaces queers, que ces actes performatifs soient des actes contestataires et revendicateurs ou non. La relation inverse existe également car « l'architecture représente une force importante dans la construction et la performance du genre » (Vallerand, 2016, p. 2).

Il est légitime de se questionner sur la raison pour laquelle les personnes queers réalisent des performances et pourquoi elles revendiquent des lieux queers. Plusieurs valeurs peuvent répondre à ce questionnement telles que la légitimité, l'égalité ou encore la reconnaissance. Les théories de la reconnaissance jouent un rôle important pour chaque individu et particulièrement pour la population queer car cette reconnaissance est le fondement de l'acquisition de la confiance en soi, du respect de soi et de l'estime de soi (Hancock, 2011, p. 4). Les théories de la reconnaissance existent à diverses échelles : la sphère de l'intimité, la sphère légale et la sphère de la solidarité. Une sphère importante dans le cadre de ce travail de fin d'études est celle de la sphère de droit. De fait, des revendications peuvent apparaître lorsque la société crée des effets de domination et met ainsi à mal la dignité et le respect d'autrui. Ces réclamations concernent autant les femmes que les minorités sexuelles et de genre et touchent à la notion du respect de soi. La sphère de la solidarité met en avant le besoin de la reconnaissance d'une égalité dans divers domaines. En accédant à la reconnaissance, les individus queers ont la possibilité de s'émanciper et de se sentir légitimes et égaux (Seymour, 2009, pp. 5-7). Avant de chercher une réelle reconnaissance d'elles-mêmes, les personnes queers et minoritaires espèrent surtout une reconnaissance des discriminations qui s'appliquent à elles. La reconnaissance queer se fait sur un modèle néo-libéral qui, cependant, va avoir tendance à créer des exclusions des individus queers. Une complexification apparaît dès lors que nous apprenons que des personnes exclues peuvent à leur tour exclure des personnes d'une catégorie différente de la leur (Hancock, 2011, p. 3).

En développement du paragraphe précédent, la notion de mise à distance peut apparaître pour les personnes queers. Il s'agit d'un concept récurrent qui lie les individus issus des minorités sexuelles et de genre avec l'espace. Le principe consiste à dire que les personnes minoritaires ont souvent tendance à agrandir les distances entre les différents lieux car chaque individu se montre différemment selon le lieu et le contexte alentour. La personnalité qu'on laisse entrevoir aux autres dans la sphère publique dépend d'un rôle qu'on endosse selon le contexte. Cette mise à distance est donc importante car, en fonction du lieu où on se situe, la perception que les autres se font de nous peut varier (Blidon, 2008, p. 184).

Paradoxalement, même si dans certains lieux, une mise à distance s'effectue, les personnes des minorités sexuelles et de genre peuvent ressentir des problèmes de visibilité, comme déjà abordé lors de l'analyse de la ville. Les groupes militants LGBT, notamment, demandent l'accès à une « place », une « visibilité » ainsi qu'un « droit à la ville » où ils pourraient se sentir parfaitement épanouis en étant eux-mêmes sans avoir à camoufler une partie de leur identité et de leurs agissements.

Iels souhaitent être légitimé·e·s dans la ville sans connaître de la haine ou de la violence de la part d'autrui (Hancock, 2011, p. 2). Ce camouflage passe par l'invisibilisation de leur genre ou sexualité notamment et la modification de leurs comportements pour se conformer aux normes, ce qui accroît le phénomène d' « hétéronormativité de l'espace public » et normalise la croyance selon laquelle l'espace public serait naturellement et depuis toujours hétérosexuel (Cattan & Leroy, 2010, p. 19).

Dans le cadre de la mise en avant d'une sexualité non-hétérosexuelle, nous avons des exemples forts de performances tels que les gay prides ou les gay games qui vont s'attaquer au caractère hétéronormé de l'espace public en « l'homosexualisant et en rendant publics ces corps auparavant privés » (Cattan & Leroy, 2010, p. 11).



## *L'importance des lieux spécifiquement communautaires*

Une interrogation qui s'est imposée à moi au départ de cette recherche était d'apprécier la nécessité ou non des espaces queers et la possibilité ou non de rendre l'ensemble des lieux queers plutôt que de créer une distinction espaces queers/non-queers. Afin de répondre à cette question de la manière la plus juste possible, ne côtoyant pas ces espaces personnellement, j'ai interrogé des expert·e·s qui s'intéressaient aux questions queers ainsi qu'aux questions de genre et de sexualité en lien avec l'espace et/ou qui fréquentaient directement ou indirectement les milieux queers. Le bilan fut sans appel : ces lieux queers apparaissent comme essentiels et nécessaires à la communauté queer. Ces lieux sont primordiaux puisqu'ils permettent une certaine visibilité spatiale de la population queer. La construction des identités, individuelles et collectives, passe aussi souvent par ces endroits qui permettent une appropriation parfois impossible dans l'ensemble des endroits de la ville, appropriation ne signifiant pas sa privatisation, sa ghettoïsation ou encore son extraction de l'espace public. Au contraire, l'appropriation prend le sens d'un outil stratégique de visibilité et de résistance. Dans ceux-ci, la communauté queer a un droit de visibilité et de cité ainsi que la possibilité d'exercer les pratiques qu'elle souhaite (Cattan & Leroy, 2010, pp. 9, 11 et 20). Une liberté d'être soi-même existe dans ces espaces spécifiques (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024).

Un autre avantage de ces endroits est qu'ils permettent de pointer du doigt les problèmes rencontrés au sein de l'espace public urbain mais également de mettre en évidence les besoins nécessaires pour la communauté queer qui ne sont pas perceptibles en ville. Les personnes queers vont en effet former des « groupes de prise de conscience » (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023) qui vont mettre en exergue le caractère systématique des problématiques vécues et les causes expliquant cette répétition (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023). De par les discussions au sein de ces lieux communautaires, celles-ci peuvent créer des « armes rhétoriques [...] , argumentatives pour après être plus à même de discuter dans l'espace public dominant ou dans l'espace public hégémonique » (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023). Ces espaces vont ainsi prendre la forme de lieux de « stratégies politiques » indispensables, à un moment donné, pour répondre à une difficulté spécifique (C.

Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023). Ainsi, même si une plus grande inclusivité voit le jour dans l'espace collectif, il semble essentiel de conserver ces lieux afin de laisser cette liberté d'association qu'ils offrent (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024).

Même si des lieux spécifiquement communautaires sont essentiels, des espaces publics pour tout le monde devraient être créés, ce qui peut s'avérer être une tâche difficile voire impossible. Ces endroits inclusifs et sûrs pour toute personne, appartenant ou non à la communauté queer, s'avèrent en effet impensables à mettre en place, du moins à l'heure actuelle, pour des raisons liées aux rapports de pouvoir qui existent dans notre société. De fait, notre position sociale nous octroie un certain pouvoir mais surtout un pouvoir plus ou moins important par rapport aux autres, créant de ce fait, parfois de manière inconsciente, des inégalités en termes de priviléges. Les comparaisons sont une part intégrante de notre monde. Aussi, en mettant en regard une personne cisgenre et une personne transgenre, ou encore une personne hétérosexuelle ou homosexuelle, il serait impossible de nier qu'un rapport de force existe. Ce déséquilibre positionnel est une des causes pour lesquelles les personnes queers vont se réunir en non-mixité. Celles-ci vont s'éloigner, entre autres, de la violence symbolique qui apparaît dans nos positions structurelles et des pratiques qui en découlent. Il en va de même avec les rapports entre les classes socio-économiques (communication personnelle, 5 décembre 2023).

Ces lieux queers peuvent s'apparenter à un concept important portant le nom de *safe space*. Ces lieux considérés comme sécuritaires sont pratiquement toujours reliés à la question de la non-mixité choisie (qu'il faut différencier de la non-mixité subie). En effet, créer des lieux réservés à des communautés spécifiques serait une façon de lutter contre l'insécurité qui pourrait se faire ressentir dans l'espace public de manière générale. Ce terme, utilisé pour la première fois par Nicole Christine Raeburn dans son ouvrage « *Changing Corporate America from Inside Out – Lesbian Movements in America's Second Wave* » renvoie immédiatement à la notion d'intersectionnalité. À l'origine, ces lieux ont été créés pour lutter contre les oppressions et les effets de domination ressentis dans la société, en s'inspirant des assemblées des Civil Rights. Cette raison primaire sera par la suite quelque peu

modifiée en s'écartant de l'argument intersectionnel et en justifiant la création de safe spaces dans un but plus utilitariste (Glorie, 25 décembre 2018).

Différentes « règles », clairement explicitées, vont voir le jour et vont permettre l'existence de ces lieux appelés également *espaces positifs*. Ces conduites à adopter consistent en une attention particulière portée à la façon de s'exprimer et d'agir dans ces différents endroits. De par l'intersectionnalité, chacun·e peut prendre tantôt une posture de dominé·e, tantôt celle de dominant·e sans que celle-ci soit délibérément calculée. Un safe space doit, dès lors, être sûr pour soi-même, mais il est du devoir de chacun·e de s'assurer de cet aspect sécuritaire par ses comportements, verbaux ou corporels, pour les autres. La clé de la réussite de ces espaces réside donc dans un soin particulier amené à ces derniers en veillant à agir avec respect et compréhension face à la différence qui peut se manifester chez chaque individu. On pourrait exprimer que la norme devient l'attitude du « safe » et que c'est par cette adhésion à cette nouvelle norme qu'il est envisageable de créer un safe space. Il est toutefois crucial de prendre conscience que cette norme ne va pas prendre un caractère immuable, mais va être amenée à évoluer et à s'adapter à l'émergence de nouvelles identités ou problématiques liées à ces différentes identités. Un safe space ne va pas exister indépendamment, mais va s'inspirer des autres lieux composant l'espace public et donc indéniablement des espaces des autres communautés en non-mixité, afin d'adapter ses pratiques et ainsi conserver son statut « safe ». Ces safe spaces sont des lieux primordiaux pour les communautés qui les constituent puisque les personnes composant ces lieux se comprennent et peuvent parler librement, sans crainte d'être jugées. Elles peuvent également envisager toutes ensemble des améliorations futures au sein de la société (Glorie, 25 décembre 2018).

Les lieux les plus évoqués, qui pourraient s'apparenter à ces lieux communautaires bénéfiques, sont les quartiers gais. Au contraire des lieux proprement queers, ces espaces homosexuels sont relativement connus par toustes, parfois à l'international comme, par exemple, les quartiers Castro à San Francisco, le Marais à Paris ou encore Chueca à Madrid (Cattan & Leroy, 2010, p. 10).

Il arrive souvent que la perception des endroits communautaires soit différente selon l'identité de la personne interrogée. En effet, les personnes hétéro-cisgenres auront souvent davantage tendance à considérer une ville comme plus ouverte et

adaptée aux minorités sexuelles que ce qu'elle ne l'est en réalité. Les espaces publics sont volontiers imaginés comme permissifs et emplis de libertés alors que du point de vue des communautés, dont celle queer, la réalité est nettement plus négative (Cattan & Leroy, 2010, p. 15). De plus, vu l'intersectionnalité qu'il est important d'envisager, ce ressenti différera encore au sein même de la communauté queer.

Les espaces assimilés par la communauté queer restent potentiellement porteurs d'une forme de normativité, créant ainsi une nouvelle norme au sein de ces espaces (Cattan & Leroy, 2010, p. 20).

La littérature scientifique met en évidence certains lieux favorables aux rencontres entre personnes s'éloignant du modèle hétéro-cisgenre en évoquant des « lieux de rencontres ludiques ». Ces espaces sont cruciaux pour ces individus souvent invisibilisés car ils permettent de s'épanouir et de résister à la minorisation (Hancock, 2011, p. 3). Ces lieux de rencontre prennent généralement la forme de lieux de drague extérieurs et d'interactions sexuelles anonymes ou de lieux commerciaux, pour les personnes gaies du moins (Blidon, 2008, pp. 180-181). Ces endroits publics détournés de leur usage premier sont souvent peu visibles et éloignés des centres-villes (Cattan & Leroy, 2010, p. 11). Ceux-ci peuvent avoir un rôle à jouer dans la ville car ils peuvent devenir des « atouts pour les métropoles urbaines, de plus en plus définies comme devant être aussi des métropoles culturelles » (Mosconi, Paoletti et Raibaud, 2015, p. 24). Différentes théories telles que les lesbian, gay, bisexual et transgenderstudies abordent aussi ces questions liées à « [la] visibilité et [à l'] invisibilité dans la ville des personnes non-conformes aux normes de genre » (Mosconi, Paoletti et Raibaud, 2015, p. 24).

## *Un espace urbain plus inclusif et juste : quelques pistes de stratégies d'adaptation*

À la lecture de l'analyse de l'état actuel de la ville, il est vrai que cette dernière apparaît comme relativement inadaptée à certaines parties de la population. Cette vision assez pessimiste pourrait entraîner une peur et un renoncement d'action de la part de la population au vu de la difficulté de cette problématique, tellement normalisée qu'il est laborieux d'y déroger. Pourtant il n'en est rien.

Nous remarquons, en effet, qu'a contrario de paralyser la société, ce sujet a tendance à générer de nouvelles pistes de réflexion et à ouvrir le débat sur des stratégies d'adaptation envisageables dans nos espaces publics urbains. Nous constatons dès lors que, même si la réflexion sur la ville n'est pas un sujet nouveau, celle-ci s'est « renouvelée ces dernières années à la fois pour des raisons sociopolitiques et pragmatiques » (Grosjean & Thibaud, 2001, p. 5). Cette remise en question est d'ailleurs essentielle à l'heure actuelle au vu du nombre croissant de variables plus difficilement prévisibles qui peuplent dorénavant notre monde (Cremnitzer, Harlaux, Hébert & Subileau, 2023, p. 17).

Nous allons observer l'émergence d'initiatives d'aménagements ou du moins d'actions destinées à mettre en avant l'importance d'une égalité identitaire et d'une appropriation personnelle de l'espace au sein de la ville. Ces idées vont progressivement prendre place dans l'espace public urbain. Parmi ces actions, nous pouvons observer la mise en place d'outils de sensibilisation tels que des marches exploratoires où des personnes parcourent les villes en s'interrogeant sur les questions de genre ainsi que des conférences ou débats qui alimentent la question de l'architecture et de l'urbanisme queers dans l'espace public urbain (Gloesener, 2018, p. 86). Des architectes ont également une démarche qui consiste à brouiller les genres et les sexualités et à créer ainsi une architecture queer tel·le·s que Zaha Hadid ou encore Peter Marino (Partouche, 19 mai 2020). Ce besoin de construire une ville plus inclusive, notamment pour la communauté queer, est également revendiqué sur Internet avec la création par exemple de « Queering the Map », plateforme de contre-cartographie qui va indiquer les endroits marquant, positivement ou négativement, les personnes queers, ou encore la plateforme « L'architecture qui dégenre » qui est présente sur les réseaux sociaux et sur Internet et qui valorise la question du genre et du féminisme dans l'architecture. Enfin, à une

échelle plus modeste, des personnes et associations plus locales ont renforcé ce fondement de l'architecture féministe et queer avec notamment Apolline Vranken, Simone Kroll, Garance ASBL (avec, par exemple, le projet cœur de ville), CALICO, Perspective Brussels ou encore le contrat de rénovation urbaine du quartier Magritte (A. Vranken, 9 mars 2023).

Certain·e·s spécialistes dans le domaine de l'architecture tel·le·s que Mackenzie Mclean ou Christopher Reed vont également débattre sur une potentielle architecture queer, en mettant en évidence une possibilité de modification des espaces existants en espaces queers. En effet, selon elleux, il serait envisageable d'adapter plutôt que de réaliser des espaces queers puisque ces architectes pensent que « chaque espace a le potentiel d'être queer » et qu'ils « ont la possibilité de prendre place presque partout » (Jamoullle, 2022, pp. 62 et 42). Ce constat se justifie car, comme exprimé par Romain Jamoullle, ancien étudiant en architecture, la définition et l'identification d'un espace dépend des utilisateur·rice·s qui prennent place dans celui-ci.

Une question demeure alors quant à savoir si, à partir du moment où la société constraint un espace à devenir ce qu'elle a choisi qu'il soit, ce dernier pourra être envisagé et vécu autrement par les usager·ère·s de ce lieu (Jamoullle, 2022, p. 42). Cette interrogation peut se rapporter à la théorie d'Henri Lefebvre de la *triplicité de l'espace*, à savoir la distinction à faire entre l'espace conçu, perçu et vécu. Il différencie les représentations d'un espace par ses créateur·rice·s (espace conçu) vu comme l'espace dominant de la société, de la façon dont la société envisage l'espace en fonction de ses pratiques habituelles (espace perçu) et enfin de la manière dont toutes les usager·ère·s de l'espace vont l'utiliser (espace vécu). Ce dernier type d'espace est considéré comme l'espace dominé (Martin, 2006, p. 4) tandis que l'espace perçu peut être vu comme l'espace susceptible d'accueillir une résistance, une révolution (Demazière, Erdi, Galhardo & Gaudin, 2018).

D'autres auteur·rice·s comme Vallerand et Bonnevier, au contraire, contredisent la vision selon laquelle tout espace pourrait devenir 'queerable' n'importe où. Celleux-ci expriment en effet qu'un espace queer ne peut exister que s'il se compose d'un certain nombre de caractéristiques dont, entre autres, la possibilité d'interprétation de ces lieux, la capacité à transcender les limites fixées dans les espaces et l'aptitude d'une modularité de la part des utilisateur·rice·s (Jamoullle, 2022, p. 68). Dès lors, il serait légitime de se questionner sur la possibilité ou non de trouver, dans l'espace public existant, des lieux actuellement non queers qui répondent à ces

caractéristiques et d'envisager de les adapter pour toutes et d'arriver ainsi à former des espaces queers.

Un changement idéologique important, susceptible de permettre une amélioration de l'espace public actuel, consiste en la prise de conscience des usager·ère·s de l'espace comme des acteur·rice·s du territoire. En effet, ceux-ci vont avoir leur mot à dire ou vont être observé·e·s pour comprendre leurs comportements et pour, ainsi, analyser le lien entre leurs conduites et l'aménagement urbain. Cette analyse est d'autant plus importante que nous remarquons que « les usages diurnes et nocturnes des espaces publics varient en fonction du sexe ou du genre assigné de la personne » mais également en raison d'autres critères tels que l'âge ou encore la classe sociale (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, pp. 10 et 169). Suivant notre perspective et la perception que nous nous faisons de l'espace public, celui-ci sera également vu de manière différenciée (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 169). De plus, un espace public ne peut être utilisable et fonctionnel qu'à la condition d'apparaître comme agréable et confortable pour celleux l'utilisant, ce qui légitimise encore l'importance de ce type d'approche (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 173).

Des théories qui invitent les usager·ère·s à modifier leur façon d'envisager et de vivre l'espace vont également voir le jour. On retrouve notamment, comme évoquée précédemment, cette idée avec l'architecture oppositionnelle ou l'espace public oppositionnel issu de la théorie critique et développé par Alexander Kluge et Oskar Negt (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023). Ce concept qui trouve son origine dans des traditions ouvrières permet de penser l'espace en ne se basant pas uniquement sur l'« argumentation rationnelle » mais également sur les sentiments et émotions que peuvent procurer des lieux publics (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023). L'espace public oppositionnel doit ainsi se construire « avec et à travers l'expérience vivante » (Delprat, 2022, p. 21) tout en permettant l'apparition d'une « auto-institution politique collective » (Granjon, 2019, p. 3). Il est particulièrement important de prendre au sérieux l'expérience puisque celle-ci est fondatrice de notre rapport au monde et aux autres, permettant de ce fait la création d'un « tout » cohérent (Delprat, 2022, p. 22). Il est assez complexe de chercher à établir de véritables stratégies quant à cette vision de l'architecture car l'espace public oppositionnel se développe, le plus souvent, de manière fortuite, généralement au détour d'une opportunité, et en dehors du

contrôle ou d'une motivation des institutions (Neumann, 2016, p. 1). Comme l'expliquent les différent·e·s auteur·rice·s évoqué·e·s précédemment (Negt, Kluge, Fraser), au contraire de diviser la société, l'existence d'une série d'espaces publics oppositionnels où l'autonomisation structurelle aurait lieu permettrait de tendre vers une plus grande liberté démocratique, à condition que ces espaces soient visibilisés, ouverts à différents publics et avec une « auto-institution » (Granjon, 2019, p. 3). Ainsi, nous constatons que ces espaces créés enclins à accueillir de nouvelles identités sont des lieux qui permettent de promouvoir la démocratie mais également d'accroître notre liberté quant à la façon dont nous nous comportons en fonction de notre propre identité au sein de la sphère publique.

Afin d'obtenir l'impulsion nécessaire à l'apparition de ces espaces publics oppositionnels, il est indispensable qu'un intérêt commun émerge, ce dernier étant rendu possible par un « effet d'intérressement mutuel » (Delprat, 2022, p. 5). Pour parvenir à ce résultat, l'architecte peut faire en sorte d' « architecture[r] un autre type d'espace public » en élaborant des « architectures mineures et quotidiennes » pouvant prendre la forme de jardins partagés ou encore de tiers lieux (Delprat, 2022, pp. 5 et 6). Ces aménagements architecturaux qui vont produire des usages oscillant entre les sphères privée et publique vont prôner une limitation des ressources et du caractère pérenne et immuable de l'installation. L'objet architectural, de par sa bonne visibilité, va véritablement avoir comme objectif l'« invitation à l'usage » (Delprat, 2022, p. 6).

Un autre type d'architectures qui peut prendre place est les « architectures intensives qui font évènements dans les lieux et rythmes existants » (Delprat, 2022, p. 6). Ces architectures vont prendre la forme d'évènements politiques visant à donner un coup de projecteur sur les problématiques de la sphère publique. Cette mise en lumière est créée par un ébranlement éphémère des normes en place avec, par exemple, des manifestations, des occupations de certains lieux, des performances activistes, ... L'espace public va temporairement voir son quotidien se modifier et changer radicalement sa fonction primaire, ce qui engendre des sphères d'action spécifiques (Delprat, 2022, pp. 6 et 18).

Ainsi, l'idée, par ces deux formes architecturales, va être de mettre en place, au sein de l'espace public, des performances marquant l'espace par leur présence sans toutefois conserver des traces permanentes. S'opposant à la recherche absolue d'une certaine beauté esthétique, la force de cette action repose plutôt sur sa capacité à montrer, même momentanément, la possibilité d'imaginer et de créer

un espace public autre et d'ainsi s'éloigner de l'espace public institué. Ce lieu, marqué par l'indéfinition et l'ouverture, va pouvoir se développer en prenant comme expert·e principal·e l'usager·ère de cet espace et en s'intéressant à son interaction avec les autres usager·ère·s (Delprat, 2022, pp. 7, 8 et 12). L'idée est de créer un « commun oppositionnel » où un partage d'idéologies a lieu (Delprat, 2022, p. 27).

Cette idéologie d'une transformation de la ville permet de mettre en évidence la réalité selon laquelle l'architecture et l'urbanisme sont extrêmement politiques, tout comme la vie en société. « Le projet de société [va de fait] transparait[re] dans les politiques d'urbanisme » (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024).

En effet, l'espace public, de surcroît urbain, n'est pas conçu de manière neutre mais « est le reflet des constructions sociales, culturelles, politiques et économiques » des personnes (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 217). Celui-ci induit des situations et comportements, parfois problématiques et lacunaires, durant un temps donné, influencés par le « décor » du lieu (Delprat, 2022, p. 13).

L'évolution de la ville peut aussi passer, dès lors, par le principe de recherche-action, système qui vise en la coopération entre la pratique et la théorie, entre les acteur·rice·s et les chercheur·euse·s (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 265).

À la suite de ces observations, nous pouvons constater que la vision originelle de la pratique architecturale est quelque peu ébranlée. De fait, autrefois imaginé par des professionnel·le·s de l'espace et suivant la manière top-down, l'aménagement de l'espace et de ses équipements va de plus en plus être associé aux usager·ère·s de celui-ci. Leurs « capacités » à définir elleux-même leur mode de vie vont être questionnées (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 102). Cette attitude met véritablement en exergue l'importance de laisser la parole et la place aux habitant·e·s et aux passant·e·s, premier·ère·s utilisateur·rice·s concerné·e·s par la conception des espaces publics qu'iels fréquentent parfois quotidiennement (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 50). Cette démarche consistant en l'appropriation par les usager·ère·s, quotidien·ne·s ou non, d'espaces qu'iels côtoient et qui deviennent dès lors des lieux emplis de sens et de signification et créateurs d'identités nouvelles porte aussi le nom de « *placemaking* » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 51). Il est d'autant plus facile d'imaginer

ce type de modèle que les espaces publics sont des « espaces conceptuellement ouverts » où une variété d’usages, parfois invisibles ou dissimulés, peuvent être imaginés (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 169).

Il semble important de repenser les modèles existant de nos villes en osant innover et expérimenter. Cette nouvelle vision peut apparaître sous la forme d’urbanisme transitoire ou temporaire, urbanisme qui se rapproche de l’idée d’espace public oppositionnel puisqu’il cherche à aménager les lieux de manière éphémère afin de pouvoir tester de nouvelles façons de faire et vivre l’espace et de s’intéresser à la façon dont cet endroit a été occupé et vécu par ses habitant·e·s. L’objectif de cette méthode est, au final, de pouvoir pérenniser les dispositifs testés si ceux-ci semblent concluants. Cette manière de concevoir, qui reste évidemment une stratégie ponctuelle et insuffisante à elle seule pour une transition durable, a pour mérite d’éveiller les consciences sur les faiblesses de nos lieux publics et de servir de tremplin vers une évolution positive de la pensée collective de l’espace public (Cremnitzer, Harlaux, Hébert & Subileau, 2023, p. 18).

Réfléchir à l’évolution de l’espace public permet également de prendre conscience du caractère particulier de ce lieu. Effectivement, « la ville ne se fabrique pas comme un objet, fût-il d’une complexité exceptionnelle, à travers un processus linéaire, planifié de longue date » (Cremnitzer, Harlaux, Hébert & Subileau, 2023, p. 126). Bien au contraire, l’espace public doit avoir la possibilité d’être évolutif et adaptable notamment pour répondre à la diversité et à l’évolution des usages qui peuvent s’y succéder en devenant de ce fait un espace chronotopique et pour se plier à la transformation des besoins et attentes de la population ainsi qu’aux « nouvelles formes d’expression » (Cremnitzer, Harlaux, Hébert & Subileau, 2023, pp. 93, 95 et 97). Ces endroits, surtout urbains, peuvent alors prendre la forme de « réalités en mouvement permanent » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 50). Cela suggère également qu’il est essentiel de connaître l’histoire de ce territoire afin de pouvoir le faire évoluer au mieux. Cette évolution peut prendre un certain temps afin que les usager·ère·s puissent véritablement s’approprier ce nouvel espace (Cremnitzer, Harlaux, Hébert & Subileau, 2023, p. 126).

D’un point de vue plus légal, instaurer des obligations réglementaires ainsi que des politiques qui expliciteraient et contraindraient à des impératifs d’inclusivité et de mixité à l’échelle individuelle et collective serait également une perspective d’évolution pour, un jour, espérer atteindre une ville plus inclusive. À l’instar de

l'arrivée du programme européen de gender mainstreaming, en théorie légalement obligatoire dans la réglementation européenne, qui vise à « l'incorporation d'une perspective de genre dans toutes politiques » et, dans sa continuité, du concept de « ville de proximité » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, pp. 47, 61 et 170), nous pouvons voir que cette instauration de règles « plus inclusives » commence à voir le jour en Belgique. Il serait, dès lors, également intéressant d'envisager d'instaurer des obligations davantage liées à l'aménagement territorial. En effet, comme dans certaines villes telles que Vienne, nous pouvons constater que la question du genre est un point clairement identifié et intégré dans les politiques d'urbanisme de la ville (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 12). Ces « politiques d'aménagement de l'espace public urbain » sont cruciales car c'est au sein de celles-ci que « les normes de genre [vont] se tradui[re] » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 11). Parmi ces outils de planification utilisables, par exemple, à Vienne, nous retrouvons le Gender Sensitive Planning, processus qui met en lumière les besoins des personnes souvent oubliées et/ou invisibilisées dans le cadre de la conception des espaces publics. Ce fonctionnement vise à l'« intégration des pratiques attentives au genre dans le cadre de la planification urbaine » (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, pp. 172 et 173). Afin de pouvoir englober l'ensemble des groupes d'individus et dans un but d'appropriation optimale, une stratégie consiste à favoriser les espaces flexibles et adaptables (Faure, Hernández-González & Luxembourg, 2017, p. 173).

Pour permettre la mise en place d'un urbanisme qu'on pourrait qualifier d'inclusif, il est également nécessaire, comme déjà abordé précédemment, de tenir compte de l'aspect sécuritaire de nos villes. Différents prismes peuvent être étudiés pour répondre à cette demande de quiétude dans la ville. Il est toutefois primordial de ne pas réduire les potentielles interventions sécuritaires à des réponses uniquement techniques et de ne pas confondre les domaines d'action à privilégier. De fait, l'augmentation de la sécurité dans l'espace public urbain ne doit pas être corrélée à une hausse de la surveillance et du contrôle social qui pourrait émerger, ces principes apparaissant comme contraires aux idéologies et aspirations défendues par la communauté queer, notamment. Il est, dès lors, indispensable de réinterroger les leviers d'action traditionnellement primés pour imaginer un urbanisme queer.



## **VOLET EMPIRIQUE : QUID DU CAS DE LIÈGE ?**

### *Après la théorie, la pratique*

À la suite de ce volet théorique qui met en lumière une série de concepts, reflets de l'émergence de relations couplant l'espace et la théorie queer et d'hypothèses de changements avancées par divers·e·s acteur·rice·s, il semble pertinent de se questionner sur la justesse et la véracité de ces propos en s'intéressant à la situation existante directement sur le terrain.

Pour expérimenter la question de recherche en s'interrogeant sur une plus grande inclusivité de l'espace public urbain, plus précisément à Liège au vu du cas d'étude, il est nécessaire de comprendre l'état actuel de cette ville.

Le choix de la ville à étudier s'est orienté sur Liège puisque, tout d'abord, celle-ci est un lieu que j'ai pu côtoyer quasi quotidiennement durant mes études. De plus, même si d'autres villes belges semblent connues pour leur « *architecture et urbanisme queers* » ou du moins homosexuelles telles Bruxelles, il me semblait intéressant de s'aventurer sur un terrain moins abordé dans les études queer et donc susceptible d'apporter de nouvelles informations.

Ce volet empirique a pu voir le jour grâce à la collaboration de personnes s'apparentant à la communauté queer qui ont permis la cohérence et l'authenticité de ce travail, en pointant avec leurs ressentis et leurs opinions personnels les lieux qui semblaient positifs et ceux qui apparaissaient comme plus désagréables ou problématiques.

L'objectif principal de cette démarche pratique était d'ouvrir le débat en se questionnant afin de prendre conscience ensemble des potentielles améliorations à apporter et des éléments positifs à renforcer.

Pour atteindre le but émis, la finalité méthodologique a été d'organiser des marches exploratoires sur un parcours réfléchi précédemment.

L'ensemble de la procédure, divisible en trois phases, va être à nouveau détaillée plus bas.

### Retour sur le cas pratique : la situation à Liège

Quand nous pensons à Liège, différentes images peuvent nous venir en tête. Comme les différent·e·s membres actif·ve·s dans cette recherche, nous pouvons percevoir une ville en perpétuel changement avec des évolutions urbanistiques et des lieux mouvants, une ville quelque peu délabrée et sale parfois mais dégageant un certain charme (Lucy), une ville qui peut surprendre et inspirer (Ju), tout autant qu'elle peut décevoir de par sa froideur et son caractère parfois impersonnel (Noah), une ville industrielle demandant une efficacité et une rapidité constante, notamment au travers des rapports humains qui semblent presque eux-mêmes « industriels », et plutôt construite pour favoriser la circulation automobile au détriment de celle des piéton·ne·s (Noah), une ville qui peut certes apparaître comme négative sur de nombreux points actuellement, mais qui semble avoir un potentiel évolutif (Lucy).

Qu'on soit attaché·e à cette ville ou non, qu'on l'apprécie ou non, nous pouvons constater que des évolutions vers une plus grande inclusivité ont vu le jour. Des décisions sur lesquelles nous pouvons nous questionner ont fait évoluer la visibilité et les droits des personnes « non-hétéro-cisgenre » et, ainsi également, queers. Pourquoi ces évolutions voient-elles le jour ? Répondent-elles véritablement aux demandes et réclamations de la communauté queer ? (Noah)

Même si, en Belgique, des évolutions semblent se manifester, il faut malheureusement constater que celles-ci sont très fragiles et que des régressions pourraient vite arriver, en fonction des politiques en place.

De plus, il est intéressant de se demander si ces avancées théoriques sous forme de règles ou lois sont réellement efficaces dans la pratique. Est-ce que ces mesures, à long terme, pourraient faire évoluer les mentalités ?

Le 29 juin 2021, en réaction au « projet de loi hongrois visant à interdire la promotion de l'homosexualité auprès des mineurs », le Conseil communal liégeois décide de certifier sa position sur le sujet en proclamant la ville de Liège comme « Zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ » (Ville de Liège, s. d.). Concrètement, Liège s'engage, avec l'aide d'associations et de Maisons de jeunes, à œuvrer à « l'acceptation et la sécurité des personnes LGBTQIA+, et à faire de la Ville de Liège une ville chaleureuse, accessible, favorable aux LGBTQIA+, où chacun se sent chez

soi, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre » (Ville de Liège, s. d.).

Dès lors, trois ans après cette mesure, une évolution a-t-elle pu voir le jour ? La ville de Liège a-t-elle réussi son pari d'une ville plus inclusive et accessible à toutes ? La communauté queer peut-elle se mouvoir librement dans l'espace public sans avoir à se cacher ou à dissimuler sa véritable identité ?

Nous allons analyser concrètement la réalité de la Cité Ardente pour déterminer si un changement de paradigme au sein de la ville est effectivement possible et en marche à l'heure actuelle.



Figure 4 : Liège, zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+  
© Ville de Liège



## *Première phase*

### *Établissement d'une démarche respectueuse et d'une confiance mutuelle*

Un des fondements cruciaux de mon travail pour espérer voir émerger une approche bénéfique mettant en évidence une série de constats utiles à une amélioration future de l'espace public urbain a été la mise en place d'un climat de bienveillance et de confiance entre les différent·e·s membres du groupe, ainsi qu'en ma recherche. De fait, au vu de ma posture particulière d'investigatrice de cette recherche et de mon statut « non queer » par rapport au reste du groupe, faire comprendre mon sérieux et mon engagement au sein de cette démarche était essentiel. Le doute de sincérité et/ou la crainte de mauvaises intentions dans le cadre de ce travail auraient pu amener des conséquences négatives en passant, par exemple, par des échanges peu fertiles ou une non-participation des membres du groupe. Aussi, prendre le temps d'apprendre à se connaître et d'expliquer l'objectif et les différentes étapes du travail avec les attendus à chaque niveau apparaissait comme essentiel. Pour favoriser cela, l'ambition était de se rencontrer plusieurs fois dans la limite du raisonnable au vu du temps imparti et de l'implication que demandait ce travail pour chaque personne ayant volontairement accepté de m'aider.

Un des premiers moments « plus formels », à la suite d'échanges plus informels, a été caractérisé par la mise en place d'un dispositif de photolangage. L'idée au travers de ce dispositif était de donner la parole à chacun·e à la suite de l'évocation d'un sujet ou d'une question, en prenant appui sur une série d'images disposées à la vue de tous.

Lors de cette activité, ayant duré une vingtaine de minutes, nous avons pu échanger en nous basant sur trois questions :

- Quelle image pourrait vous représenter ?
- Quelle image représenterait au mieux la ville de Liège ?
- Quelle image représenterait, pour vous, l'inclusivité ?

Les premiers questionnements et discussions en lien avec la question de recherche ont ainsi émergé de par ce processus.

## Le photolangage

### *Fiche technique sur l'activité*

Date : 21.03.2024

Durée : 17h45 – 18h10

Lieu : Faculté d'architecture, boulevard de la Constitution 41, en Outremeuse

Personnes présentes : Ju, Lucy, Noah et Thomas

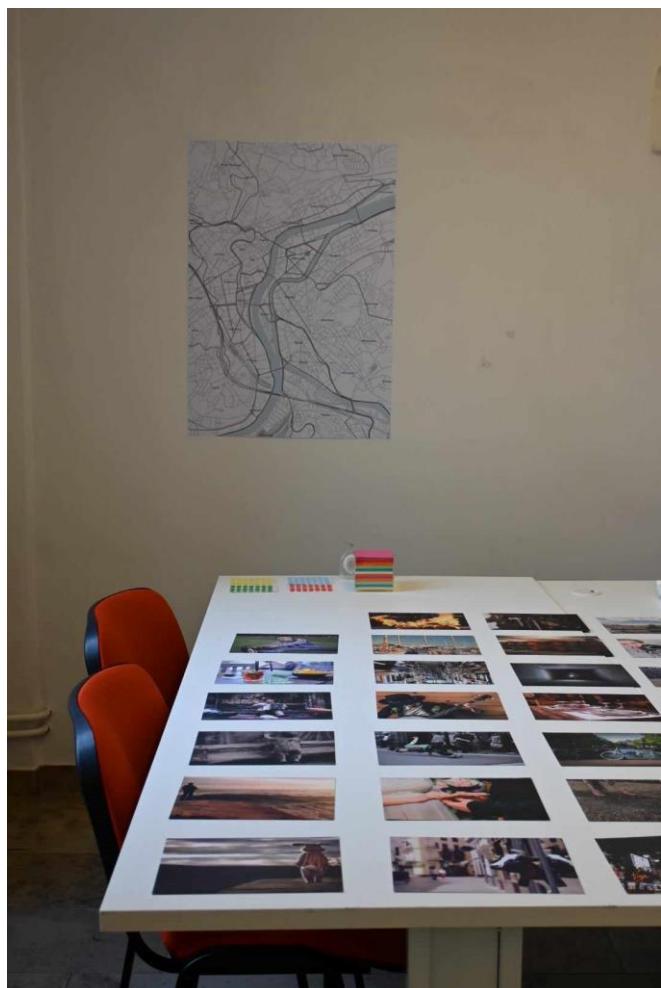


Figure 5 : Le photolangage  
© Romane Muselle

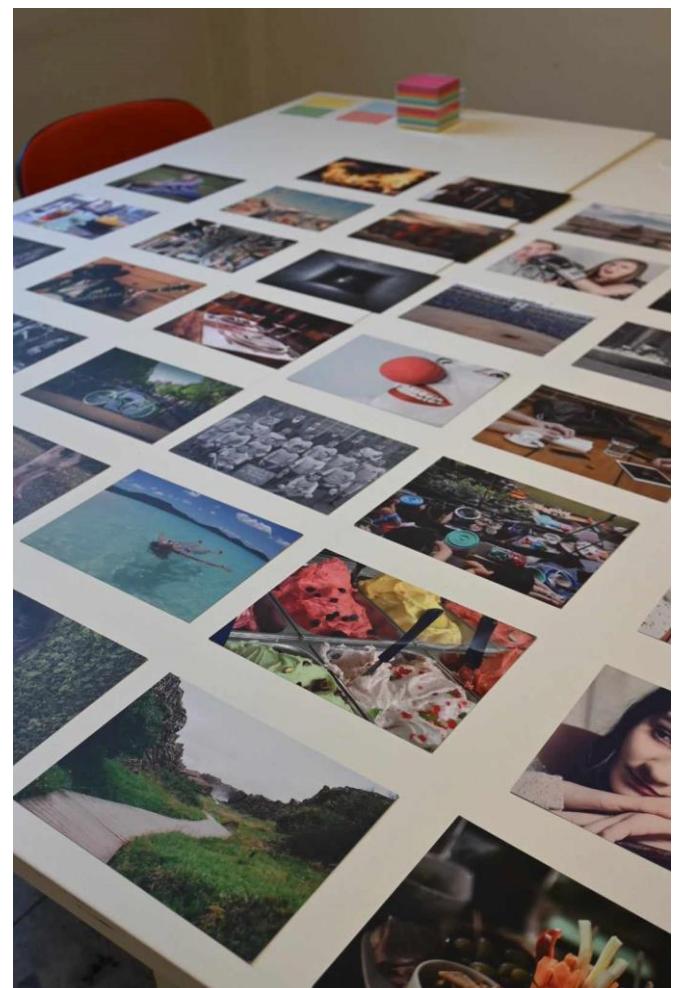


Figure 6 : Méthode du photolangage  
© Romane Muselle

## *Deuxième phase*

### *Co-construction du parcours à réaliser*

Une intention née durant la réalisation de cette enquête était de laisser une grande liberté aux diverses personnes collaborant à celle-ci au fur et à mesure des différentes étapes. Ces participant·e·s sont les acteur·rice·s et vrai·e·s spécialistes du sujet. Dans cette optique, l'élaboration de l'itinéraire à emprunter lors de notre parcours au sein de la ville ne pouvait s'établir sans leur point de vue. Il leur a ainsi été demandé d'identifier, sur une carte préalablement recadrée sur la partie centrale de Liège et collée au mur dans un souci de visibilité, différents types d'endroits suivant diverses catégories identifiées préalablement par mes soins. En se basant sur un code couleur, à l'aide de gommettes et d'éventuels post-it mis à disposition pour indiquer certains espaces, différents lieux issus des typologies reprises ci-dessous ont été mis en avant :

- Endroits que je fréquente positivement (vert)
- Endroits que je fréquente négativement/par obligation (jaune)
- Endroits que je ne fréquente pas par manque d'occasions (bleu)
- Endroits que je ne fréquente pas par crainte (rouge)

De cette première exploration virtuelle de l'espace public urbain, il a émergé plusieurs grands constats qui seront développés plus précisément par la suite.

Dans un premier temps, nous pouvons mettre en évidence une série d'endroits évoqués à plusieurs reprises mais dans des catégories distinctes, voire totalement opposées. Nous retrouvons, parmi ces lieux, le Jardin Botanique, le Carré et ses alentours ou encore la place Saint-Lambert. Cette observation a permis de montrer la subjectivité qui existe quant à la perception de chaque lieu suivant le vécu et la relation entretenue avec l'endroit, mais également la part importante que peut jouer l'intersectionnalité dans le processus d'acclimatation à certains espaces. En effet, à titre d'exemple, certains lieux, tels le Carré, pouvaient sembler hostiles pour une personne non-binaire manifestant extérieurement son identité de genre, mais agréables pour une personne cisgenre homosexuelle puisque celle-ci risquait d'être moins confrontée aux regards ou aux réactions des usager·ères. En effet, son identité cisgenre lui permet d'être plus en conformité avec les normes connues dans la société actuelle.

Dans un second temps, d'autres lieux récurrents apparaissaient également presque inévitablement. Parmi les espaces souvent pointés et pour la plupart jugés comme positifs, nous pouvions constater la présence des parcs ou jardins publics, avec, par exemple, le parc Saint-Léonard, le parc de la Boverie ou le Jardin Botanique. D'autres lieux culturels, définis comme queers par le groupe, ont également pu être pointés tels le KulturA., la Zone, le CALi et CCKALi ou encore la Maison Arc-en-Ciel.

Des lieux liés au vécu personnel de chacun·e ont également été définis comme principalement positifs tels les domiciles, les écoles primaires et/ou secondaires, les universités ou encore des cafés ou bars fréquentés habituellement.

Lors de l'élaboration de la carte, certain·e·s n'ayant pas pu être présent·e·s (quatre membres sur six étant présent·e·s), une deuxième rencontre a été réalisée pour finaliser, avec le reste du groupe, les lieux pertinents à mettre en évidence.

À la suite de ces moments de partage, en tentant de suivre un maximum d'endroits marqués, j'ai dessiné un parcours passant par une diversité de typologies de lieux et de catégories.



Figure 7 : Construction du parcours  
© Romane Muselle



Figure 8 : Premières analyses lors de l'établissement du chemin à arpenter  
© Romane Muselle

## La construction du cheminement des marches

### *Fiche technique sur l'activité*

#### Premier moment d'échange

Date : 21.03.2024

Durée : 18h10 – 19 h

Lieu : Faculté d'architecture, boulevard de la Constitution 41, en Outremeuse

Personnes présentes : Ju, Lucy, Noah et Thomas

#### Deuxième moment d'échange

Date : 26.03.2024

Durée : 16h45 – 18h

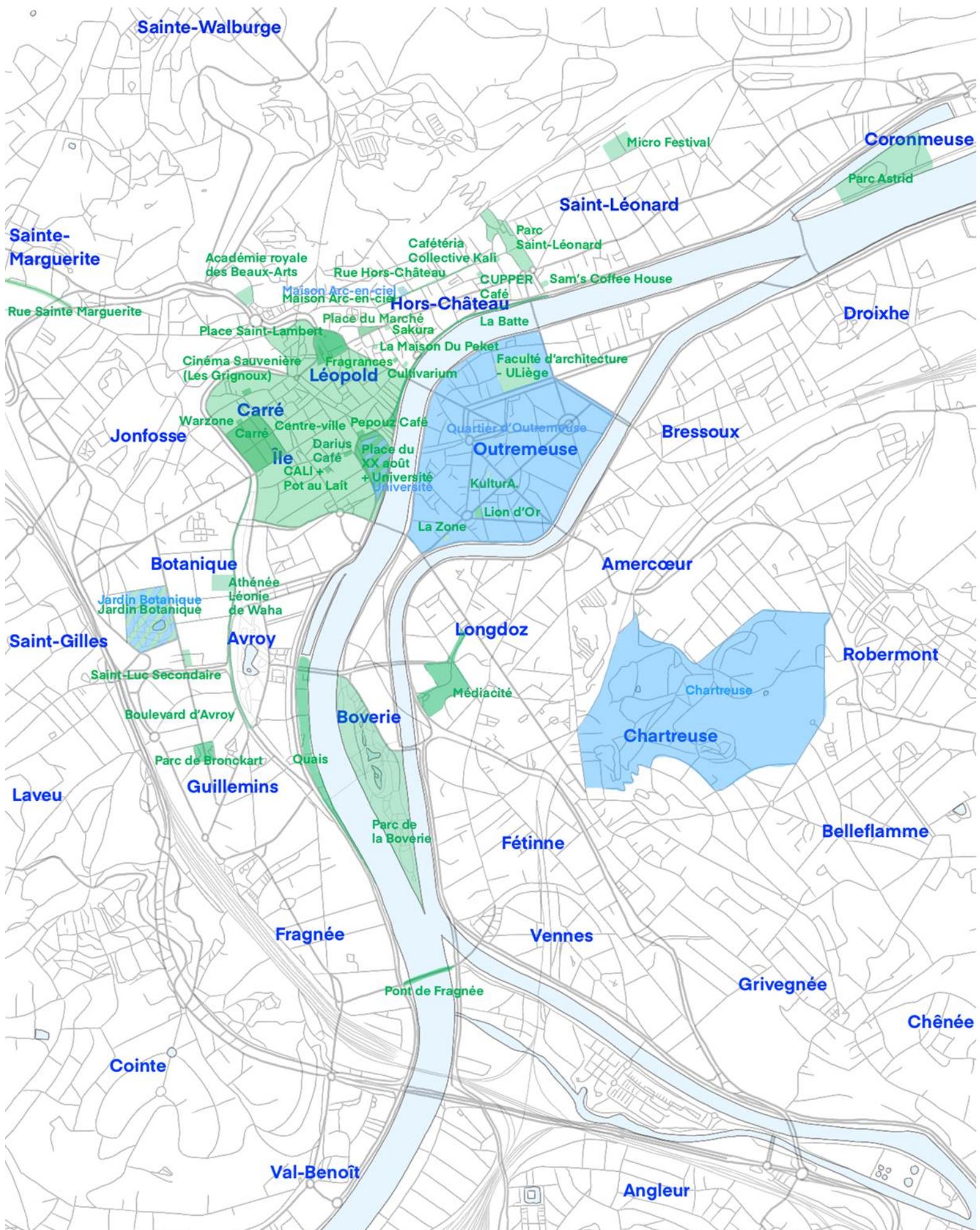
Lieu : Complexe Opera ULiège, Galerie Opéra 1, Espace créatif

Personnes présentes : Lucie et Victoria



Figure 9 : Réflexion sur le chemin à parcourir

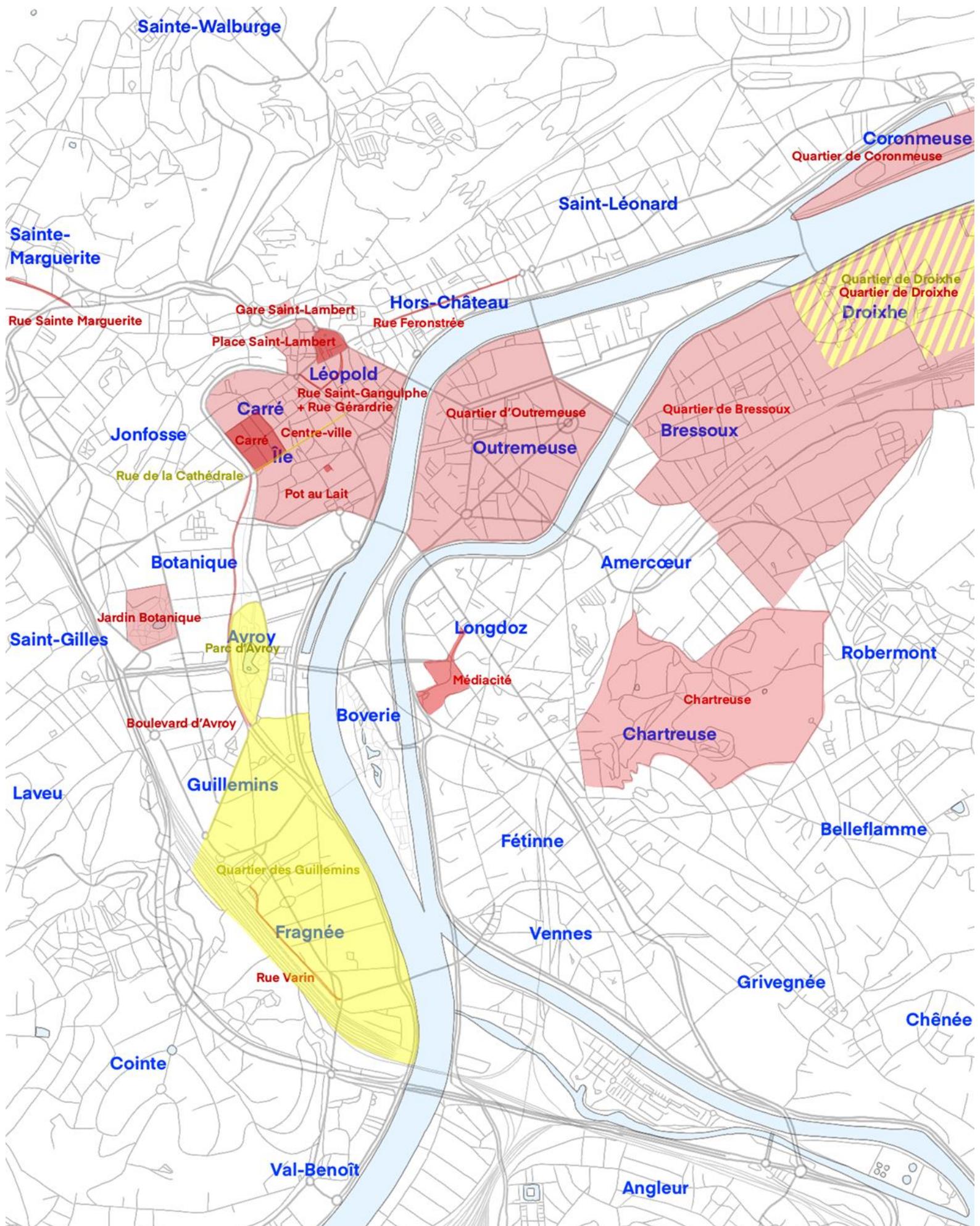
© Romane Muselle



Espaces « positifs »

- Endroits que je fréquente positivement
- Endroits que je ne fréquente pas par manque d'occasions

Figure 10 : NOTRE perception des espaces « positifs » dans le centre de Liège  
© Romane Muselle



Espaces « négatifs »

- Endroits que je ne fréquente pas par crainte
- Endroits que je fréquente négativement/par obligation

Figure 11 : NOTRE perception des espaces « négatifs » dans le centre de Liège  
© Romane Muselle

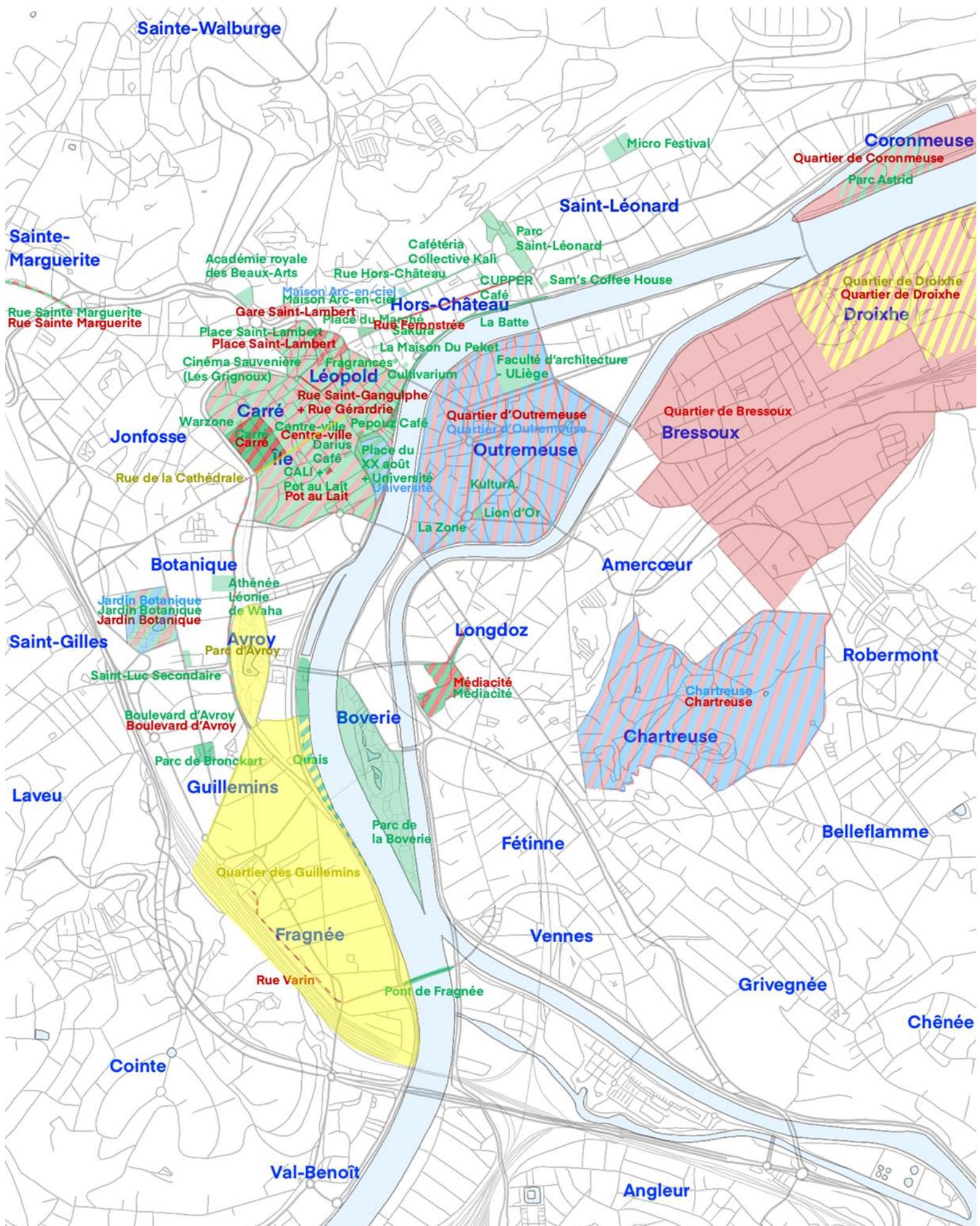


Figure 12 : NOTRE perception des espaces dans le centre de Liège  
 © Romane Muselle

## *Troisième phase*

### *Les marches exploratoires*

Une fois les deux premières phases établies, il a été question de réaliser les marches dans la ville de Liège.

Durant celles-ci, le but recherché était de parcourir l'espace public en se basant sur le cheminement préétabli, mais adaptable selon l'envie des différentes personnes, tout en s'aidant d'outils afin de faire émerger des réflexions. Parmi les dispositifs à portée de main, un appareil photo jetable, un carnet ainsi qu'une carte étaient utilisables par chacun·e. Le souhait, à travers cette méthode, était de se balader librement, sans devoir obligatoirement arriver à une destination précise, avec une durée indéterminée variant selon l'envie afin de prendre le temps de regarder et d'essayer de comprendre l'espace public qui nous entoure. Cette approche contrastait avec le rythme rapide que nous impose habituellement la ville (Ju).

Des promenades réalisées a découlé l'apparition d'observations et d'échanges pertinents sur les lieux parcourus, mais également sur des thématiques touchant aux questions queers et s'écartant quelque peu, parfois, du domaine architectural. Dès lors, au-delà de l'identification de certains lieux positifs ou négatifs, la mise en place du procédé de la marche a permis de libérer la parole. La combinaison simultanée de la marche et de la discussion a contribué à oser aborder certains éléments qu'il aurait probablement été plus complexe de dévoiler si une telle activité n'avait pas eu lieu. De plus, ce procédé donnait également la liberté de ne pas imposer une discussion constante entre les membres du groupe, ceux-ci pouvant plutôt préférer l'observation des éléments alentour durant certains moments de la marche.

Durant les marches, nous avons eu l'occasion de parcourir une série de lieux extérieurs, mais également d'être directement confronté·e·s à plusieurs bâtiments, en s'attardant à l'intérieur de certains de ceux-ci pour échanger avec les propriétaires afin de comprendre la réalité des différents espaces. Nous avons également, à plusieurs reprises, pris le temps de nous poser dans certains endroits publics de la ville pour discuter, ce qui a également permis de prendre conscience du sentiment de bien-être plus ou moins grand qui peut y régner.

Lors de ces balades, il a semblé apparaître que l'identification de lieux positifs était davantage exprimée et recherchée, contrairement aux lieux négatifs qui étaient moins abordés, du moins oralement. Ces marches ont ainsi permis l'apparition d'une série de constatations liées à la ville et à ses propriétés queers et inclusives.

Une donnée importante à prendre en considération, que ce soit durant l'élaboration du parcours de la marche ou au moment des marches elles-mêmes, est l'instant choisi pour réaliser ces dernières.

En effet, il a été décidé de réaliser les marches en milieu de journée et non en soirée ou de nuit. Ce choix a été fait afin de permettre un certain confort lors des marches et un sentiment moins insécurisant. Il est évident que si l'expérience de la marche s'était déroulée à un moment différent, cela aurait indéniablement changé la perception que les participant·e·s auraient eu de l'espace public visité, ainsi que leurs comportements (Cattan & Leroy, 2010, p. 18). De plus, les marches ayant été réalisées lors de jours fériés (le 1<sup>er</sup> mai 2024 et le 9 mai 2024), ce facteur influence également l'analyse faite de la ville.

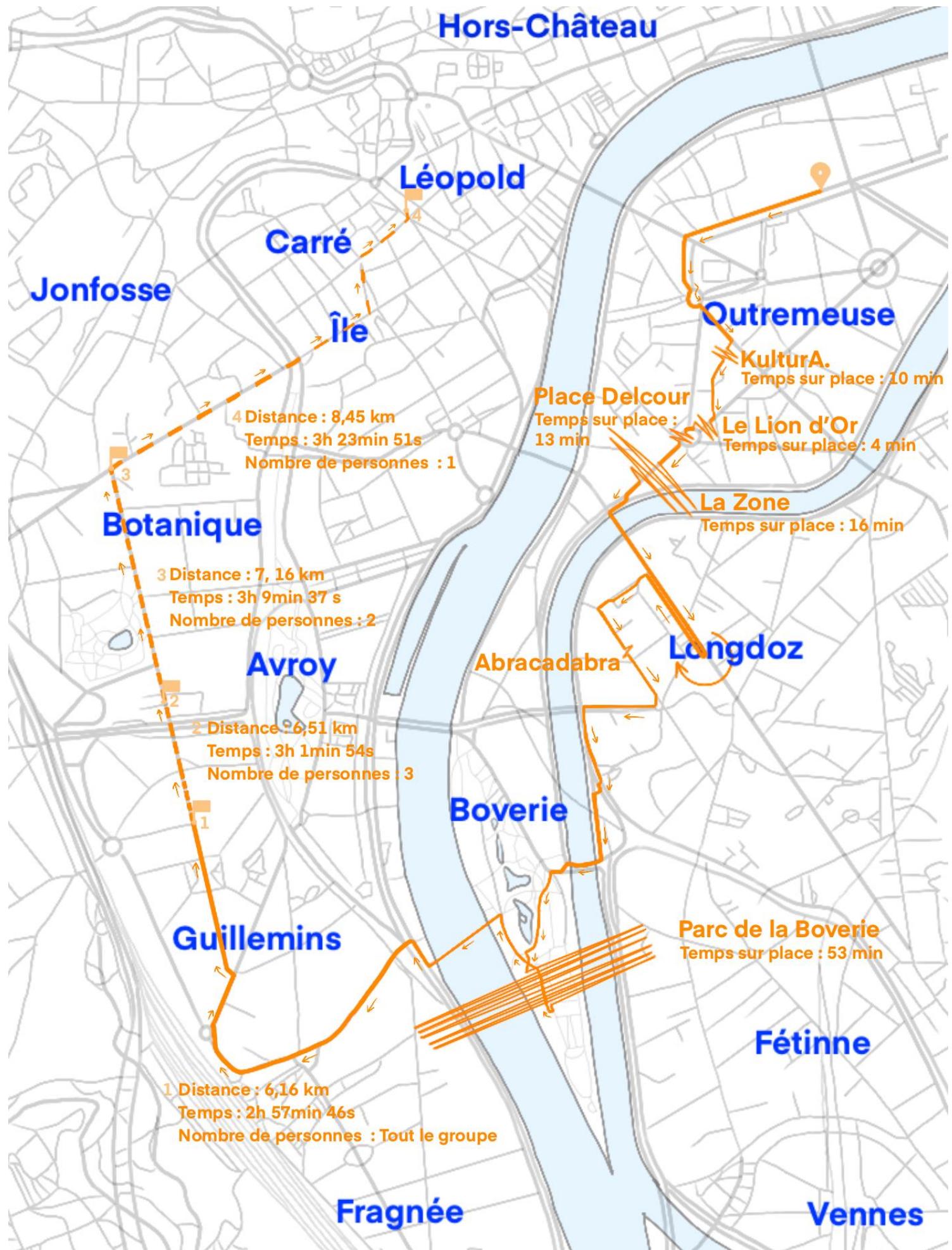
Aussi, est-il important de faire attention à la subjectivité qui existe, en particulier dans cette partie pratique. La singularité de chaque participant·e, comprenant non seulement son identité personnelle avec toutes les petites caractéristiques uniques propres à chacun·e, mais également les habitudes, les souvenirs, les bons moments, les ressentis issus des divers lieux influence les perceptions de la sphère publique. Il est impossible, pour quiconque, de déterminer objectivement des lieux en leur attribuant un statut particulier, chaque personne percevant le monde avec son vécu et sa vision des choses. Comme exprimé ci-dessus, cette idée est renforcée par divers facteurs externes incontrôlables tels, par exemple, la météo, l'humeur des personnes, la saison, les évènements se déroulant exceptionnellement dans la ville, la présence d'autres personnes ou non ainsi que le nombre de personnes présentes, ... De plus, un lieu considéré comme positif ou négatif pourrait également se transformer en fonction du contexte. Les personnes présentes ou encore l'évènement organisé dans cet espace pourraient faire évoluer le ressenti face à ce lieu (Noah).

Nous pouvons notamment voir ce constat de subjectivité en examinant les deux cartes ci-dessous. En effet, même si différents éléments du contexte étaient similaires, tels que la météo ensoleillée et le moment choisi pour la marche (un jour férié, en pleine journée), nous pouvons observer quelques différences. Nous voyons

par exemple que les durées d'arrêt à différents endroits sont très distinctes entre les deux marches. Tandis que, lors de la première marche, les temps d'arrêt s'étendaient approximativement entre minimum 10 min et maximum 53 min (à l'exception du Lion d'Or), dans la deuxième marche, ceux-ci duraient en grande majorité entre 2 à 4 min, les pauses les plus longues ne dépassant guère 13 min et étant « imposées » pour le Cafés Ubuntu (file d'attente) ou sans véritable arrêt avec le Jardin Botanique (marche lente dans le parc). Ce contraste pourrait potentiellement s'expliquer par le nombre de participant·e·s durant les marches et la perception extérieure générée que la population peut voir en ce groupe, même si celle-ci ne correspond pas à la réalité des personnes. De fait, lors de la seconde marche, les temps restreints des arrêts pourraient inconsciemment être dus au fait que nous parcourrions l'espace uniquement à trois et que notre physique pouvait, certainement aux yeux de certain·e·s, renvoyer à des personnes de genre féminin, nous contraignant ainsi à limiter les moments d'arrêt. Augmenter le nombre de personnes du groupe réduit le sentiment d'insécurité en donnant l'impression que la population extérieure aura moins tendance à agir de manière potentiellement malveillante (Victoria). Cette observation peut également expliquer la variabilité de la perception de lieux « défavorables » en fonction du nombre de participant·e·s. Il est évident, au vu du cheminement des parcours différents, que l'espace public, de par son agencement et l'idée qu'on s'en fait, selon chaque lieu qui le compose, influence aussi le comportement. Mais il apparaît qu'il n'est pas l'unique facteur et que l'ancrage des normes en est également la cause. La présence plus ou moins grande d'usager·ère·s dans les espaces change également le comportement que nous pourrions y avoir.

Un autre agent modifiant la perception des lieux concerne la façon dont nous interagissons avec ou dans ceux-ci. En effet, nous sommes entré·e·s dans plusieurs lieux, dont notamment la Zone ou encore le Lion d'Or, et avons choisi ou non de nous attarder à certains endroits de l'espace public. Le ressenti des lieux aurait pu évoluer grandement si nous avions décidé d'observer les lieux cités depuis l'extérieur sans prendre le temps de comprendre leur fonctionnement et la philosophie qui y règne. La temporalité du lieu en lui-même est également cruciale. De fait, nous sommes entré·e·s dans la Zone lorsque ce lieu était fermé or l'atmosphère et l'occupation de l'espace auraient été très différentes en soirée, lors d'un évènement par exemple. Dans ce cas, la réappropriation des lieux semble émerger plutôt dans le monde de la nuit (Noah).

Ainsi, il est primordial de s'attarder sur le contexte de la marche pour comprendre les sentiments éprouvés et les analyses que nous avons pu en tirer. En dehors de ce contexte, lorsqu'il est question, par exemple, de faire du shopping ou encore d'attendre seul·e son bus, ces observations et sensations éprouvées dans les lieux visités seraient probablement tout autres (Lucy).

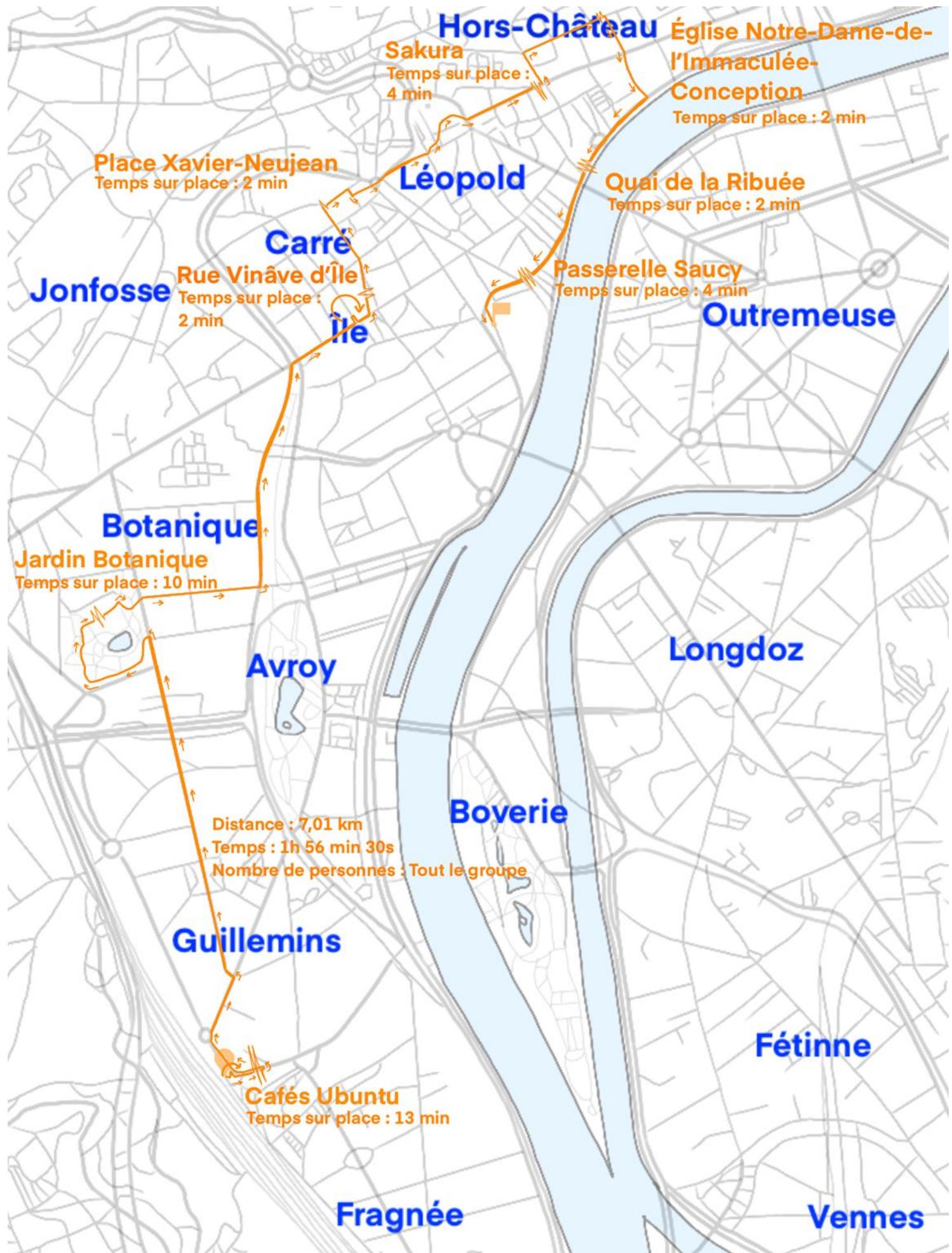


Première marche

Personnes présentes : Lucie, Lucy, Noah et Thomas

Moment : le 1<sup>er</sup> mai 2024, de 12h15 à 15h39

Figure 13 : Marche 1  
© Romane Muselle



Deuxième marche

Personnes présentes : Ju et Victoria

Moment : le 9 mai 2024, de 13h20 à 15h16

Figure 14 : Marche 2  
 © Romane Muselle

## ***ANALYSE CRITIQUE : QUE RETENIR DE CETTE EXPÉRIENCE ?***

De nombreux facteurs peuvent entrer en ligne de compte quand il s'agit de déterminer le caractère mélioratif ou péjoratif d'un lieu ou de potentiellement le qualifier de queer. De fait, l'espace va prendre aux yeux de chacun·e une signification distincte suivant la perception qu'on en a. Un trajet emprunté quotidiennement, un bar fréquenté régulièrement ou encore l'endroit où on vit ou où on fait ses études apparaissent comme des lieux connus et donc potentiellement sûrs et positifs. Sans aucun doute, la vision singulière et la manière de vivre au sein de ces espaces, d'autant plus si une récurrence existe, engendrent des souvenirs, de l'attachement et des habitudes. L'usage possible d'un lieu l'emportera souvent sur la qualité formelle.

Toutefois, nous sommes très souvent contraint·e·s dans nos usages. Au-delà de lois ou autres réglementations, ce sont les normes sociétales qui définissent la façon dont nous pouvons ou non agir dans la sphère publique. Nous sommes comme enchaîné·e·s par un carcan qui interdit certains comportements dans certains lieux publics, sous peine d'être confronté·e·s à de la violence, qu'elle soit physique ou psychologique. De surplus, la ville est construite de sorte à ne nous offrir que peu de possibilités d'adaptation. Une nouvelle autre contrainte est donc perceptible puisque, même si nous avons l'impression de pouvoir choisir notre façon de vivre l'espace public, nous remarquons que notre liberté est limitée par des « trajectoires d'action [...] tracées d'avance » (Boucher & Prost, 2011). Une double « préformation » existe avec d'une part l'individu et ses besoins et, d'autre part, l'environnement muni d'affordances insérées dans ce cadre spatial, influençant nos alternatives et décisions possibles (Boucher & Prost, 2011). Oser assumer qui on est, en ayant l'audace d'être « hors-normes », apparaît ainsi comme un défi, surtout dans l'espace public.

La modification de ces normes profondément ancrées dans la culture pourrait, entre autres, permettre d'établir une nouvelle façon de vivre l'espace public urbain, davantage tournée vers l'inclusivité et l'acceptation de l'autre.

Mais alors, utiliser l'architecture comme levier d'action pour une ville plus inclusive est-il envisageable et efficace ? Celle-ci ferait-elle partie de la solution et comment ? L'urbanisme serait-il en mesure de réinterroger le fonctionnement actuel de la ville de Liège, en permettant d'évaluer la pertinence des normes en

place et ainsi d'améliorer la structure de l'espace public en cas de besoin ? L'architecture serait-elle en mesure de changer la mentalité des personnes ? Longtemps, ce questionnement a plané au-dessus de cette recherche. Il semble, en effet, urgent d'agir, mais quels moyens et outils utiliser pour y parvenir ? Durant l'élaboration de ce travail, il est arrivé, plus d'une fois, que ma famille et mes ami·e·s me posent la question « Concrètement qu'est-ce qu'il faudrait changer du point de vue architectural ? ». Beaucoup attendaient des réponses très concrètes qui permettraient de donner des solutions miracles pour modifier la ville. Je fus moi-même tentée, au départ, de chercher des interventions réelles pour répondre à cette interrogation. Toutefois, de par les raisonnements soulevés au travers de ce travail, j'ai compris que, à ma petite échelle, il serait déraisonnable d'espérer atteindre un but si périlleux. Peut-être même serait-ce utopique, voire erroné d'imaginer qu'il serait possible de l'atteindre en modifiant uniquement matériellement la ville de Liège.

Au-delà de la construction ou de la modification de bâtiments pour leur donner un aspect queer, il existe en effet différentes autres manières d'architecturer l'espace qui peuvent s'éloigner du sens classique entendu par l'évocation d'« architecture ».

De fait, même si l'architecture renvoie, ordinairement, dans la pensée collective, à des « contraintes matérielles » basées sur la construction d'espaces fonctionnels, celle-ci existe également au travers de la configuration d'éléments rendant des évènements publics possibles (Heenan, 2022, p. 25). L'architecture va ainsi apparaître comme étant en perpétuel mouvement de par ses transformations (Heenan, 2022, p. 25).

Ainsi, plusieurs façons de marquer le territoire, à des échelles distinctes, ayant pu être observées pendant les marches mais également durant toute la durée de cette recherche, vont coexister et apparaître comme des signes de revendication de la présence des personnes queers.



Figure 15 : Croquis de la Maison Arc-en-Ciel

© Romane Muselle

Avant d'évoquer ces modes d'action architecturaux plus particuliers, il est pertinent d'analyser les éléments bâtis susceptibles de rendre l'espace public plus inclusif.

Pour commencer, nous retrouvons certains bâtiments existant déterminés durant ce travail comme des lieux queers. Parmi ceux-ci, nous avons pu mettre en évidence, dans la ville de Liège, des endroits déjà évoqués comme la Maison Arc-en-Ciel (figure 15) et le CALi. À côté de ces espaces clairement reconnus comme lieux d'inclusivité, existent d'autres endroits tels la Zone, le KulturA. et la Cafétaria Collective Kali, qui souhaitent mettre en avant la qualité queer qui existe dans leurs édifices et marquer la liberté offerte et la philosophie de ces espaces. Ces endroits bienveillants emprunts d'inclusivité se révèlent être des lieux engagés et profondément politiques. On retrouve ainsi des associations défendant les droits des personnes LGBTQIA+ avec la Maison Arc-en-Ciel (<https://www.macleige.be/>), « une structure subsidiée » ayant reçu une des missions de la Région wallonne (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024) ainsi que son homologue sous la forme de cercle, le CALi (<https://www.chel.be/>) qui se concentre sur la jeunesse et sur « l'acceptation de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre au sein de la société ». Dans le cas de la Maison Arc-en-Ciel liégeoise, cet endroit a plusieurs casquettes. Elle prend en effet la forme d'un lieu culturel, un espace où priment l'échange, le partage et l'interaction, « une interface entre les cultures LGBTQIA+ » avec la présence d'une médiathèque ainsi que diverses ressources. Un aspect socioculturel existe également avec l'organisation de soirées où chacun·e peut trouver sa place. Enfin, cette maison associative représente également un lieu de lutte contre les LGBTQIA+phobies à travers plusieurs actions ponctuelles ou structurelles et un lieu d'accueil pour d'autres associations et pour les personnes LGBTQIA+ (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024). D'autres lieux, comme la Zone (<https://www.lazone.be/>) ou le KulturA. (<https://kulturaliege.be/>) seront plus tournés vers la culture alternative. Ceux-ci prônent la coopération et l'ouverture puisqu'ils laissent la possibilité à chacun·e de s'exprimer au travers de diverses pratiques, sous toutes les formes d'expression possibles. La Cafétaria Collective Kali (<https://www.cckali.be/>), quant à elle, se présente comme un lieu solidaire conçu afin de « proposer à des collectifs qui n'ont pas leur propre espace, un lieu libre et facile d'accès pour des réunions, des ateliers, des repas ou des conférences ».

Il faut toutefois prendre garde, lorsqu'il est question d'affirmer que certains lieux sont queers, que le caractère d'inclusivité émanant de ces espaces n'est pas exclusivement et directement lié aux bâtiments en tant que tels, avec leur matérialité et/ou leur forme. Ce sont davantage les personnes s'occupant de ces endroits, avec leur engagement et l'idéologie qu'elles ont envie de véhiculer, ainsi que les usages et les rapports humains qui s'y jouent qui rendent les lieux queers, rassurants. Les usager·ère·s des lieux, incluant les travailleur·euse·s de l'endroit mais également les utilisateur·rice·s ou encore les artistes se produisant dans les lieux plus festifs sont les créateur·rice·s de l'inclusivité de ces espaces. Nous pouvons d'ailleurs constater, en nous attardant sur les lieux cités, que les bâtiments existaient bien avant la fonction actuellement « queer » de l'endroit. De nouveaux édifices n'ont pas été construits complètement pour répondre à la fonction du lieu, celle-ci ayant pu voir le jour grâce à des interventions liées plutôt à de l'aménagement intérieur. La fonction s'est davantage adaptée spatialement aux bâtiments existants que l'inverse. Nous avons d'ailleurs pu observer que certains lieux queers pouvaient garder en mémoire l'histoire du lieu en étant parfois quelque peu abimés ou en ne répondant pas spécialement aux standards esthétiques traditionnels. La raison pouvant expliquer ce choix est que la communauté queer est souvent obligée de « s'approprier des lieux existants de manière éphémère, n'ayant pas les moyens de créer de nouveaux lieux » (Heenan, 2022, p. 51). Aussi, il semble possible d'affirmer que, comme nous avons pu l'exprimer précédemment avec Mackenzie Mclean ou Christopher Reed dans la partie théorique, effectivement tout espace pourrait être modifiable et devenir queer en fonction de l'usage qu'on en fait, en supposant également l'ajout de règles à respecter.

En s'intéressant aux bâtiments cités ci-dessus, nous pouvons également émettre un constat : ceux-ci semblent assez éloignés des zones très fréquentées de la ville, presque comme si le souhait de cacher ces endroits existait. À titre d'exemple, nous devons emprunter la rue Roture, ruelle piétonne peu visible et pratiquement déserte, du moins en journée, pour parvenir au KulturA (figure 16) ou encore la rue Saint-Thomas pour aller au CCKALI. Il semblerait que l'emplacement de ces lieux ait été déterminé afin d'offrir de la discréetion à ces espaces. Tout le monde n'est pas obligé de passer devant ces lieux et il pourrait s'agir d'un choix stratégique afin d'attirer uniquement les personnes bien intentionnées et désireuses de se rendre dans cet endroit. La raison de cette position pourrait aussi être due à une histoire de culture. En effet, les lieux queers étaient auparavant connotés de manière très

négative, aussi ceux-ci étaient contraints de se cacher pour pouvoir espérer exister. Même si notre société semble tout de même plus ouverte à l'heure actuelle, cette réalité passée pourrait expliquer l'emplacement toujours actuel des lieux queers, ces derniers n'ayant pas forcément bougé des lieux plus reculés de la ville (Lucie).



Figure 16 : La rue Roture, en direction du KulturA.  
© Noah

De plus, le positionnement de ces lieux dans l'espace urbain pourrait être perçu comme négatif, notamment pour les personnes assumant pleinement leur identité et voulant la revendiquer, mais parfois également comme positif pour d'autres.

De fait, les individus préférant ne pas exprimer publiquement, en dehors de la communauté queer, leur identité de genre ou de sexe pourraient voir en cette position spatiale un avantage (Victoria). La présence de lieux queers dans le centre-ville liégeois pourrait également engendrer une certaine violence, physique ou non. Des dégradations seraient beaucoup plus à craindre puisqu'un accès moins restreint à ces lieux serait observable (Thomas). Une forme de violence indirecte, telle qu'une curiosité malsaine pesante apparaîtrait possiblement également (Noah).

Pour revenir au choix spatial de mettre à distance les lieux queers, celui-ci peut entraîner également des conséquences négatives. Un problème rencontré est notamment que les endroits queers peuvent se retrouver entourés d'un espace public urbain beaucoup moins inclusif, insécurisant voire hostile. En effet, l'emplacement plus reculé par rapport au centre est susceptible de poser question en termes de sécurité autour de ces lieux queers, dans un espace urbain potentiellement moins fréquenté. Un ressenti totalement différent peut émerger selon qu'on se trouve au sein du bâtiment ou même juste devant celui-ci (Ju), presque comme si la façade représentait la limite protectrice entre l'intérieur accueillant et l'extérieur hostile. Cette observation peut faire référence à la notion d'hétérotopie développée par Michel Foucault. Les espaces hétérotropiques sont des lieux « différents » présents dans chaque culture, qui renvoient à une idée d'exclusion et d'altérité. En effet, les espaces hétérotropiques prennent la forme d'endroits, souvent enclavés, où se retrouve une population s'écartant des normes sociétales en vigueur. Ces lieux, aussi nommés « contre-espaces », vont avoir un statut effacé, presque caché, et vont se différencier de l'espace public extérieur les entourant, de par leurs propres normes et modes de fonctionnement. Foucault, qui opposera ce principe à celui de l'utopie, décrira ces espaces en parlant « des lieux réservés à l'autre que la société n'inclut pas dans la norme » (Lozano Suárez & Alarcón Consuegra, 2022, pp. 3-5).

Comme il l'a déjà été énoncé, le positionnement des espaces queers dans des endroits plus centraux n'étant pas non plus exempts de désagrément, nous pouvons mettre en lumière que, de manière générale, c'est le manque de sécurité actuel de la ville qui est l'une des sources principales du problème d'implantation des espaces queers. C'est probablement sur ce point, ainsi que sur la possibilité d'émergence d'espaces hybrides et flexibles dans l'espace public urbain, que l'architecture peut réellement avoir un impact. Une ambivalence concernant la nécessité, ou non, de visibiliser les espaces queers peut aussi voir le jour. En effet, même s'il ressort que la visibilité et la sécurité sont des facteurs étroitement liés, puisque, d'une certaine manière, l'invisibilité augmente l'insécurité et le danger (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024), cette visibilité des lieux serait sujette à amener une hausse du contrôle et de la surveillance, entraînant de fait du contrôle social et donc des effets indésirables à l'encontre des personnes queers. De nombreuses situations pouvant sembler parfois anodines sont susceptibles de favoriser l'insécurité à Liège. Des voitures ou sacs poubelles encombrant les

trottoirs, des éclairages publics défaillants créant des recoins sombres, des immeubles ou commerces inoccupés de nuit, ou même les travaux engendrés par l'arrivée du tram sont autant d'éléments renvoyant une image négative, insalubre, désordonnée de la ville de Liège créant dès lors un sentiment d'hostilité et d'angoisse (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024). Ces problèmes sécuritaires ne pouvant être résolus uniquement par des actes techniques, il est indispensable de songer à de nouvelles stratégies permettant d'augmenter le sentiment de sécurité dans la ville pour les personnes queers mais également pour tout autre groupe ou individu pouvant ressentir un sentiment d'insécurité dans l'espace public urbain.

Ainsi, ce sentiment anxiogène semble actuellement persister indéniablement, peu importe l'emplacement du lieu queer. Il en va alors aux personnes queers de prendre des précautions pour pouvoir tout de même préserver et créer ces endroits. Une organisation va être réfléchie notamment en cherchant à s'entourer de membres de confiance. À Liège, par exemple, il ne sera pas rare de voir des individus s'étant initiés au self-défense ou à l'auto-défense populaire afin de se protéger et de protéger les autres (communication personnelle, 5 décembre 2023).

Ces lieux queers ne semblent pas augmenter en nombre au fil du temps. La différence qu'on peut mettre en évidence est l'augmentation des typologies d'espaces accueillant ces endroits. Prenant autrefois plus la forme de bars ou cafés, ces lieux sont aujourd'hui plus diversifiés tels des salles culturelles ou des espaces spécifiques rassemblant des collectifs ou groupes queers (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024).

Finalement d'autres endroits, moins reconnus pour leur statut queer mais ayant tout de même cette mentalité d'inclusivité, existent dans Liège, comme par exemple le Lion d'Or, évoqué dans les premières pages de ce travail de fin d'études. Ces lieux ne se revendiquent pas spécifiquement comme des espaces queers, mais sont ouverts à toutes et laissent entrevoir une possibilité d'appropriation par chacun·e, peu importe son identité. Ces espaces peuvent parfois concerner les espaces familiers évoqués précédemment. Il est également apparu que d'autres lieux, plus inattendus, pouvaient devenir queers lorsque ceux-ci étaient envisagés différemment de l'imaginaire collectif normé. En guise d'exemple, nous pouvons retrouver le magasin « Abracadabra » (figure 17), positionné à l'arrière de la

Médiacité. Ce dernier a été mentionné durant notre parcours car il consiste en un lieu privilégié pour les personnes queers réalisant du drag notamment.



Figure 17 : Abracadabra  
© Noah

Après cette mise en évidence de lieux qui pourraient faire penser que la ville de Liège serait ponctuellement composée d'édifices queers, ou du moins plus inclusifs, une question émerge. Les lieux clairement perçus comme queers accueillent-ils également une population n'appartenant pas à cette communauté ? Quel ressenti pourrait transparaître dans ce cas, aussi bien dans le chef des personnes issues de la communauté queer que chez celles s'en éloignant ? Au-delà de la subdivision entre personnes queers ou « non queers », il semble qu'un autre point beaucoup plus important joue dans l'acceptation ou non de certains individus dans ces espaces : la bienveillance et le respect des codes du milieu où l'on se trouve (Noah). De fait, comme dans tous les milieux sociaux, ces « règles », souvent rappelées à l'entrée d'un lieu queer, sont primordiales pour être accueilli·e·s positivement et pour rendre cet espace sécurisant. Même si, par mégarde, il pourrait arriver que celles-ci ne soient pas intégrées directement, par exemple comme l'action de mégenrer une personne involontairement, l'important est principalement de

percevoir la volonté d'inclusion et l'attention fournie pour utiliser ces codes nouveaux. Il existe cependant des codes indiscutables qui sont indérogables comme le consentement, l'interdiction de toucher les personnes sans leur accord ou encore le respect des identités de chacun·e (Lucy). Il semble d'ailleurs assez perturbant que ces règles universelles exprimées dans le milieu queer ne le soient pas également partout dans les lieux publics à Liège. Au surplus, des initiatives semblent voir le jour dans ces endroits avec, notamment, le collectif « À nous la nuit » qui veille au respect de ces principes et qui agit par prévention principalement en soirée contre les agressions sexuelles notamment, tout en organisant des formations sur les stratégies de défense (Ju).

L'intention des personnes n'appartenant pas à la communauté queer d'occuper des espaces queers est également une donnée cruciale à comprendre. De fait, il est primordial de s'interroger sur la raison et la place occupée par celles-ci. En effet, la place normalement prise par ces « allié·e·s » ou « soutenant·e·s » de la communauté ne doit pas apparaître comme excessive, celle-ci devant être laissée en priorité aux besoins des personnes queers qui voient en ces endroits des lieux d'expression. Ces espaces qui représentent parfois le seul endroit où s'exprimer librement pour les individus queers sont des lieux où il est important de ne pas s'imposer, voire de se mettre en retrait lorsque la situation requiert une présence exclusivement queer (communication personnelle, 5 décembre 2023).

Un dernier point illustrant l'acceptation des personnes n'appartenant pas à la communauté queer dans ces lieux repose sur le fait qu'il est impossible de vérifier si chaque personne s'identifie comme queer, d'autant plus que ce caractère queer peut comprendre une multitude de profils et être variante au cours de la vie (communication personnelle, 5 décembre 2023).

Néanmoins, même s'il apparaît que ces lieux et les actions ayant lieu au sein de ceux-ci ne sont pas strictement réservés à la communauté queer, nous pouvons constater que les informations relatives à ces évènements restent assez peu visibles et identifiables par les personnes n'appartenant pas à la communauté queer. Les indications ont, en effet, lieu principalement sur des groupes Instagram ou via des cercles, réduisant de ce fait la prise de connaissance de ces activités aux personnes y étant ou y ayant accès (Ju et Noah).

Pourtant, l'inclusion d'un public n'appartenant pas à la communauté queer pourrait avoir comme point positif de permettre une sensibilisation et une ouverture d'esprit des personnes à l'égard de la communauté queer (Heenan, 2022, p. 52).

Il pourrait aussi advenir que des espaces spécifiques à un sous-groupe identitaire de la communauté queer voient le jour, lors de réunions par exemple. Dans ce cas, il est important de respecter le souhait de non-mixité émis afin d'offrir un lieu de sérénité et une liberté de parole dans ces endroits.

Ces espaces inclusifs, quoique plus sécuritaires par rapport à d'autres endroits de l'espace public, ne sont de fait pas exempts de violences intérieures. Celles-ci peuvent émerger du fait qu'il existe également des structures internes au sein de la communauté queer, une hiérarchie pouvant créer une violence intra-communautaire (communication personnelle, 5 décembre 2023). Des tensions peuvent également émerger pour cause d'autres facteurs tels la drogue ou des questions d'acceptation de toutes les identités regroupées dans la communauté queer (Noah).

Des lieux souvent perçus comme queers par la communauté pourraient également ne pas apporter le ressenti espéré. En effet, certaines personnes queers peuvent ne pas trouver leur place dans ces espaces, prouvant à quel point il est difficile d'arriver à des lieux totalement inclusifs et positifs aux yeux de toustes. Un doute de légitimité peut émerger, en particulier lorsque son identité queer est encore en construction ou en questionnement. Toutefois, la fréquentation de ces endroits peut également prendre la forme d'un catalyseur pour comprendre sa propre identité (communication personnelle, 5 décembre 2023). Le sentiment éprouvé dans ces lieux regroupant une communauté avec des profils variés peut différer puisque cet espace va dépendre de l'objectif recherché, qui peut être personnel à chacun·e, de l'intérêt commun et des « besoins spécifiques en tant qu'identité et communauté » (Heenan, 2022, p. 53).

Nous aurions pu imaginer que la dimension queer de la ville de Liège se restreignait à cette série de bâtiments déterminés, or il apparaît que bien d'autres éléments influencent la queerisation de l'espace public. Ces composants, qu'ils soient isolés ou non, permanents ou non, pourront prendre différentes formes et permettront une appropriation de l'espace public par la communauté queer.

Dans l'espace public, à la vue de toutes, des éléments revendiquant la place des personnes queers dans la ville peuvent être visibles. Que ce soit sous la forme d'un hommage, comme celui pour Ihsane Jarfi situé à l'intersection de la rue des Airs et de la rue des Mineurs (figure 19) ou sous celle d'un signe symbolisant la présence et la reconnaissance des personnes queers dans la ville, tel que les drapeaux arc-en-ciel placés de manière permanente sur les bâtiments (figure 3 et figure 15) ou le passage piéton aux couleurs de ces drapeaux dans la rue Hors-Château (figure 18), ces éléments visuels, d'une quantité assez restreinte, parsèment la ville. Ces objets présents à long terme dans la ville engendrent des réactions parmi la population liégeoise, qu'elles soient positives ou négatives, et permettent ainsi d'aborder ces questions d'inclusivité.



Figure 18 : Passage piéton, rue Hors-Château  
© Ju

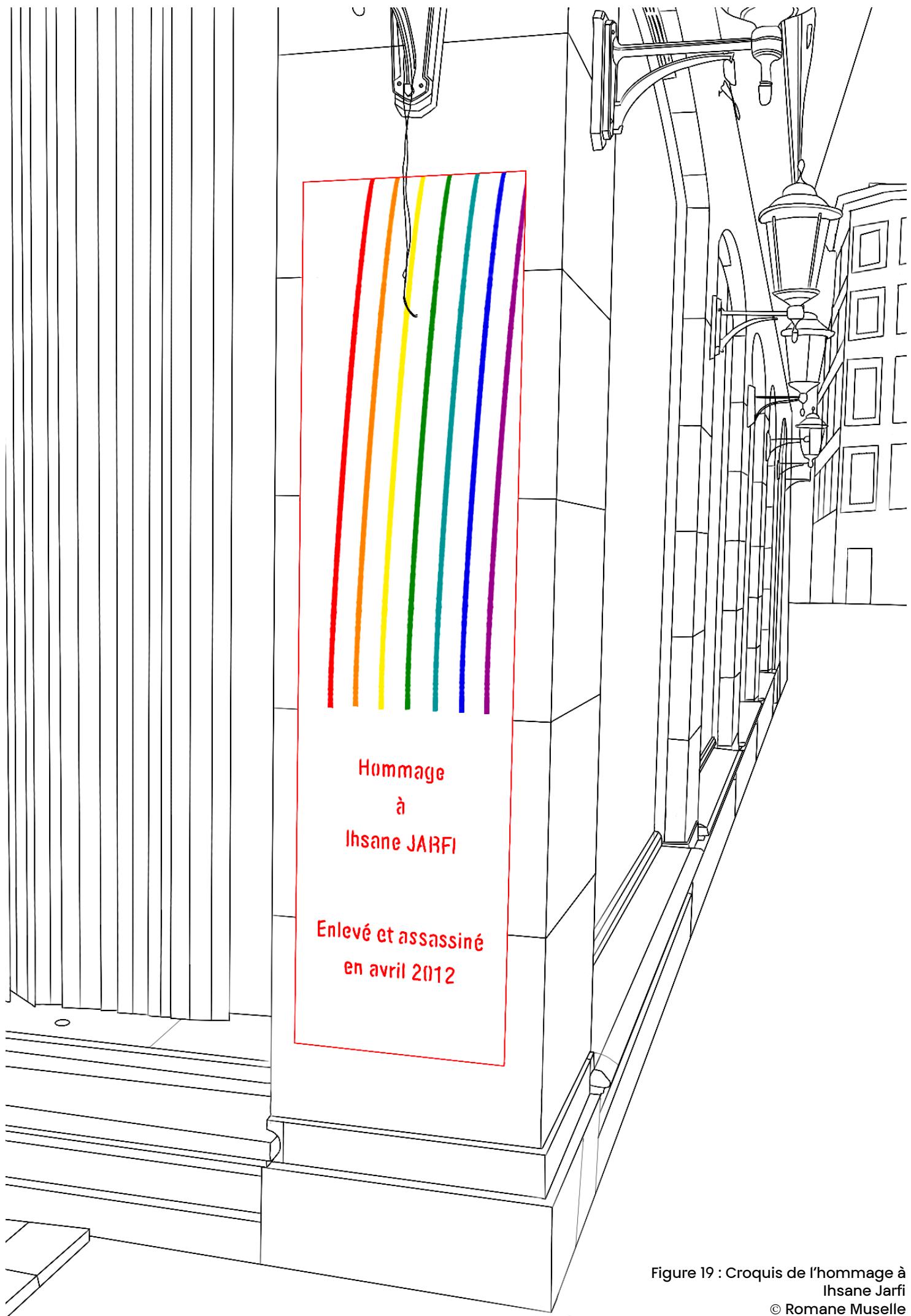


Figure 19 : Croquis de l'hommage à  
Ihsane Jarfi  
© Romane Muselle

D'autres éléments, décrits ci-dessous, vont également prendre place dans la ville et participer à l'architecture queer de ces lieux.

Lors des divers échanges avec les personnes avec qui j'ai eu la chance de collaborer, nous avons pu évoquer la question de l'acceptation de la communauté queer ainsi que des espaces queers dans la sphère publique. Il en est ressorti un sentiment plutôt négatif, comme si une acceptation ne semblait pas plus apparente à l'heure actuelle qu'auparavant. De fait, même si une évolution était perçue dans certains milieux, il apparaissait que cette ouverture ne transparaissait pas dans l'ensemble de la société (Ju). Le gros changement permettant une plus grande visibilité des personnes queers venait du fait que ces dernières en avaient assez de cette situation et agissaient en conséquence afin de militer pour leurs droits (Lucy).

Parmi les moyens utilisés pour lutter contre cette invisibilisation et contre cette exclusion, nous pouvons retrouver des affiches, des autocollants, des collages sur les murs ou encore des drapeaux arc-en-ciel pour signaler la présence des individus queers dans l'espace. Ces éléments queers pouvant sembler anecdotiques de premier abord sont pourtant porteurs d'un grand pouvoir. Ceux-ci permettent d'apporter de la confiance, de la fierté ainsi que de la reconnaissance aux personnes queers. Par ces petits gestes, celles-ci peuvent se voir représentées dans l'espace, ce qui leur permet de mieux le vivre, de s'y sentir incluses et ainsi de se l'approprier. Un message d'accueil bienveillant irradie de l'objet (Noah). Ce dernier permet également de faire passer des messages. Ces messages peuvent prendre la forme d'actes militants visant à dénoncer la réalité de notre société ou encore d'invitations à des évènements engagés et/ou prônant la liberté de vivre dans l'espace comme on le souhaite sans risque de violence. Ces détails urbains permettent de rendre les lieux plus sécurisants et plus queers.

Par leur présence, ces objets mettent également en avant la diversité qui existe dans notre monde et donc aussi dans la ville. En effet, en s'attardant un instant sur les publicités présentes à Liège, nous remarquons que celles-ci représentent en très grand nombre des personnes de type cisgenre et hétéronormées, au surplus fréquemment sexualisées (Lucie et Victoria). La représentation de la communauté queer reste très peu visible dans ces images marketing publiques. En guise d'exemple, il semble encore très rare de voir une publicité représentant un homme ou une femme transgenre.

Malheureusement, nous pouvons constater, à l'instar de la couverture de ce travail représentant des affiches arrachées, que la manifestation de ces objets « queers », exposés à la vue de toustes, peut déranger. Certaines personnes vont se sentir agressées par la présence, voire l'existence de la communauté queer (Noah). Nous pouvons d'ailleurs également remarquer que ces posters, disposés sur des murs ou du mobilier urbain tel des poubelles ou panneaux d'affichage sont très peu visibles dans le centre-ville de Liège. Nous avons davantage eu l'occasion d'en apercevoir en Outremeuse.

Cet état de fait représente un frein dans l'objectif d'arriver, un jour, à une ville plus inclusive. En effet, afin d'aboutir à une plus grande inclusivité dans l'espace public urbain, il serait non seulement nécessaire de créer une ville où chaque individu s'y sentirait bien et représenté mais également, et cela va de pair avec la sensation de bien-être, un espace public où personne ne se sentirait dérangé par l'autre, différent·e de soi.



Figure 20 : Croquis d'un collage observé depuis le quai de la Ribuée  
© Romane Muselle



Figure 21 : Drapeaux au niveau de la place Xavier-Neujean

© Ju

Finalement, une dernière façon d'envisager une « architecture ou un urbanisme queer » dans l'espace public repose sur l'organisation d'évènements publics se déroulant dans la ville.

Lors de ceux-ci, la ville va voir de nouveaux usages apparaître pour une durée limitée. Parmi ces lieux changeant provisoirement de fonctions, de manière assez surprenante, des activités telles le marché à St-Margueritte (Lucy) ou encore la Batte (Victoria) vont être cités en tant qu'espaces acceptant la diversité. Ces lieux, non communautaires à l'origine, apportent une ambiance fédératrice et mettent en avant une action banale du quotidien, à savoir faire des courses pour pouvoir manger. Dans ces endroits, l'espace public, le temps de quelques heures, voit apparaître des lieux vivants qui remplacent les lieux habituellement de passage (Renard, 2023).

D'autres lieux, parfois peu occupés, vont également se voir habités, lors d'évènements queers engagés comme, par exemple, lors de la Pride à Saint-Léonard du 11 mai ou encore lors du rassemblement au niveau de la place du XX août le 5 mai 2024 en résistance à la transphobie. Ces manifestations vont exister

de par leur ancrage dans la ville qui offre un accès momentané à cette occupation. L'espace public, décrit par Schwartze Ludger, a en effet la possibilité d'engendrer des « formes de configurations propices à l'action, [à une] prise de position et [à une] possibilité de manifestations » (Heenan, 2022, p. 32). Des déviations momentanées d'usages sont observables dans ces places rendues flexibles par l'architecture, permettant ainsi de créer une communauté et un mouvement « qui n'est pas contrôlable par l'ordre établi de la ville » (Heenan, 2022, p. 32).

Lors de leur appropriation par la communauté queer, ces lieux publics vont accroître leur caractère politique, aucun lieu n'étant jamais véritablement neutre et apolitique. Par ces actes militantistes libérateurs, il est question de montrer que la ville est accessible à tout le monde.

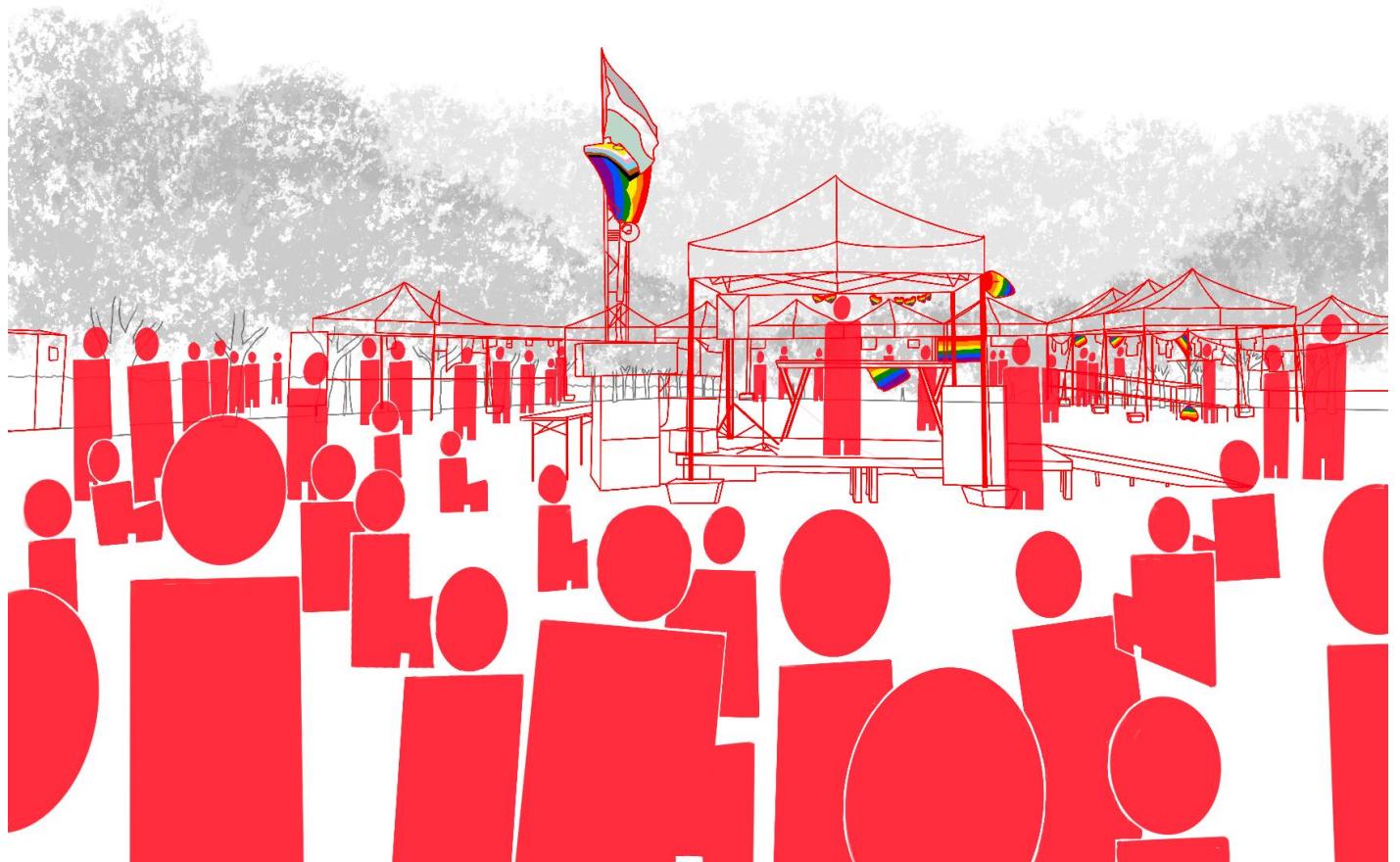


Figure 22 : Croquis illustrant la Pride liégeoise du 11 mai 2024 à Saint-Léonard  
© Romane Muselle



Figure 23 : Place Saint-Léonard le 4 juillet 2024

© Romane Muselle



Figure 24 : Place Saint-Léonard le 11 mai 2024, lors de la Pride liégeoise

© Romane Muselle

En outre, certains espaces de la sphère publique vont également être perçus comme positifs, en dehors même des potentielles manifestations s'y déroulant. Parmi ces lieux positifs de manière pratiquement toujours indéniable, nous retrouvons notamment la typologie des parcs et jardins. Ces endroits qui pourront être investis par la communauté queer sont pourtant des espaces « supposés, par défaut, hétérosexuels » et « non communautaires » (Plouvier, 2022). Dans ceux-ci, un phénomène de commensalité « qui permet à des individus issus de groupes sociaux différents de se rassembler dans un même lieu [...] en l'absence de conflits, à la condition que les individus en présence soient tolérants envers les diversités sexuelles et genrées » peut être observé (Plouvier, 2022). Cette pratique prouve qu'un lieu peut exister au-delà de la création d'espaces d'entre-soi basés sur la binarité sexuelle (homosexuel/hétérosexuel), avec la mise en place d'espaces mixtes accueillant autant des communautés minoritaires que majoritaires (Plouvier, 2022).

Ces espaces verts, souvent intimistes, semblent être pratiquement les uniques endroits où il semble acceptable de marquer l'arrêt pour une durée plus longue sans avoir une occupation particulière. En effet, au contraire d'autres lieux de Liège qui semblent imposer un mouvement incessant, un passage continual des espaces sous peine de devenir la source d'interrogations des autres utilisateur·rice·s du lieu, le parc apparaît comme un espace de repos, de pause où l'interruption du déplacement est acceptée par tous, sans sentiment de culpabilité. Pour profiter pleinement de ces lieux, un aménagement particulier doit être réfléchi pour donner à chacun·e un espace pour se détendre (Victoria). Nous retrouvons en effet des parcs, certes esthétiquement très jolis, mais ne permettant pas spécialement ces moments de relâchement comme le parc de Droixhe. Celui-ci est en effet composé d'une série d'éléments architecturaux aquatiques avec des parcours d'eau, réduisant l'espace disponible pour s'asseoir et se poser.

Ces endroits permettent la rencontre d'un large public avec des personnes de tout âge et de tout horizon. Aussi pourrait-on imaginer qu'ils représentent, par leur capacité à faire vivre agréablement ensemble des personnes différentes les unes des autres, un espace inclusif. Dans ces lieux, du commun peut se créer, ce qui pourrait être une des clés d'une ville plus inclusive. Ils offrent également la possibilité d'accueillir une multitude d'usages et donc d'utilisateur·rice·s. Les actions d'adaptation réalisables dans ces lieux vont dès lors jouer un rôle important dans le

sentiment de bien-être ressenti dans ces espaces. Afin de pouvoir espérer offrir des occupations et des usages de l'espace non contraints au préalable par le lieu, l'espace doit inviter à « réinventer » et à « réorienter » les actions possibles en son sein (Boucher & Prost, 2011). Aussi, plutôt que d'obliger la population à s'adapter au contexte urbain, c'est le contexte qui va être constraint de s'adapter. Ce processus va favoriser le développement d'un environnement plus enrichissant et avec plus de potentiels, tout en contribuant à l'épanouissement d'une collectivité (Boucher & Prost, 2011). Les changements futurs des lieux devraient aussi être moins contrôlés et moins prévisibles, ce qui ferait émerger des potentiels nouveaux, plus stimulants. Le but serait de passer de l'état de contextes codés et rigides, d'une macropolitique à celui de situations faisant émerger des potentiels d'actions d'adaptation innovantes, la micropolitique agissant in fine sur l'échelle globale (Boucher & Prost, 2011).

Ainsi, même si nous pouvons déjà en observer quelques-uns à Liège, ajouter des parcs ou des lieux provoquant le même effet que ceux-ci, des lieux permettant l'arrêt et la rencontre et la multiplicité d'adaptation, pourrait être une première piste d'exploration dans la recherche de la construction d'une ville plus inclusive.

D'autres idées d'aménagements pourraient engendrer du commun, comme l'installation d'œuvres d'art publiques. En effet, ces objets pourraient provoquer une émotion, quelle qu'elle soit, partageable par une diversité de personnes, peu importe leur identité. Une communion apparaît face à cette œuvre qui rapproche. La création d'espaces publics partageables serait aussi envisageable, avec, par exemple, des potagers collectifs ou même simplement des places publiques (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023). Cette idée renvoie à la conception énoncée plus haut d'un espace public oppositionnel.

Que ce soit sous la forme d'un parc, d'une œuvre d'art ou d'un potager collectif, la particularité commune à ces éléments est qu'ils sont créateurs de nouvelles ambiances urbaines, touchant à l'expérience et aux sentiments (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023). De par ces installations, l'espace public n'apparaît pas comme figé et froid, mais une évolution est observable. Ces endroits encouragent les rassemblements de personnes différentes les unes des autres, fédèrent. Cette mouvance des lieux semble particulièrement efficace lorsque du végétal entre en jeu, celui-ci étant un « très bon véhicule de

commonalité, d'être ensemble » (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023).

Il revient dès lors à l'architecture d'imaginer et de structurer l'espace afin de laisser la possibilité de création de ces lieux ouverts fréquentables par le plus grand nombre, ces lieux pouvant apporter un certain plaisir lors de leur fréquentation (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023).

À plusieurs occasions, une réflexion liant les enfants et l'inclusivité d'un espace a été exprimée. En effet, il semblerait que la circulation infantile soit un bon indicateur pour déterminer la sécurité et l'accessibilité d'un espace public. En imaginant la création d'une ville où ces enfants, représentant une tranche de la population extrêmement contrainte (G. Massart, communication personnelle, 19 décembre 2023), plus faible et plus à risque face à la ville, seraient admis et en sécurité, comme à Barcelone par exemple, nous pourrions supposer que ce sentiment de tranquillité et d'acceptation atteindrait également les autres communautés plus fragilisées dont les personnes queers (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024).

Malgré cet ensemble de démonstrations et de moments queers dans la ville, il existe également d'autres endroits perçus beaucoup plus négativement.

Après discussions, assez paradoxalement, il a été conclu qu'une ambiguïté existe dans les lieux ou quartiers plus grands, plus marchands et plus passants dont notamment le centre-ville avec, par exemple, la place Saint-Lambert. De fait, même si, de par leur occupation plus importante, ces espaces peuvent sembler plus sécurisants en journée, ils sont également vus comme négatifs dans le sens où ils ne permettent pas ou difficilement l'assumption de l'identité de chacun·e. En effet, il semblerait qu'une crainte existe à afficher avec son partenaire sa sexualité ou encore son identité de genre, sous peine de pouvoir être confronté·e à des remarques, voire à de la violence physique (Lucie).

Dans ma recherche, certains autres quartiers, souvent socio-économiquement ou socio-culturellement défavorisés avec une population ethnique variée, sont également repérés comme négatifs, tels Droixhe ou Bressoux. Ceux-ci sont plus sujets à provoquer de la peur et ainsi à être évités au maximum par les personnes queers (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024).

Différentes attitudes au sein de la communauté queer vont coexister. D'un côté, certaines personnes préféreront oser assumer leur singularité et, dans le cas de violence verbale, répliquer et de l'autre, certaines préféreront éviter le passage dans ces lieux ou cacher leur sexualité ou leur genre. Le vécu de chacun·e ainsi que la confiance en soi auront une grande part à jouer dans ce choix.

L'aspect insécuritaire de lieux peut également apparaître durant la nuit. De fait, certains espaces perçus comme positifs ou du moins ne s'apparentant pas à des endroits négatifs peuvent devenir beaucoup plus animés mais également dangereux de nuit, à l'instar du Carré.

Différentes stratégies de défense vont ainsi être utilisées dans ces lieux. Parmi celles-ci, certain·e·s utiliseront le *cispassing*. Cette méthode consiste à faire en sorte de modifier son apparence physique ou encore sa démarche afin d'entrer dans les normes déterminées par le genre de naissance (Noah). Cette méthode défensive est d'autant plus efficace qu'en Belgique, une sobriété vestimentaire et performative de l'espace semble primer (C. Glorie, communication personnelle, 21 décembre 2023). En somme, il s'agit de se conformer aux codes des personnes nous entourant, à savoir les personnes cisgenres hétérosexuelles dans le cas de ces

espaces, afin de diminuer le risque de violence (Lucy). Même dans des soirées proclamées comme étant à destination des minorités sexuelles et de genre, il peut arriver que ces codes normés hétéro-cisgenres réapparaissent, prouvant ainsi leur ancrage normé dans notre société actuelle.

L'évitement de certains lieux publics et rues va également faire partie des stratégies utilisées en permanence (S. Schlitz, communication personnelle, 10 janvier 2024).

Ainsi, nous pouvons constater qu'il est complexe d'établir de grandes continuités ou discontinuités « queers ». De fait, même si certains lieux semblent incontestablement positifs et d'autres négatifs, cette évidence n'est pas visible partout, bien au contraire. Certains endroits engendreront un sentiment différent, voire totalement contrasté selon la perception de chacun·e. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater également que deux quartiers ou même deux lieux précis peuvent être perçus très différemment de par l'ambiance assez discordante s'en dégageant, même s'ils sont parallèles ou adjacents l'un à l'autre.

Nous avons ainsi établi que la ville de Liège devient queer grâce à la communauté queer qui la détourne et l'adapte pour se l'approprier, ainsi que par la volonté d'une série de personnes qui tentent de développer des lieux incluants et respectueux envers toustes. Au contraire de véritables aménagements construits, « en dur », à l'attention de la communauté queer ou de toute autre minorité souffrant des affres de l'espace public urbain, nous constatons que le caractère queer émerge le plus souvent grâce à des développements immatériels ou éphémères. Toutefois, afin de renforcer et pérenniser l'inclusivité dans la ville, des dispositifs spatiaux pourraient être utiles à mettre en place pour rendre des lieux inclusifs. Ces installations n'imposent pas la construction de nouveaux éléments bâtis imposants et marquants, mais peuvent prendre la forme de petites interventions pouvant apparaître comme anodines, mais qui, une fois répétées, marquent l'espace et permettent d'engendrer une certaine nouvelle « normalité ».

Comme a pu me l'expliquer Noah, il existerait différentes formes de dispositifs envisageables au sein de la sphère publique, variant selon leur degré d'inclusion. Afin d'expliquer ces diverses typologies, prenons un cas d'étude souvent vu comme stéréotypé mais alimentant pourtant régulièrement les débats sur l'inclusivité et exemplifiant bien les différentes possibilités : les toilettes publiques. Ces dernières peuvent, dans un premier temps, exister en tant que « *dispositifs dédiés* ». Cette première installation, comme son nom l'indique, vise un public ciblé. Nous pourrons ainsi voir une conservation des sanitaires pour hommes et pour femmes, ainsi que la création de toilettes réservées aux personnes queers. Une seconde possibilité, définie comme des « *dispositifs mixtes* », supprimerait cette division claire entre population genrée et non genrée, en permettant à la population queer d'utiliser les toilettes genrées au féminin ou au masculin selon leurs envies et préférences. La dernière alternative concerne les « *dispositifs universels* ». Cette perspective prévoit la création de toilettes uniques réservées et utilisées par toustes, en s'écartant dès lors des questions de binarité de genre (Noah).

Cette multiplicité de solutions montre qu'une adaptation des aménagements urbains serait envisageable et souhaitable pour l'avenir.

Il faudrait repenser notre système de création actuel afin d'envisager davantage une conception universelle, qui prendrait en considération la communauté queer mais également d'autres minorités rencontrant également des problèmes avec l'espace public (Noah).

Après cette mise en évidence d'éléments bâtis ou non rendant l'espace public plus inclusif, une préoccupation plusieurs fois abordée persiste toutefois. Celle-ci concerne la question des mentalités des usager·ère·s liégeois·e·s rejetant potentiellement la communauté queer dans la sphère publique. En effet, la société actuelle semble plus dure, moins égalitaire et moins encline qu'avant à accepter les personnalités différentes des nôtres, pourtant de plus en plus visibles, comme nous avons pu le constater ci-dessus. Même si ce sujet s'éloigne du domaine architectural, il me semble essentiel de l'aborder car c'est par la combinaison de changements architecturaux, mais également par l'évolution de l'état d'esprit de la population qu'un changement durable pourrait exister. L'un ne peut pas exister sans l'autre, les deux se renforçant mutuellement et agissant sur l'appropriation de l'espace public et la sécurité des usager·ère·s.

L'idéologie propre à chacun·e d'entre nous va dépendre principalement du contexte social dans lequel nous avons évolué enfant et dans lequel nous continuons à évoluer à l'âge adulte.

Nous pouvons également constater, au travers des expériences partagées, que l'environnement spatial va non seulement forger notre façon de penser mais que celui-ci va également influencer le dévoilement de notre identité. De fait, une distinction semble effective entre la vision de la communauté queer dans la ville et la campagne. Cet écart semble se marquer en raison du manque de représentation queer en milieu rural (Noah). De fait, les structures sociales urbaine et rurale semblent assez distinctes, ce qui pourrait expliquer cette différence de représentation. La campagne prend l'image d'un environnement plus restreint, où une interconnaissance entre les habitant·e·s semble importante, justifiant ainsi la difficulté à revendiquer son identité sous peine d'être jugé·e et catégorisé·e. En effet, au contraire, en ville, il est plus aisé de rencontrer des personnes ayant des caractéristiques identitaires semblables aux nôtres ou étant plus ouvertes, tout en évitant de dévoiler son identité aux personnes malveillantes. De nombreuses personnes attendent d'ailleurs d'arriver en ville pour oser assumer et revendiquer publiquement qui elles sont. L'ouverture d'esprit et la multiplicité d'individus peuplant l'espace urbain permettent également de découvrir de nouvelles identités qui n'étaient peut-être pas exprimées à la campagne.

Pour revenir sur l'importance du cadre social dans notre philosophie sociétale, il est possible de mettre en évidence l'importance de l'éducation, de par son ou ses parents ou tout autre cercle social dans lequel nous évoluons, mais également au sein de l'école, dans le processus d'acceptation et de compréhension des singularités de personnes vivant dans la société (Noah). Le cadre scolaire est, en particulier, capital pour notre développement personnel et notre ouverture au monde qui nous entoure. C'est, à n'en pas douter, via ce prisme de l'apprentissage que nous pourrons ainsi changer les mentalités profondément ancrées à l'heure actuelle et ainsi voir naître un espoir d'une ville inclusive. Il semble en effet crucial de s'intéresser et de s'attarder sur cette observation en premier lieu puisque, comme j'ai pu l'entendre lors d'un évènement intitulé « Unique en son genre » datant du 12 décembre 2023 : « Ce ne sont pas les lois qui protègent les personnes queers mais l'éducation ».

Nous voyons d'ailleurs une amélioration dans le système scolaire avec l'évocation de sujets traitant davantage de ces questions que ce soit à travers les cours de religion, d'EVRASS ou encore de sciences sociales par exemple. Toutefois, il apparaît que ces thématiques restent peu abordées ou le sont de façon incomplète et/ou maladroite. À l'Université de Liège, nous pouvons également constater que ces questions d'inclusivité sont de plus en plus abordées, certaines facultés semblant toutefois plus ouvertes à ces questions que d'autres. Au sein de l'Université, nous remarquons de fait ces contrastes liés à la facilité d'assumer son identité en fonction de nos études.

Une autre évolution que nous pourrions pointer au sujet de l'évocation et ainsi de l'acceptation de la communauté queer dans notre société concerne la présence de personnes queers incarnant l'autorité comme les professeur·e·s, les directeur·rice·s ou encore les personnes porteuses d'un certain pouvoir (Lucy).

Outre l'aspect plus scolaire, un autre type d'éducation semble nécessaire : l'éducation de tout·e usager·ère sur la façon de réagir lorsqu'on est témoin de violences envers quiconque ainsi qu'une sensibilisation à la tolérance à adopter dans notre société. La prise de conscience du statut de la ville, avec les discriminations qu'elle engendre, mais également avec des possibilités d'amélioration pourrait également jouer sur notre façon de vivre publiquement.

Des pistes d'améliorations d'ordre réglementaire et étatique peuvent également être pointées. Au niveau de l'État, une possibilité de progrès serait de soutenir les collectifs et associations queers financièrement, en leur allouant un budget. La ville de Liège soutient déjà financièrement certaines ASBL telles la Maison Arc-en-Ciel, or prévoir une somme plus conséquente pour les projets ou initiatives queers qui ne prennent pas la forme d'une ASBL, par exemple, pourrait permettre un rehaussement de la visibilité de cette communauté, ainsi que la création de davantage d'espaces queers (communication personnelle, 5 décembre 2023). Une collaboration institutionnelle pourrait également offrir une plus grande facilité pour trouver des lieux adaptés pour les évènements (Plouvier, 2022).

Ces associations, encore peu étudiées et mal connues, ont un rôle important à jouer pour la communauté queer puisqu'elles sont porteuses d'activités publiques mettant sur le devant de la scène le mouvement queer. Elles organisent des évènements tels des marches des fiertés, des manifestations ou encore des prides que nous avons abordées précédemment (Plouvier, 2022). Leur rôle est donc étroitement lié à la question de l'urbanisme ou de l'architecture queer. Par les actions mises en place, ces collectifs créent des espaces rassurants et de rencontres pour les personnes queers (Plouvier, 2022).

Instaurer des obligations urbanistiques pourrait également participer à un changement positif. Ainsi, nous pourrions, par exemple, retrouver de manière systématique, dans les cahiers des charges belges, une demande imposant de tendre vers des espaces luttant contre les discriminations (C. Prestianni, communication personnelle, 13 février 2024).

## CONCLUSION

À la suite de cette analyse critique, le moment est venu de faire le bilan et de prendre le temps, l'espace de quelques lignes, de mettre en évidence les apprentissages et constats que nous pouvons tirer de cette recherche.

Il apparaît, tout d'abord, que la ville de Liège, bien que se manifestant comme hostile et insécuritaire à plusieurs points de vue, est également un espace public pouvant accueillir des potentiels d'adaptation et d'amélioration importants. En effet, au sein de celle-ci, souvent d'une manière plutôt discrète, des lieux se revendiquant comme des safe spaces, des espaces queers se distinguent.

Ces endroits communautaires sont d'une importance capitale pour les minorités discriminées qui peuvent vivre et s'exprimer librement à l'intérieur de ceux-ci. Ces espaces bienveillants existent et prennent leur caractère queer et inclusif de par les usages et les personnes présents dans les lieux, les vécus de ces derniers, ... Le caractère bâti semble dès lors secondaire. Nous avons également pu constater que d'autres outils permettent de rendre l'espace public queer, avec notamment la manifestation visuelle d'objets queers ou encore la mise en place d'évènements inclusifs.

La question de la visibilité de la communauté queer, étroitement liée à cette « architecture queer », est également cruciale puisque c'est grâce à elle qu'une réappropriation de l'espace est possible. Nous voyons qu'à l'échelle de Liège, cette visibilité semble augmenter au fil du temps.

Au vu de ces constatations, nous remarquons que, même si la route est encore longue, un espace public urbain plus inclusif semble envisageable pour l'avenir. Pour pouvoir espérer arriver un jour à cette ville ouverte à toutes et non discriminante, il est important de combiner le domaine architectural avec d'autres secteurs publics (législatifs, politiques, éducatifs, ...). En effet, outre l'aspect urbanistique de la ville, c'est également l'évolution et la transformation des normes et des mentalités des usager·ère·s urbain·e·s qui vont influencer son statut. L'architecture peut avoir un rôle à jouer dans ce changement idéologique, en invitant

notamment les citadin·e·s à favoriser les rencontres et la mixité à l'aide d'urbanisme tactique par exemple.

Un élément d'attention particulier à considérer dans le cadre de ce mémoire est que la recherche d'une inclusivité en ville a été étudiée selon le point de vue des minorités sexuelles et de genre, en mettant davantage l'accent sur la communauté queer, dans ce cas. Toutefois, grand nombre d'autres minorités ou personnes porteuses d'autres critères d'intersectionnalité n'ayant pas été abordés dans ce travail de fin d'études doivent également apparaître dans les analyses d'inclusivité de l'espace public urbain. Il est question, notamment, de tous les critères de l'origine raciale ou du handicap par exemple, ces caractéristiques engendrant également d'autres formes de discriminations. Aussi, c'est seulement à la suite d'autres analyses englobant plusieurs publics différents que ceux évoqués ici que nous pourrons réellement parler d'une ville inclusive, pour tous.

Au travers de ce mémoire, outre l'envie de mettre en lumière le caractère queer de l'espace public liégeois afin de mieux le comprendre et d'envisager d'éventuelles pistes d'améliorations futures, mon souhait était de mettre l'accent sur ces questions queers beaucoup trop peu évoquées dans le domaine architectural, mais également dans la sphère publique de manière générale. Je garde espoir, de par ce travail de fin d'études, qu'une curiosité et une envie de se renseigner émaneront chez certain·e·s futur·e·s citoyen·ne·s de notre monde.



Figure 25 : Rue Pierreuse  
© Romane Muselle



## BIBLIOGRAPHIE

### Livres :

- Barker, M.-J., & Scheele, J. (2023). *QUEER THEORY, UNE HISTOIRE GRAPHIQUE*. La Découverte.
- Butler, J. (2006). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. La Découverte.
- Delprat, É. (2022). *Architecture(s) oppositionnelle(s) : prolégomènes*. Editions du commun.
- Faure, E., Hernández-González, E., & Luxembourg, C. (2017). *La ville : quel genre ? : L'espace public à l'épreuve du genre*. Le temps des cerises.
- Grosjean, M., & Thibaud, J.-P. (2001). *L'espace urbain en méthodes*. Ed. Parenthèses.
- Latour, B. (2007). Le fardeau moral d'un porte-clefs. Dans B. Latour (dirs.), *Petites leçons de sociologie des sciences* (pp. 47–55). Paris: La Découverte.
- Preciado, B. (2014). Cartographies queer : le flâneur pervers, la lesbienne topophobique et la travailleuse sexuelle multicartographique, ou comment faire une cartographie « ren@rde » avec Annie Sprinkle. Dans K. Quiros & A. Imhoff (dirs.), *Géoesthétique* (pp. 99–110). B42.
- Subileau, J.-L., Hébert, G., Cremnitzer, A., & Harlaux, S. (2023). *Plus loin, plus proche : planifier une ville durable et solidaire*. Éditions La Découverte.

### Articles et mémoire :

- Blidon, M. (2008). Jalons pour une géographie des homosexualités. *L'Espace géographique*, 37(2), pp. 175–189. <https://doi.org/10.3917/eg.372.0175>.
- Bonté, M. (2021). Enquêter les personnes trans en géographie. Des méthodes participatives pour répondre aux enjeux de la surétude ?. *Annales de géographie*, 742, pp. 47–70. <https://doi.org/10.3917/ag.742.0047>.

- Borghi, R. (2012). De l'espace genré à l'espace 'querisé'. Quelques réflexions sur le concept de performance et son usage en géographie. *ESO Travaux et Documents*, 33, pp. 109-116. <https://hal.science/hal-01382341>.
- Boucher, M.-P., & Prost, J.-F. (2011). Fragments d'action pour la ville : entretien avec Brian Massumi. *Inter*, (108), pp. 16-21. <https://id.erudit.org/iderudit/63941ac>.
- Cattan, N., & Leroy, S. (2010). La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien. *Cahiers de géographie du Québec*, 54(151), pp. 9-24. <https://doi.org/10.7202/044364ar>.
- Collier, A.-C., & Gérardin-Laverge, M. (2020). Circulation et production des savoirs. *Terrains/Theories*, 11 | 2020. <https://doi.org/10.4000/teth.2588>.
- Fernandez, F. (2018). Les non-dits de l'architecture : la domesticité et le genre. *A+ : Architecture in Belgium (Space, sex & gender)*, 272, pp. 42-45.
- Germain, A. (2012). Sortir le territoire de sa logique exclusive : pour une définition fonctionnaliste de la territorialité. *Philosophiques*, 39(2), pp. 435-449. <https://doi.org/10.7202/1013696ar>.
- Glosesener, J. (2018). Journée Genre & Ville à Liège. *A+ : Architecture in Belgium (Space, sex & gender)*, 272, p. 86. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/251027>.
- Hancock, C. (2011). Genre, identités sexuelles et justice spatiale. *Justice spatiale - Spatial justice*, 3, pp. 1-7. <http://www.jssj.org/article/genre-identites-sexuelles-et-justice-spatiale/>.
- Heenan, S. (2022). *Espace en tous genres*. [Mémoire de master, Université Libre de Bruxelles – la Cambre Horta].
- Jamoulle, R. (2022). *Mémoire de fin d'études : "Theories Queer et Architecture : (Re)lecture et queerisation d'un espace domestique."* [Mémoire de master, Université de Liège]. matheo.uliege.be. <http://hdl.handle.net/2268.2/15741>.
- Louargant, S. (2002). De la géographie féministe à la « gender geography » : une lecture francophone d'un concept anglophone. *Espace Populations Sociétés*, 3, pp. 397-410. <https://doi.org/10.3406/espos.2002.2049>.
- Lozano Suárez, L. M., & Alarcón Consuegra, S. (2022). Les utopies et les hétérotopies : la pensée spatiale de Michel Foucault vis-à-vis de l'expérimentation du corps. *Arteologie*, 18 | 2022, pp. 1-13. <https://doi.org/10.4000/arteologie.11113>.

- Martin, J.-Y. (2006). Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre. *Articulo*, 2(2), pp. 1-12. <https://doi.org/10.4000/articulo.897>.
- Mosconi, N., Paoletti, M., & Raibaud, Y. (2015). Le genre, la ville. *Travail, genre et sociétés*, 33(1), pp. 23-28. <https://doi.org/10.3917/tgs.033.0023>.
- Neumann, A. (2016). Conceptualiser l'espace public oppositionnel. *Variation*, 19 | 2016, pp. 1-28. <https://doi.org/10.4000/variations.755>.
- Plouvier, T. (2022). La production d'espaces rassurants en territoire hétéronormé : les spatialités queer associatives dans les villes moyennes. *L'Espace Politique*, 47-48 | 2022-2/3. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.11704>.
- Renard, J. (2023). Plaidoyer pour une ville plus inclusive et accessible à tou.te.s. *Aide-mémoire*, 102. <https://aidememoire.be/102/plaidoyer-pour-une-ville-plus-inclusive-et-accessible-a-tou-te-s/>.
- Seymour, M. (2009). La politique de la reconnaissance et la théorie critique. *Politique et Sociétés*, 28(3), pp. 3-21. <https://doi.org/10.7202/039002ar>.
- Vallerand, O. (2016). Regards queers sur l'architecture : une remise en question des approches identitaires de l'espace. *Captures*, 1(1), pp. 1-16. <https://doi.org/10.7202/1059828ar>.

#### Sites internet consultés :

- Delafon, L. (2024, 18 janvier). *L'architecture a-t-elle une orientation sexuelle ?* The Good Life. <https://thegoodlife.fr/architecture-queer/>, consulté le 12 août 2024.
- Demazière, C., Erdi, G., Galhardo, J., & Gaudin, O. (2018, 5 décembre). *50 ans après : actualités du droit à la ville d'Henri Lefebvre*. Métropolitiques. <https://metropolitiques.eu/50-ans-apres-actualites-du-droit-a-la-ville-d-Henri-Lefebvre.html>, consulté le 15 août 2024.
- Exton, R. (2023, 7 novembre). *Queer vs LGBT : les principales différences*. HER. <https://weareher.com/fr/queer-vs-lgbt-les-principales-differences/>, consulté le 6 février 2024.
- Glorie, C. (2018, 25 décembre). *Safe space vs Non-mixité*. La Batarde. <https://www.labatarde.be/dossier-safe-space-vs-non-mixite/>, consulté le 27 avril 2024.

- Granjon, F. (2019, 3 octobre). *L'enquête en sciences sociales comme espace public oppositionnel. De la pratique d'une sociologie critique à vivre – le cas « Uzeste »*. Site de Fabien Granjon. <https://fabiengranjon.eu/wp-content/uploads/2019/10/Penser-Uzeste-au-travers-du-concept-d%80%99espace-public.pdf>, consulté le 25 avril 2024.
- Greiner, A. (2023, 19 mai). *Why We Need Queer Urbanism*. American Planning Association. <https://www.planning.org/planning/2023/spring/why-we-need-queer-urbanism/>, consulté le 13 août 2024.
- Larousse. (s. d.). Genre. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 17 avril 2023 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/genre/36604>.
- Larousse. (s. d.). Queer. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 17 avril 2023 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/queer/188627#:~:text=Se%20dit%20d'une%20personne,des%20cat%C3%A9gories%20li%C3%A9es%20au%20sexe>.
- Larousse. (s. d.). Sexe. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 17 avril 2023 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sexe/72458>.
- Larousse. (s. d.). Sexualité. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 18 avril 2023 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sexualit%C3%A9/72486>.
- Larousse. (s. d.). Ville. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 10 février 2024 sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ville/82000>.
- Le Robert. (s. d.). Ville. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 10 février 2024 sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ville>.
- Littré. (s. d.). Ville. Dans *Dictionnaire en ligne*. Consulté le 10 février 2024 sur <https://www.littre.org/definition/ville#:~:text=1Assemblage%20d'un%20grand%20nombre,%2C%20de%20remparts%2C%20de%20foss%C3%A9s>.
- Partouche, M. (2020, 19 mai). *Vers l'émergence d'une architecture queer*. Formes. <https://www.formes.ca/architecture/articles/vers-l-emergence-d-une-architecture-queer>, consulté le 9 avril 2023.
- Rambeau, F. (2013, 14 juin). *Deleuze, Guattari et les apories de la subjectivation politique*. Implications philosophiques. <https://www.implications-philosophiques.org/deleuze-guattari-et-les-apories-de-la-subjectivation-politique->

2/#:~:text=C'est%20en%20ce%20sens,et%20d'un%20asservissement%20machinique, consulté le 21 avril 2023.

- Ville de Liège (s. d.). *Le Conseil Communal déclare la Ville de Liège « Zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ »*. Liège. Consulté le 02 août 2024 sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/actualites/le-conseil-communal-declare-la-ville-de-liege-zone-de-liberte-pour-les-personnes-lgbtqi>.



## ANNEXES

### Aperçu de photographies issues des marches































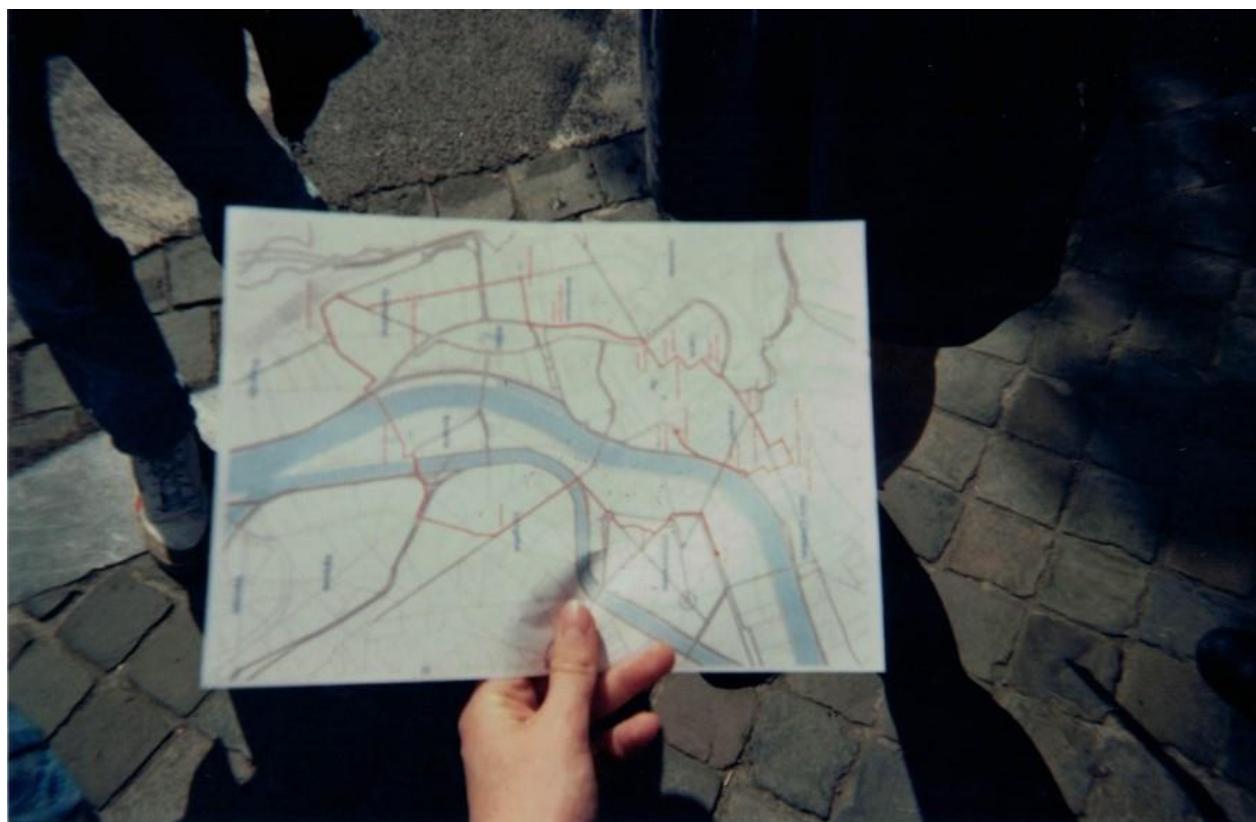


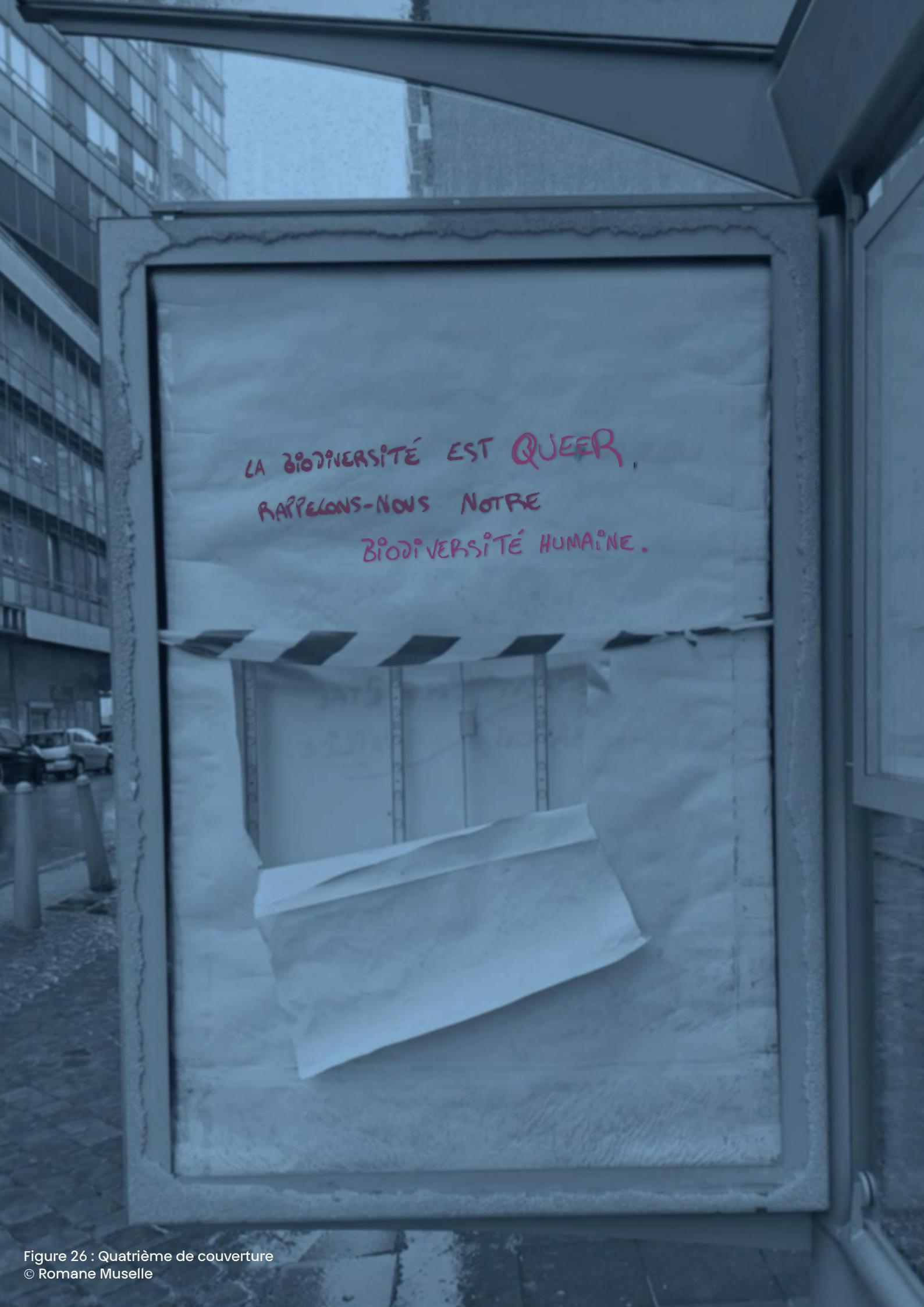












LA BIODIVERSITÉ EST QUEER,  
RAPPELONS-NOUS NOTRE  
BIODIVERSITÉ HUMAINE.

Figure 26 : Quatrième de couverture  
© Romane Muselle